

R A P P O R T
A N N U E L
1 9 9 0



COMPAGNIE BANCAIRE

Les
sociétés
de la
Compagnie
Bancaire

COMPAGNIE BANCAIRE
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

CARDIF
2, rue de la Trinité - 75009 Paris
Tél. (1) 47 38 83 00

CETELEM
89, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 85 85

COFICA
5, rue du Commandant-Pilot - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 85 85

CORTAL
23, avenue de Neuilly - 75116 Paris
Tél. (1) 47 38 93 00

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

KLÉPIERRE
25, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 40 67 67 67

SÉGÉCÉ
37, rue La Pérouse - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SINVIM
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SOLVEG
8, rue Galilée - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

UCB
25, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 40 67 01 01

UFB LOCABAIL
43, quai de Grenelle - 75015 Paris
Tél. (1) 45 71 60 60

Tous les sièges sociaux des sociétés françaises du Groupe sont situés : 5, avenue Kléber - 75116 PARIS
COMPAGNIE BANCAIRE - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 040 545 100 francs - RCS 592 052 070
5, avenue Kléber - 75116 PARIS - Téléphone (1) 45 25 25 25

FAITS ET

CHIFFRES

1 9 9 0


COMPAGNIE BANCAIRE

16.5.90.33

Les
sociétés
de la
Compagnie
Bancaire

COMPAGNIE BANCAIRE
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

CARDIF
2, rue de la Trinité - 75009 Paris
Tél. (1) 47 38 83 00

CETELEM
89, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 85 85

COFICA
5, rue du Commandant-Pilot - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 85 85

CORTAL
23, avenue de Neuilly - 75116 Paris
Tél. (1) 47 38 93 00

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

KLÉPIERRE
25, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 40 67 67 67

SÉGÉCÉ
37, rue La Pérouse - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SINVIM
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SOLVEG
8, rue Galilée - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

UCB
25, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 40 67 01 01

UFB LOCABAIL
43, quai de Grenelle - 75015 Paris
Tél. (1) 45 71 60 60

Tous les sièges sociaux des sociétés françaises du Groupe sont situés : 5, avenue Kléber - 75116 PARIS
COMPAGNIE BANCAIRE - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2 040 545 100 francs - RCS 592 052 070
5, avenue Kléber - 75116 PARIS - Téléphone (1) 45 25 25 25



COMPAGNIE BANCAIRE

RAPPORT
ANNUEL
1 9 9 0

page 5

LA COMPAGNIE BANCAIRE EN 1990

page 27

RAPPORT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

page 39

RAPPORTS DU CONSEIL ET DES COMMISSAIRES

page 49

SYNTHÈSE FINANCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 18 MARS 1991

Message du Directoire

1990 a été pour la Compagnie Bancaire une année difficile, mais la solidité du Groupe et ses capacités de développement ne sont pas altérées.

Une année difficile, car l'activité a globalement stagné et les résultats baissés. Les raisons en sont claires : certains de nos grands concurrents collecteurs de dépôts ont pratiqué, en 1990 comme pendant les trois années précédentes, des taux de crédit extrêmement bas, alors que les sociétés du Groupe, qui se refinancent sur les marchés, ont dû faire face à un environnement de taux élevés, d'où un écrasement des marges.

En outre, les risques de crédit se sont sensiblement détériorés, sous l'effet conjugué d'une législation nouvelle en France et du ralentissement économique en Europe.

Le fléchissement des résultats des activités de crédit à moyen et long terme a donc été trop fort pour pouvoir être complètement compensé par la progression des résultats des activités de crédit à court terme, d'épargne, de promotion et d'investissement immobiliers.

Sans doute l'environnement restera-t-il hostile en 1991 car, même si le comportement tarifaire des banques françaises devient un peu plus raisonnable, de lourdes hypothèques pèsent sur la croissance de l'économie en Europe et sur les marchés de l'argent dans le monde.



Mais nous sommes convaincus que le Groupe a les moyens financiers, techniques et humains de traverser cette période difficile et d'en sortir renforcé. Cette conviction, nous la fondons d'abord sur l'histoire du Groupe, qui a montré depuis 40 ans sa capacité d'adaptation et sur les premiers succès de son expansion en Europe, dans des marchés où la concurrence est aussi vive mais plus équilibrée qu'en France. Nous la fondons aussi sur les chiffres de notre bilan, qui comportent en particulier un niveau de fonds propres très élevé, et sur la motivation et le pro-

fessionnalisme des équipes, favorisés par l'organisation décentralisée du Groupe et affûtés par des années de concurrence acharnée. Nous la fondons enfin sur le nombre et la qualité des relations qui se sont établies entre les sociétés du Groupe et des partenaires commerciaux de toutes tailles et de divers secteurs d'activité, en France et dans les autres pays européens.

C'est autour de ces relations de partenariat, une des composantes essentielles et originales de la stratégie des sociétés du Groupe, qu'est organisé ce rapport 1990. Il donne la parole à certains de nos partenaires, connus ou moins connus.

Chacun pourra y trouver, nous le pensons, les raisons de partager notre confiance dans l'avenir du Groupe.

Le Directoire

La
Compagnie
Bancaire
en
1990

La
Compagnie
Bancaire

La Compagnie Bancaire est le premier groupe européen spécialisé dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises. Spécialisées par métier, les sociétés qui forment la Compagnie Bancaire sont autonomes et responsables de leur politique comme de leurs résultats. A partir d'une matière première commune, l'argent, chacune offre dans son métier une large gamme de produits à une clientèle nombreuse et diversifiée.

Les sociétés chef de file de chaque métier sont cotées en bourse dès que leur taille et leur rentabilité le permettent. Les présidents des principales constituent autour du président et du directeur général de la Compagnie Bancaire le Comité directeur de celle-ci. La Compagnie Bancaire, société holding à direction collégiale, anime la structure fédérale. Elle coordonne l'activité des sociétés et les appuie dans leur développement, favorise les synergies entre les métiers et assure la cohérence de la stratégie d'ensemble. Par l'intermédiaire d'un GIE de moyens, elle fournit également aux entreprises de son Groupe les services communs pour lesquels la centralisation permet de disposer de compétences rares ou de réaliser des économies d'échelle.

Financement de l'équipement des particuliers

CETEM
COFICA
FIMESTIC
FINDOMESTIC
LECARD
ORIX CREDIT CO
FIMASER

Financement de l'équipement des entreprises

UFB LOCABAIL UFB ESPAÑA
UFB HUMBERGLYDE UFB ACE LEASING
UFB LOCABAIL (DEUTSCHLAND) UFB LEASING ITALIA
LOCAPOR

COMPAGNIE BANCAIRE

Financements immobiliers

UCB
UCB GROUP
UCB SOCABAIL IMMOBILIARE
UCB CREDICASA
U. G. I.

Investissements immobiliers

KLÉPIERRE FONCIERE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
SOIVEG

Assurance vie et épargne

CARDIF CORTAL
CARDIF ITALIA
CARDIF BELGIQUE
CARDIF ESPAÑA

Promotion immobilière

SINVIM
SÉGECE
SBS
SINDUSA
DS IBERICA

Conseil de surveillance

Jacques de Fouchier	Président d'honneur
Michel François-Poncet	Président
Jean-Yves Haberer	Président honoraire
Nicholas Clive-Worms **	
Philippe Dulac	
Roger Goetze	
Bruno de Maulde	
Claude Pierre-Brossolette	
Hubert de Saint-Amand	
René Thomas	
Marc Viénot	

Collège des censeurs Comité consultatif

Jean-Claude Colli	Boris Méra
Jean Forgeot	Jean Chicoye
Maurice Lauré	Hubert de Nonneville
Michel Pébereau	Michel Fétizon
Gustave Rambaud	René Durand

Commissaires aux comptes

Cabinet Robert Mazars
HSD Castel Jacquet

Les responsables de la Compagnie Bancaire

Comité directeur

André Lévy-Lang *	Président
François Henrot *	Directeur général
Bernard Auberger *	Président de Cortal **
Jean-Marie Bossuat *	Président d'UFB LOCABAIL
Didier Browne *	Président d'UCB **
Jacques Lesigne *	Secrétaire général de la Compagnie Bancaire
Bernard Müller	Président de Cetelem **
Philippe Rousselle *	Président de la Sinvim et de la Ségécé
Paul Villemagne	Président de Cardif **

Directions

Maurice Alpert	Financière et comptable
Philippe Bioud	Secrétariat général
Pascal Bonnet	Planification et contrôle de gestion
Michel Clair	Relations humaines
Bernadette Grandguillotte	Patrimoine
Isabelle Kaan-Abécassis	Communication
Thibaut Lacan	Contrôle général
Guy Laureau	Trésorerie
Michel Le Gall	Financement et international
Jean-Yves Moysan	Juridique et fiscale
Pierre Rasseguier	Technique
Jean-Louis Tonnerre	Administration

* membres du Directoire

** sous réserve de l'approbation par les assemblées et conseils

Financement de l'équipement des entreprises

Effectif : 1 458

UFB LOCABAIL

Président : Jean-Marie Bossuat
Opérations nouvelles : 18,5 milliards de francs de financements à moyen terme 8 milliards de francs de factures acquises
UFB LOCABAIL propose un ensemble de solutions financières et de services nationaux ou transnationaux pour l'équipement et la gestion des entreprises, dans tous les secteurs de l'économie. Elle est le partenaire de plus de 15 000 vendeurs de matériel et dispose de six implantations en Europe, dont la plus importante, UFB Humberclyde, se situe en Grande-Bretagne.

Financement de l'équipement des particuliers

Effectif : 2 555

CETELEM

Président : Bernard Müller *
Crédits distribués : 21,1 milliards de francs
Cetelem est le premier spécialiste européen du crédit aux particuliers. Pour financer les achats des ménages, il propose des financements à tempérament, des prêts personnels et la carte Aurore, carte de crédit aux particuliers personnalisée aux couleurs de l'émetteur et acceptée dans 95 000 points de vente, par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 25 000 commerçants ou directement dans ses agences. Menant une politique active d'association, Cete-

lem a créé des sociétés financières communes avec de grands groupes de la distribution, des établissements de crédit et des compagnies d'assurance, en France et à l'étranger.

COFICA

Président : Bernard Naux *
Crédits distribués : 10,8 milliards de francs
Cofica est en France la première société de crédit automobile indépendante des constructeurs. Elle finance sur le lieu de vente, grâce à des formules de crédit et de location avec option d'achat, au Compte Budget Automobile et à la carte Aurore, les ventes de plus de 8 000 concessionnaires et agents de toutes marques. Elle propose également le financement de bateaux et de caravanes. Elle est la principale filiale de Cetelem.

Financements immobiliers

Effectif : 2 885

UCB

Président : Didier Browne *
Crédits distribués : 33,1 milliards de francs
UCB est spécialisée dans le financement des opérations immobilières. Sa vocation principale est de proposer aux particuliers des financements pour l'acquisition, la construction et la rénovation de logements, mais elle offre également ces services aux entreprises pour les locaux professionnels et procure des financements aux promoteurs et aux marchands de biens. Elle est le partenaire de plus de 30 000 professionnels de l'immobilier.
UCB est implantée dans plusieurs pays d'Europe. Sa filiale la plus importante, UCB Group, se situe en Grande-Bretagne.

Investissements immobiliers

Effectif : 1 458

KLÉPIERRE

Président : Bernard Gaudriot
Valeur du patrimoine : 6,1 milliards de francs
Née d'une redistribution des activités de Locabail Immobilier, Klépierre est une société

Promotion immobilière

Effectif : 324

SINVIM

Président : Philippe Rousselle
Chiffre d'affaires : 1,4 milliard de francs
La Sinvim est une des premières sociétés de promotion immobilière françaises.



foncière spécialisée dans l'immobilier d'entreprise, dont le patrimoine est constitué pour l'essentiel de bureaux (70 %) et de centres commerciaux (20 %) situés à Paris et en région parisienne.

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Président : Roland Rainaut
Valeur du patrimoine : 5,1 milliards de francs
Par l'intermédiaire de la Foncière, les sociétés de la Compagnie Bancaire sont propriétaires de plus des deux-tiers des locaux d'exploitation qu'elles occupent.

SOLVEG

Gérant : Robert Matheron
Honoraires perçus : 20 millions de francs
La Solveg gère un patrimoine immobilier appartenant à des sociétés de la Compagnie Bancaire ou à des investisseurs extérieurs.

Elle réalise des opérations d'aménagement avec leurs équipements, des logements, des bureaux, des locaux d'activité, des surfaces commerciales et des espaces de loisirs.
Promoteur généraliste, la Sinvim intervient le plus souvent en direct en région parisienne et en partenariat avec des promoteurs locaux ou spécialisés en province et à l'étranger.
La Sinvim est implantée en Espagne et en Italie.

SÉGÉCÉ

Président : Philippe Rousselle
Honoraires de gestion perçus : 10,3 millions de francs
Filiale de la Sinvim, la Ségécé est un des spécialistes de la promotion et de l'exploitation de centres commerciaux. Elle assure l'étude, la maîtrise d'ouvrage, la commercialisation, la gestion et l'animation d'équipements commerciaux et d'ensembles multifonctionnels.
La Ségécé est implantée en Italie.

Assurance-vie et épargne

Effectif : 548

CARDIF

Président : Paul Villemagne *
Primes émises : 5,8 milliards de francs
Cardif est un des principaux groupes privés d'assurance-vie et de capitalisation.
Il propose aux particuliers des contrats d'épargne individuelle et des assurances destinées notamment aux emprunteurs des établissements de crédit.
Il propose aux entreprises et à leurs salariés des contrats couvrant les charges de retraite future et des plans d'épargne.
Ces produits sont distribués soit par l'intermédiaire de banques et de courtiers, soit directement.
Cardif a établi des succursales dans plusieurs pays européens.

CORTAL

Président : Bernard Auberger *
Epargne collectée : 1,2 milliard de francs
Cortal est la première banque française spécialisée dans la distribution de produits financiers par des méthodes de vente directe. Elle propose et conseille à un large public un vaste éventail de produits de placement, dont le compte Optimal.

* sous réserve de l'approbation par les assemblées et conseils

Faits

et

chiffres

Le premier groupe européen spécialisé de services financiers :

219 milliards de francs d'encours gérés.
83 milliards de francs de crédits distribués.
8 milliards de francs de factures acquises dans l'affacturage.
1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires dans l'immobilier.
39 milliards de francs d'épargne gérée.

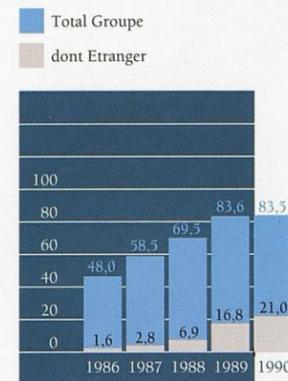
Une large présence en Europe

Plus de vingt implantations hors de France.
Elles contribuent à hauteur de 25 % à la distribution de crédits et de 3 % au résultat.

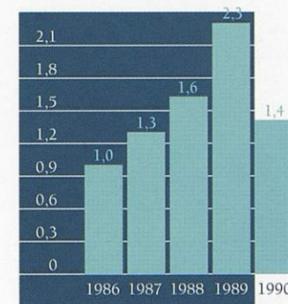
Une situation financière solide

16 milliards de fonds propres.
Un ratio de solvabilité, dit Cooke, estimé à 10,2 %.
1 498 millions de francs de résultat net consolidé.

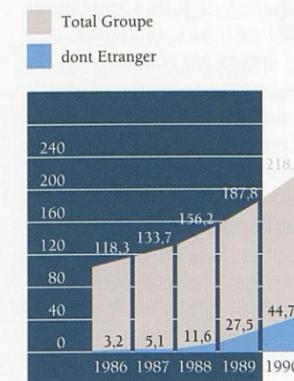
Crédits distribués en milliards de francs



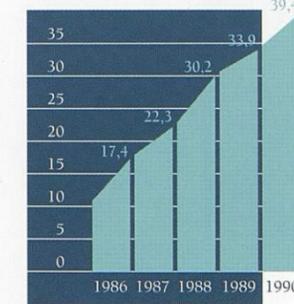
Chiffre d'affaires dans l'immobilier en milliards de francs



Encours gérés au 31 décembre, en milliards de francs



Epargne gérée au 31 décembre, en milliards de francs



Un partenaire des professionnels

Des relations étroites depuis l'origine avec plusieurs dizaines de milliers de partenaires dans la distribution, la vente de matériels ou d'automobiles, les professions immobilières, la banque et l'assurance.

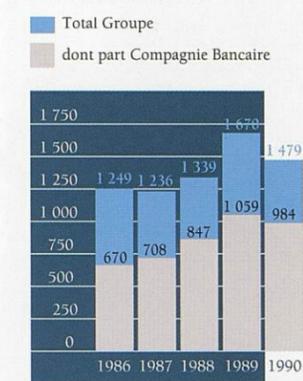
Un acteur important sur les marchés financiers

La Compagnie Bancaire et ses principales filiales sont cotées à la Bourse de Paris.
La Compagnie Bancaire est cotée à la Bourse de Londres depuis 1973 et à celle de Bruxelles depuis 1990.
Elle a émis en 1990 16,5 milliards de francs d'emprunts obligataires dont l'équivalent de 6,4 milliards de francs en devises.

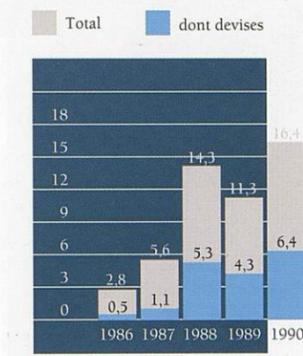
Des hommes et des femmes qui font la force du Groupe

9 055 personnes dont 1 614 à l'étranger.
Un budget formation de 6 % de la masse salariale.
34 % de cadres.

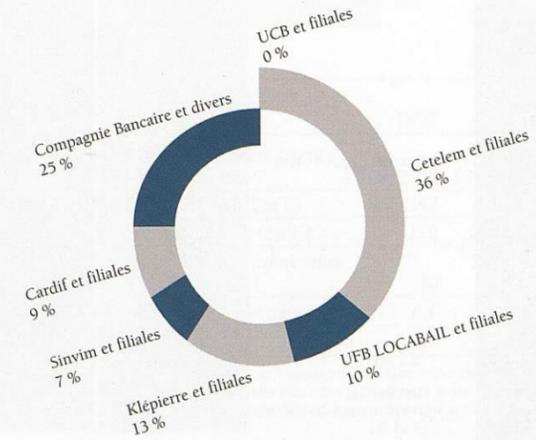
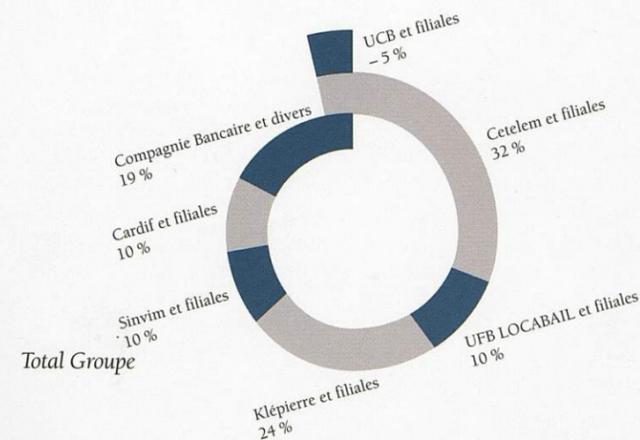
Résultat net d'exploitation consolidé en millions de francs



Montant annuel des émissions obligataires et assimilées en milliards de francs



Contribution des sociétés au résultat net d'exploitation



Part Compagnie Bancaire

Bloc - notes
de
l'actionnaire

Le résultat net consolidé du Groupe a été en 1990 de 1 498 millions de francs. Compte tenu de 19 millions de francs correspondant à des éléments hors exploitation, le résultat net d'exploitation consolidé du Groupe s'établit à 1 479 millions de francs, soit 11 % de moins que l'année précédente. Cette baisse est liée au fléchissement de la contribution des activités de crédit à moyen et long terme, dont la rentabilité a été affectée par la vive concurrence qui règne depuis 1987 et par une augmentation du coût du risque.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, après déduction de la part du bénéfice revenant aux actionnaires minoritaires des filiales, a été de 998 millions de francs ; le résultat net d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire a diminué de 7 %, s'établissant à 984 millions de francs, soit 46,7 francs par action.

Après affectation des résultats, les fonds propres du Groupe atteignent 16 212 millions de francs dont 10 591 millions de francs reviennent à la Compagnie Bancaire, soit 503 francs

par action. Leur rentabilité a été de 9,9 % sans prendre en compte l'incidence des plus-values latentes sur le patrimoine immobilier et le portefeuille-titres.

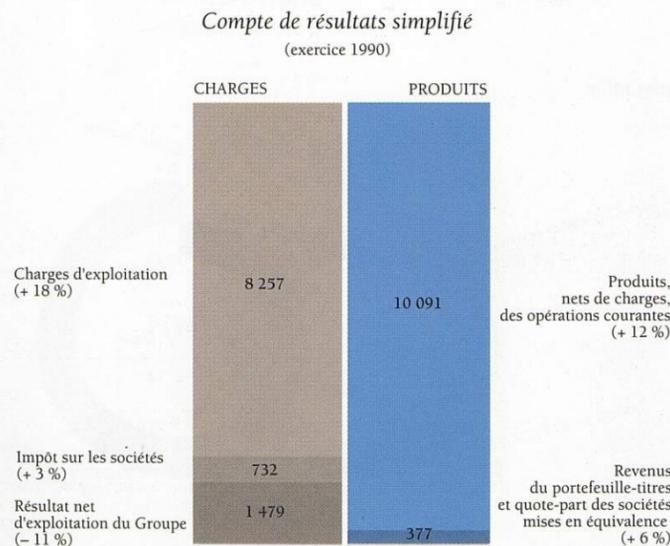
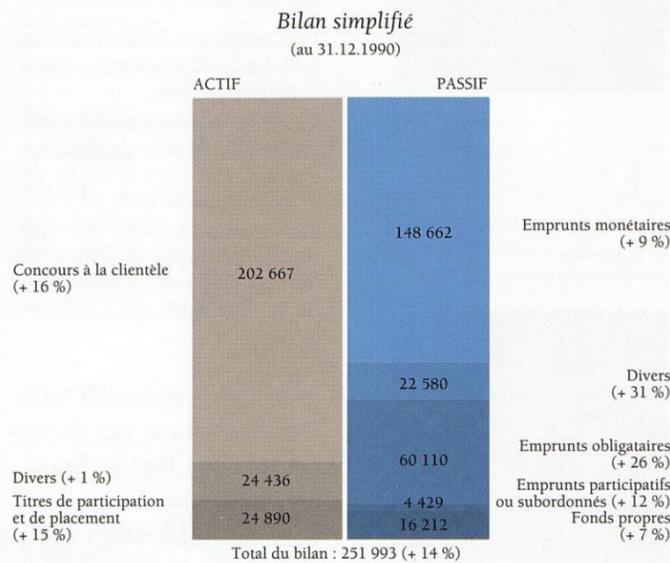
Le cours de l'action Compagnie Bancaire a connu une évolution comparable à celle des indices boursiers. Après une forte baisse, suivie d'une reprise sensible, le cours de l'action a baissé de 32 % sur l'ensemble de l'année, tandis que l'indice général SBF reculait de 25 % et le CAC 40 de 24 %.

Aux cours de fin d'année, la capitalisation boursière de la Compagnie Bancaire représente plus de 9 fois le résultat net d'exploitation consolidé de l'année et est inférieure à sa valeur nette comptable. Le marché du titre Compagnie Bancaire a été animé, le volume de transactions quotidiennes ayant été en moyenne de 28 000, soit plus que celui des années précédentes.

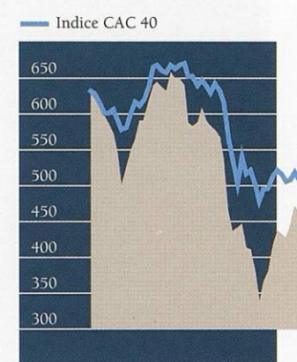
En fin d'année, le capital de la Compagnie Bancaire était détenu à 47,9 % par la Compagnie Financière de Paribas (47,4 % des droits de vote), à 2,1 % par le Crédit Foncier de France, à 2,0 % par GPA Vie (groupe MM. Worms et Cie) et à 1,4 % par le Crédit Lyonnais qui constituent les actionnaires connus les plus importants. Le solde des actions, soit 46,62 %, était réparti entre 25 000 actionnaires environ.

Le Directoire a décidé de proposer à l'assemblée des actionnaires d'offrir la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions. Si cette proposition est adoptée, l'option sera exercable entre le 26 mars et le 23 avril inclus. Sans option à cette date, les dividendes seront payés en numéraire. Le paiement en numéraire aura lieu le 14 mai 1991.

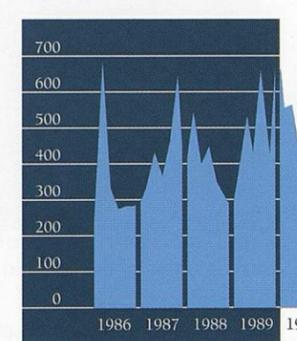
Toutefois, les actionnaires qui le souhaitent pourront se faire régler leurs dividendes en espèces à partir du 26 mars 1991 à la condition d'avoir préalablement à ce règlement renoncé irrévocablement à exercer leur droit d'opter pour un paiement en actions.



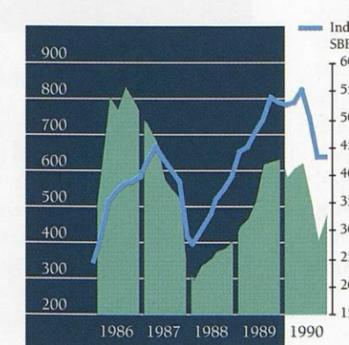
Cours de l'action Compagnie Bancaire en 1990
moyennes hebdomadaires, en francs



Nombre de transactions mensuelles
moyennes bimestrielles, en milliers



Cours de l'action Compagnie Bancaire
moyennes bimestrielles, en francs

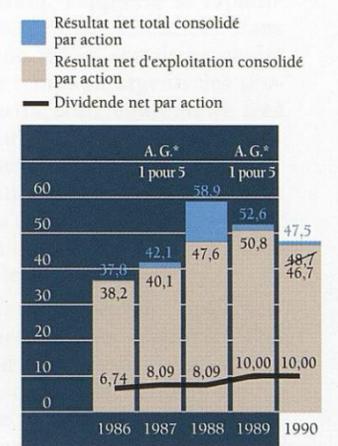


Données financières par action*

	1987	1988	1989	1990
Nombre d'actions retenu pour le calcul	14 268 302	14 394 852	20 858 260	21 048 510
Cours : PH-PB (en F)	958-247	433-249	710-407	662-325
Cours au 31/12 (en F)	270	433	632	440
Résultat net d'exploitation consolidé (en F)	40	48	51	47
Rapport cours/bénéfice au 31/12	6,6	8,9	12,4	9,4
Dividende (en F)	8,1	8,1	10,0	10,0

*Données ajustées : la Compagnie Bancaire verse chaque année un dividende fixe de 10 F plus 5 F d'avoir fiscal, mais procède régulièrement à des attributions gratuites d'actions, en fonction de ses résultats et de l'inflation. Les résultats par action ont été ajustés en fonction de ces attributions.

Résultats et distribution de la Compagnie Bancaire



Éléments ajustés, en francs
* A. G. : attribution gratuite d'actions

Avec l'approbation du Conseil de surveillance, le Directoire de la Compagnie Bancaire a décidé une nouvelle émission d'actions libérées par capitalisation de réserves, conformément à la politique de distribution appliquée depuis 25 ans. Les actions nouvelles, créées avec jouissance du 1^{er} janvier 1991, seront attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes.

Mobilier Européen

L'appartenance au Groupe est un atout supplémentaire

On oublie parfois que le premier bénéficiaire d'une opération de partenariat est le consommateur, ce client que les deux partenaires ont en commun. Or, seul un partenariat efficace peut garantir un service de qualité. J'avoue que le partenariat récent du Mobilier Européen avec le Cetelem ne s'est pas fait sans douleur, puisque nous avons dû rompre avec l'un de nos anciens partenaires. A l'échelle des hommes et de toute l'entreprise, c'est psychologiquement très dur. Mais lorsque votre partenaire n'offre plus ce que vous recherchez, c'est que sa stratégie est devenue différente de la vôtre. Il faut alors se séparer.

Cette collaboration exige une véritable réciprocité, faute de quoi on se limite à de simples relations fournisseur-client.

Pour notre part, cela signifie aussi qu'au-delà de notre partenariat avec le Cetelem, nous nous considérons impliqués avec toute la structure Compagnie Bancaire, voire l'ensemble du groupe Paribas. C'est une question de cohérence, pour ne pas dire d'éthique.

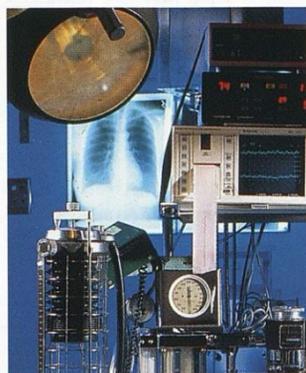
Notre engagement est en effet aussi d'ordre moral. Bien que ce ne soit pas écrit sur le papier, cela signifie quelques règles de bonne conduite qui vont de l'ouverture d'esprit à la convivialité, en passant par le respect des valeurs de chacun. Cet aspect moral nous semble très important, car les relations de partenariat y

gagnent une dimension supplémentaire.

Aujourd'hui, nos contacts sont réguliers, la concertation très forte. Nous partageons la même passion du travail bien fait et de la réussite. C'est indispensable si l'on veut être constructif.

La Compagnie Bancaire est pour nous un véritable partenaire. Et grâce à l'ouverture d'esprit qui la caractérise, notre collaboration fonctionne d'autant mieux !

Pierre RAPP
Président du Directoire du Mobilier Européen, qui a confié au Cetelem la gestion de sa carte privative, la carte Diamant



Les premières sociétés de la Compagnie Bancaire sont nées après la dernière guerre du rapprochement de banques qui apportaient les moyens financiers et d'organisations professionnelles qui facilitaient la distribution des crédits. Ainsi les banques se sont-elles trouvées associées à la Fédération Nationale du Bâtiment au sein d'UCB et de la Sinvim, et à la Fédération des Industries Electriques et

Electroniques dans le Cetelem. Le partenariat constitue donc, avec la spécialisation, l'une des spécificités de l'approche Compagnie Bancaire dans ses différents métiers : la distribution n'est pas assurée au guichet, mais par l'intermédiaire d'apporteurs d'affaires, c'est-à-dire de professionnels de la vente des biens financés, pour le crédit, ou de la gestion et du conseil patrimonial, pour

...

Agence Centrale Montrouge

Une fidélité réciproque

L'Agence Centrale Montrouge est fidèle à UCB depuis plus de quinze ans. A l'époque, notre partenariat a commencé avec le directeur de l'agence du Maine, qui a

su gagner ma confiance. Je continue à travailler aujourd'hui avec le directeur du réseau régional Ile-de-France Sud, implanté près de l'agence et avec lequel j'ai noué des relations personnelles. Le partenariat est surtout une affaire d'hommes, la

sympathie et l'estime mutuelle y entrent pour beaucoup.

J'ai trouvé avec UCB une société spécialisée dans le crédit, mieux outillée dans ce domaine que les banques avec lesquelles je travaillais auparavant. J'apprécie sa rapidité de réponse, essentielle dans mon métier afin de ne perdre ni temps ni argent. Ses produits sont également très simples à expliquer et à mettre en oeuvre. Sa compétence, la qualité du service qu'elle offre, font que je peux la recommander à mes clients.

Notre partenariat nous permet de nous « appuyer » l'un sur l'autre, tout en nous valorisant mutuellement auprès de notre clientèle. Ceci implique bien sûr le respect et l'estime mutuels. UCB sait que je fais bien mon métier, je sais qu'elle fait bien le sien. Nous sommes sérieux, nous travaillons avec des gens sérieux.

Les équipes UCB, grâce à leur connaissance approfondie du secteur d'activité, m'apportent sur le marché des informations qui confortent bien souvent mes propres réflexions. Nous avons des échanges fructueux et réguliers dans ce domaine. Nous partageons la même façon de voir les choses. Et puis, surtout, nous nous soutenons mutuellement dans les moments difficiles. Et c'est peut-être là que se situe l'élément fort de notre partenariat, dans la durée et dans la continuité.

Michel VIDON
Directeur de l'Agence Centrale Montrouge, agence immobilière partenaire d'UCB

“

14



15

SAE

Les antagonismes : garanties d'un bon équilibre

Comme dans toute relation d'affaires, les rapports personnels entre les dirigeants de la SAE et de la Sinvim sont la clef de voûte de l'édifice. Notre partenariat est caractérisé par la franchise et une totale loyauté. Depuis 25 ans que nous travaillons ensemble, la Sinvim a toujours eu une politique très franche en mettant sur la table tout ce qui n'allait pas, ce qui permet de gérer de manière performante nos opérations communes, en évitant l'accumulation de ressentiments.

En termes de conception et de commercialisation de programmes, les qualités de nos deux sociétés sont complémentaires et la synergie joue donc très bien.



Pierre BENTATA
Directeur Général de SAE,
entreprise de BTP
et de promotion immobilière
partenaire de la Sinvim

Avec la Ségécé, les contacts sont plus récents. Mais là encore, les relations de partenariat fonctionnent par la complémentarité. La Ségécé nous apporte son savoir-faire sur les centres commerciaux, ainsi que sa connaissance des grandes enseignes et des investisseurs.

Chaque association fonctionne de manière autonome et nous ne nous faisons pas de cadeaux. Mais l'honnêteté et la rigueur sont de mise.

Et puis, un bon partenariat comprend aussi la gestion des antagonismes : loin de nuire aux relations, ceux-ci sont la garantie même d'un bon équilibre. Il faut qu'une tension existe pour que les cordes d'un violon sonnent à l'unisson.

Enfin, l'équilibre du partenariat passe par la pratique de la non-exclusivité. Si nous nous sentions mariés à la Sinvim, nous aurions sans doute une multitude d'occasions de nous disputer. A l'inverse, cette liaison non-exclusive, et que nous vivons comme telle, est essentielle pour le succès de notre collaboration.

...

l'épargne et l'assurance-vie, ... – que celui qu'ils pourraient leur fournir individuellement. Le partenariat est ainsi né de l'alliance de la capacité technique des sociétés de la Compagnie Bancaire avec la force de distribution commerciale ou de conseil d'associés reconnus pour leur compétence, leur efficacité et leur dynamisme. Les deux associés visent ainsi à apporter ensemble leurs clients communs un meilleur service – plus complet, plus accessible, plus fiable, de plus haute technicité, ...

Les partenaires des sociétés de la Compagnie Bancaire sont multiples. Ils appartiennent à tous les secteurs de l'économie : vendeurs de biens d'équipement ou de biens de consommation, concessionnaires automobile, banques, conseillers financiers, notaires, agents immobiliers ou d'assurance, promoteurs immobiliers...

Natwest

Une association souple en évolution constante

C'est au terme d'une sévère sélection fondée sur le sérieux de nos interlocuteurs que Natwest s'est associée à Cardif en France.

Natwest, grande banque anglaise, est l'une des meilleures signatures bancaires du monde. Elle a décidé de privilégier la déontologie, l'éthique d'une grande institution financière par rapport aux solutions proposées par de petites banques. Ces aspects fondamentaux nous ont fait choisir une société du Groupe Compagnie Bancaire.

Nous avons opté pour une formule de partenariat qui nous permet d'offrir un produit à nos couleurs. La politique de Cardif s'accorde avec la nôtre sur ce point et la qualité de leurs produits reste encore le meilleur argument de vente. Cette association s'inscrit dans le cadre du redéveloppement de la clientèle privée que nous avons lancé il y a cinq ans, en choisissant la gamme de produits la mieux adaptée à notre clientèle-cible.

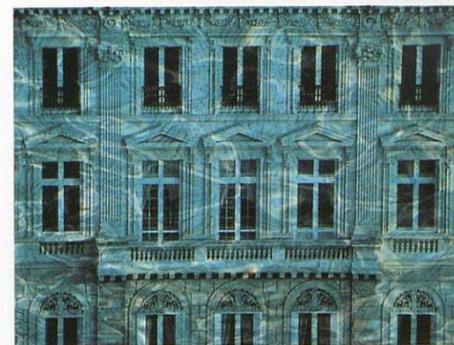
Le choix d'une association souple dégage incontestablement des synergies : un relais de distribution pour Cardif, et pour Natwest la possibilité de se développer en France. Les protocoles d'accord sont extrêmement légers. Mais il est évident qu'une telle association meurt d'elle-même, si

elle n'est pas régulièrement enrichie par les deux parties, qu'il s'agisse de la mise au point de nouveaux produits ou d'une assistance à la formation.

Ainsi, Cardif soutient nos dix agences françaises dans le cadre d'opérations de marketing direct et nous épaulé dans la mise en place de supports techniques. En contrepartie, elle bénéficie de l'image de qualité de Natwest.

Au-delà de ces aspects techniques, notre partenariat est largement fondé sur les relations d'estime qui se nouent entre les hommes.

Robert ALLEMON
Vice-Président Directeur Général
de Natwest France, banque
proposant les produits Cardif





Ofmi-Garamont

Nous partageons la notion de service

Les relations entre Ofmi-Garamont et UFB LOCABAIL remontent à plus de vingt ans. Lorsque je suis arrivé, il y a cinq ans, j'ai décidé de poursuivre et d'amplifier cette collaboration.

Nous sommes en effet des intermédiaires : notre métier est un métier de services où l'on apporte une valeur ajoutée aux produits que nous distribuons. Les études que nous avons menées ont montré que nos clients attendaient non seulement que nous leur fournissions du matériel de qualité adapté à leurs besoins, mais également que nous les conseillions sur l'opportunité de leurs investissements et les possibilités de financement. Dans ce contexte, nous devons, pour éviter de nous disséminer, choisir un partenaire parfaitement compétent et surtout fiable.

C'est avec UFB LOCABAIL, qui partage avec nous cette notion de service dans un esprit de durée, que nous avons choisi de travailler. UFB LOCABAIL est une société professionnelle, expérimentée et novatrice en termes de produits. Son implantation nationale et très

Les sociétés de la Compagnie Bancaire développent par elles-mêmes leurs relations de partenariat, dans le cadre de la large autonomie que leur donne le Groupe dans sa conception fédérative.

Ces relations se construisent dans la durée, d'abord sur des objectifs communs clairement exprimés, puis

sur une bonne définition des règles de répartition des responsabilités et des missions, de partage des investissements, des risques et des profits. Elles impliquent aussi l'alliance dans de justes proportions des apports techniques ou méthodologiques que forment les sociétés de la Compagnie Bancaire, et de

décentralisée est en outre largement appréciée par notre clientèle de province. Nous collaborons en permanence : par exemple, à chaque financement nous discutons ensemble avant de conclure l'accord.

Quand on travaille avec de tels partenaires, on peut inno-

ver ensemble : il y a quelques mois par exemple, nous avons décidé de monter en commun une opération commerciale. Nous pensions ainsi atteindre le chiffre de 40 machines, nous en avons vendu presque le double!

Jean DALOGLOU
Président-Directeur Général
d'OFMI-GARAMONT,
distributeur de matériel
d'imprimerie proposant
les financements d'UFB LOCABAIL.

AGF

Gagner du temps en s'associant

Les AGF ont augmenté leur participation dans Paribas dans le but commun de développer les synergies entre les deux groupes. Parmi celles-ci, il nous est paru particulièrement intéressant d'explorer la voie d'un partenariat avec Cortal. La force actuelle de nos réseaux nous dispense d'en chercher d'autres et nous permet même de distribuer des produits financiers, ce que nous avons entrepris en 1990 : c'est "l'assurfinance". Nous pensons que, dans cette gamme, le "compte-chèque qui rapporte" intéresserait un grand nombre de nos clients. Je suis d'ailleurs moi-même client de Cortal, j'ai ouvert un compte Optimal il y a quelques mois, pour tester le service, mais surtout parce que je considère que c'est un bon produit.

Nous aurions pu réaliser nous-mêmes ce compte, mais la technologie développée par Cortal, l'"usine" Cortal, nous est apparue extrêmement performante, et ce partenariat nous permet de gagner un temps précieux.

En effet, développer seul ce genre de produit nécessite des délais et des investissements significatifs. Grâce à cet accord, nous réalisons des économies d'échelle et nous accentuons l'avance sur nos concurrents. De notre côté, nous apportons à Cortal notre accès au marché, ce qui est également important car chacun des partenaires doit y trouver son compte.

Nous sommes très attentifs à la qualité et nous sommes sûrs que notre partenaire partage les mêmes valeurs. Nous faisons en effet des métiers très exigeants dans lesquels le client ne pardonne rien. Il faut être très bon un million de fois, comme pour les produits industriels.

Jean-Daniel LE FRANC
Directeur Général des AGF,
qui ont choisi pour leur
clientèle le savoir-faire
Cortal



Allied Dunbar

Une expérience du marché immobilier britannique de premier ordre

En dépit des spécificités du marché britannique, extrêmement compétitif et très différent des autres marchés européens, UCB Group a su développer une expertise marketing de premier ordre. Ceci prouve son excellence.

En termes d'image, de notoriété et de crédibilité, l'appartenance d'UCB Group à la Compagnie Bancaire est un atout supplémentaire indéniable tant pour notre société que pour nos clients. Ceci est d'autant plus important qu'étant nous-mêmes une institution traditionnelle très respectée sur le marché britannique, il ne nous est pas permis de nous associer avec n'importe qui.



Avec UCB Group, jamais Allied Dunbar n'a éprouvé le besoin de documents écrits stipulant les conditions de son partenariat. En vérité, tant que la confiance, la franchise et la bonne foi sont à la base des relations, aucune formalisation n'est nécessaire. Nous partageons les mêmes valeurs : c'est sur cette base-là que notre édifice commun se construit. Des relations personnelles privilégiées entre les responsables d'Allied Dunbar et d'UCB Group ont été, il est vrai, à l'origine des premiers accords. Mais si les liens entre les deux sociétés avaient dû en rester à ce seul niveau de la hiérarchie, il est évident que le partenariat n'aurait jamais pu fonctionner. Pour que ce partenariat soit crédible, il a fallu que notre force de vente soit convaincue de son intérêt et que cette sympathie, à l'origine personnelle, soit partagée par l'ensemble de nos collaborateurs. C'est précisément ce qui s'est passé.

Bien évidemment, ce partenariat s'affine chaque jour. Et si, d'aventure, il arrive que nos intérêts entrent en conflit avec ceux de notre partenaire, nous réglons immédiatement le problème à l'amiable, le plus souvent grâce à une simple conversation téléphonique.

Andy YOUNG
Responsable du marketing
d'Allied Dunbar, compagnie
d'assurance-vie proposant
les crédits d'UCB Group

...
moyens, notamment d'accès à leur clientèle, que les partenaires mettent à disposition.

Elles supposent une complète confiance réciproque, indispensable à des rapports qui pour être harmonieux devront se caractériser par la richesse des échanges, la transparence, la sincérité et la haute exigence morale de toutes qualités dont l'utilité ressort de façon plus éclatante avec la durée. Ces relations demandent donc, peut-être avant tout, une sympathie et une estime entre des individus d'horizons différents mais qui partagent des valeurs communes au point de vouloir entreprendre et risquer ensemble.



GPS

Un esprit ouvert aux idées neuves

Lorsqu'en 1982, nous avons eu pour la première fois l'idée d'installer des laboratoires de photo rapide dans les centres commerciaux, nous sommes allés trouver la Ségécé. L'expérience l'a intéressée, et elle nous a procuré un magasin à louer dans le centre commercial de Créteil Soleil. Comme le magasin était d'emblée trop grand, nous avons dû inventer un nouveau concept. Nous avons signé après de multiples réflexions en commun. Et c'est ce nouveau concept de magasin qui a permis notre succès et notre

développement. Nous avons renouvelé cette collaboration en 1986 lorsque nous avons acquis et réinventé les magasins Photo Hall, puis en 1989, quand nous avons créé le premier Grand Optical, un magasin qui, pour la première fois en France, fabrique des lunettes en une heure.

A chaque étape de notre développement, le test de départ est effectué avec la Ségécé, la décision-clé prise avec elle. La Ségécé sait jouer le jeu. Elle sait miser sur des concepts novateurs et pas seulement sur des valeurs sûres. Cette ouverture aux idées nouvelles est le fondement de notre partenariat. Les dirigeants de la Ségécé ont connu l'aventure des centres commerciaux au début des années 70, eux aussi ont innové et ont compris que le commerce était mouvant. Une expérience qui leur confère cet état d'esprit : être à l'affût de la nouveauté, et savoir détecter ce qui plaira au consommateur de demain.

C'est ainsi que les centres commerciaux disposent de spécialistes offrant des services innovants et attractifs pour leur clientèle.

Avec la Ségécé, nous partageons les mêmes intérêts, le meilleur fonctionnement de nos magasins et le développement optimal des centres commerciaux sont en effet interdépendants.

Michaël LIKIERMAN
Président-Directeur Général
de GPS, succursaliste photo
et optique présent dans
les centres commerciaux
de la Ségécé





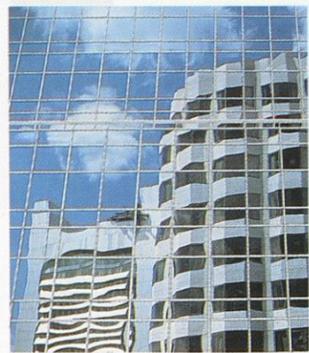
Crédit Natio

“
22

Etablie à un moment donné, la relation de partenariat doit constamment s'enrichir pour vivre dans la durée. De multiples développements sont possibles. Ainsi, après quelques années, le volume d'affaires réalisé avec certains partenaires peut atteindre un niveau suffisant pour justifier la création d'une société à part entière, filiale commune des deux partenaires. Celle-ci per-

met aux deux sociétés d'approfondir leur partenariat dans l'activité initiale, mais est aussi plus propice au développement de nouveaux projets. La société commune peut bénéficier pleinement de l'expérience des sociétés de la Compagnie Bancaire en matière de produits et de services financiers, comme de l'implantation, des moyens et des connaissances du Groupe

...



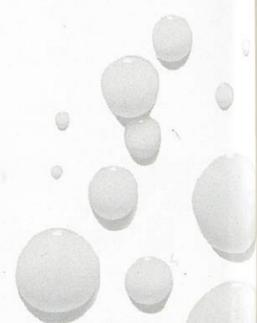
Leasindustria

On est toujours plus fort associé qu'isolé

C'est une heureuse coïncidence qui a présidé à notre rencontre avec UFB LOCABAIL. Nous cherchions à nous développer en Europe, et dans le même temps, UFB LOCABAIL souhaitait s'implanter en Italie. Nous nous sommes très vite aperçus que nous

étions tous deux leaders dans le domaine du leasing et que nous partagions la même philosophie en matière de qualité des produits.

La Cariplo existe en Italie depuis deux siècles : ses clients sont très fidèles ; il est donc important de ne pas les décevoir. Avec UFB LOCABAIL, Leasindustria garantissait à ses vendeurs de biens



d'équipement un appui de qualité pour les ventes à l'étranger.

Pour affronter l'Europe, on est toujours plus fort associé qu'isolé.

Tout s'est passé sagement. Notre rapprochement a été beaucoup plus simple et plus rapide qu'on ne le pensait. Est-ce l'affinité des hommes, une philosophie commune ? A peine avons-nous commencé d'échanger les dossiers, que nos points communs en matière d'évaluation du risque devenaient évidents. Certes les systèmes d'analyse d'UFB LOCABAIL sont différents des nôtres, mais ils sont fondés sur le même esprit.

Les hommes et les femmes d'UFB LOCABAIL sont devenus nos collègues. Bien que l'association entre une grande caisse d'épargne et une institution bancaire aille un peu à l'encontre des traditions, nous avons appris à mieux nous connaître et à nous respecter. C'est enrichissant, en termes d'amélioration des pratiques et de synergies. Le contrôle réciproque permet de conserver la direction stratégique des opérations tout en garantissant l'identité de chacun. Nous sommes maintenant habitués à gérer ensemble.

Graziano FALCONE
Directeur Général de Leasindustria, filiale de leasing de la Cariplo associée avec UFB LOCABAIL en France et en Italie

Banco Santander

Bâtir l'Europe ensemble

Nous avons créé avec UCB une filiale commune, U.C.I., dont le capital est détenu à 50 % par le Banco Santander, à 40 % par UCB, à 10 % par la Compagnie Bancaire. U.C.I. distribue les crédits UCB en Espagne.

C'est l'expérience d'UCB en France qui nous a incités à organiser un réseau d'agences spécialisées et à distribuer les crédits UCB, adaptés à l'Espagne, par l'intermédiaire d'agents immobiliers. C'est une activité peu répandue chez nous.

Nous nous réunissons très souvent avec UCB, et nous travaillons en coopération très étroite. Des relations personnelles excellentes se sont nouées. Nous partageons la même vision sur des objectifs et des priorités très clairement établis au départ. La Compagnie Bancaire est un groupe dynamique qui a la même approche réaliste des marchés que nous, qui se veut comme nous rapide, flexible, innovateur. De plus, les produits très modernes et sophistiqués d'UCB nous permettent d'élargir notre clientèle. Grâce à ce partenariat, nous avons aussi acquis la connaissance de nouvelles techniques bancaires, l'expérience de nouvelles méthodes de gestion et de management également.

De notre côté, nous apportons à UCB notre connaissance de la mentalité espagnole et d'un marché sur lequel nous sommes très présents. Nous leur ouvrons une voie de développement vers l'Eu-



rope du sud. Le Banco Santander possède une forte tradition internationale, et l'Europe constitue son marché naturel. Il était dans notre logique d'avoir un partenaire français. La France est, en outre, un pays latin et le "système" UCB est tout-à-fait compatible avec notre tradition, notre culture. Nous participons chaque jour à la construction de l'Europe au travers de ce partenariat : U.C.I. se développe très rapidement et nous allons prochainement aborder le marché portugais avec UCB.

Rodriguez INCIARTE
Directeur Général du Banco Santander, banque espagnole associée avec UCB en Espagne et au Portugal

23

Approfondir les relations dans la durée

Depuis 25 ans, les Galeries Lafayette s'appuient sur le Cetelem pour la gestion de leur carte. Dès 1966, nous avons ensemble été les premiers à lancer en France, une carte assortie d'une ligne de crédit revolving, ressemblant à celles qui se développaient alors aux Etats-Unis. Au fil des années, cette collaboration avait permis de développer la carte de manière importante, puisqu'au milieu des années 80 son utilisation approchait déjà 20% du chiffre d'affaires des Galeries Lafayette.

Nous nous sommes alors posé la question de la pérennité de cette carte, devenue une composante de notre stratégie commerciale. L'idée était de créer une structure de gestion propre, tout en maîtrisant les risques d'un tel virage. C'est ce qui nous a amenés à passer de la collaboration au partenariat, en définissant le projet d'une société financière commune, contrôlée à 51% par les Galeries Lafayette et à 49% par le Cetelem. Une telle structure unirait les compétences de deux entités leaders, l'une en matière de commerce, l'autre en matière de crédit aux particuliers.

La société commune, Lafayette Finance L2F, est née en mai 1989. Une fois le projet formé, nous nous sommes en effet donné deux ans pour mettre en œuvre un plan méthodique, permettant de réunir les conditions du succès. Nous avons ainsi développé notre encours de crédit, réorganisé nos contrats, renouvelé notre communication et formé ensemble les 5 000 vendeurs à ce nouvel état d'esprit.

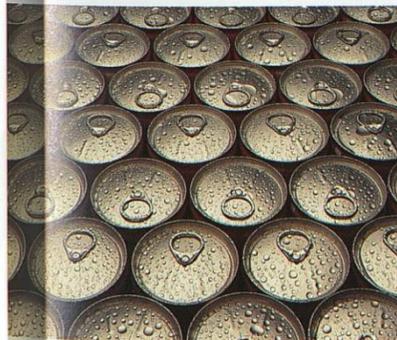
Durant toute cette phase, nous n'avons eu que des discussions constructives ; nous sommes entrés dans un processus où chacun a conscience qu'il peut apprendre beaucoup de l'autre. Le Cetelem a une tradition plus informatique que la nôtre ; de notre côté, nous apportons nos méthodes et notre dynamique de vente. Le rapprochement des deux permet à Lafayette Finance d'avoir l'ambition d'être innovateur dans la

combinaison de produits et de services liés au marketing d'une carte. Ceci nous amène désormais à être en contact avec de nombreux prestataires de services ou organismes financiers. Dès le départ et conformément à la culture de la Compagnie Bancaire, nous avons en effet défini ensemble un principe de liberté. Nous ne nous interdisons de travailler avec personne si c'est dans l'intérêt de L2F, même s'il s'agit de sociétés concurrentes du Groupe. L'existence de cette entité commune a toutefois permis plus facilement de faire appel à d'autres filiales de la Compagnie Bancaire : Cardif et Cortal, avec lesquelles nous avons choisi de collaborer. Ainsi, avec Cardif, nous avons conçu une assurance garantissant les achats contre la détérioration et le vol pendant 90 jours. Avec Cortal, nous avons mis au point un compte d'épargne rémunéré, très simple et très pratique pour nos clients, que nous venons de lancer sous le nom de Lafayette Epargne. Le succès de tout partenariat est lié aux rapports de confiance préexistants, à l'ambition commune et bien sûr aux hommes. Il n'est intéressant que s'il est novateur, que s'il apporte une dimension nouvelle aux métiers de chacun.

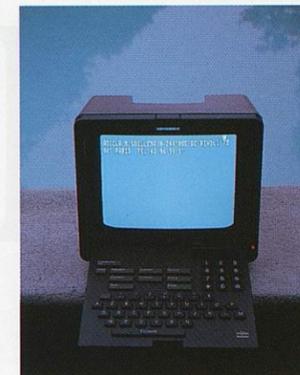
Philippe LEMOINE
Administrateur des Galeries Lafayette et Président de Lafayette Finance, société commune avec Cetelem

ou de la société partenaire. Les synergies atteignent ainsi leur pleine dimension. A l'étranger, la volonté d'implantation rapide des sociétés de la Compagnie Bancaire a également conduit au développement de filiales communes avec des intérêts venants locaux. L'association permet de minimiser les risques d'installation et de réduire les frais ; les démarches administratives

...
... les recherches de locaux ou le recrutement de personnel sont largement facilités par l'existence d'un partenaire local. Le succès de ces associations de partenaires parfois assez semblables et donc potentiellement concurrents s'explique par la richesse résultant de la mise en commun de deux savoir-faire, qui permet d'atteindre rapidement une taille suffisante pour être rentable.



Philippe LEMOINE
Administrateur des Galeries Lafayette et Président de Lafayette Finance, société commune avec Cetelem



Rapport

du

Directoire

de la

Compagnie

Bancaire

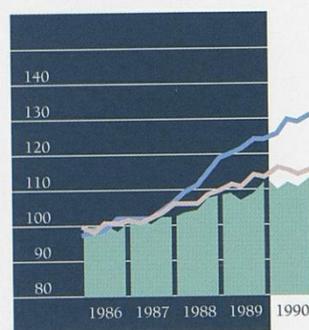
L'environnement de la Compagnie Bancaire

1990 a marqué pour l'économie mondiale la fin d'une période de croissance générale. Après un début d'année encore dynamique, l'augmentation des prix du pétrole est intervenue au moment où le ralentissement économique et les divergences d'évolution s'accroissaient. En fin d'année, la croissance était négative au Royaume-Uni, quasi-nulle aux Etats-Unis, mais encore très dynamique au Japon et en Allemagne.

La position de la France est restée relativement favorable dans cet environnement, même si le ralentissement amorcé fin 1989 s'est poursuivi.

Consommation et investissement
Comptes trimestriels de l'INSEE à prix constants (Base 100 en 1986)

- Investissement des entreprises
- Consommation des ménages en biens durables
- Investissement en logement



L'investissement productif, principal moteur de la croissance récente, a continué à progresser, mais à un rythme quelque peu ralenti par la dégradation des marges et la baisse de la demande. Très élevée au premier trimestre, la consommation des ménages s'est en effet infléchie en cours d'année, sous l'effet d'une moindre progression des revenus et d'une limitation du recours au crédit dans le contexte de la mise en place de la loi sur le surendettement. Les achats de biens durables, notamment les immatriculations de voitures neuves, ont ainsi sensiblement ralenti.

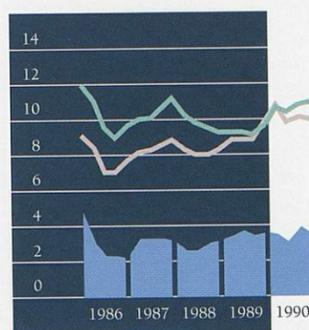
Le secteur du logement, déjà affecté l'an dernier, a souffert de cet environnement moins favorable, de l'alourdissement de la fiscalité et du niveau des taux d'intérêt.

Poursuivant la tendance engagée depuis quelques années, les ménages ont réorienté leur épargne vers les produits financiers offrant des rendements attractifs et une fiscalité avantageuse. Bénéficiant du niveau élevé des taux d'intérêt réels, les Sicav monétaires et le PEP ont notamment connu un très vif succès.

En matière monétaire, l'appréciation du franc et la modération de l'inflation ont permis aux autorités d'abaisser à trois reprises leurs taux directeurs et de réduire le taux des réserves obligatoires. En fin d'année cependant, de nouvelles tensions, particulièrement marquées sur le long terme, sont apparues en raison de la remontée des taux d'intérêt allemands provoquée par le coût du financement de la réunification.

Taux d'intérêt comparés au taux d'inflation en France

- Obligations privées
- Emprunts à 1 an (marché monétaire)
- Hausse des prix de détail sur les douze derniers mois



L'activité des sociétés

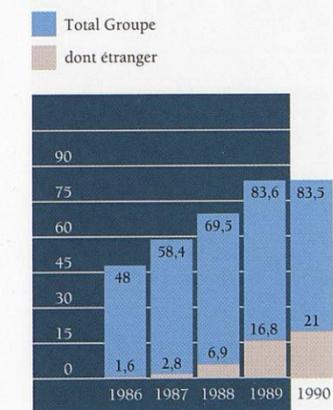
Dans un contexte particulièrement difficile caractérisé par une concurrence exacerbée, des taux d'intérêt réels historiquement élevés et un ralentissement de la croissance économique, les crédits distribués par les sociétés de la Compagnie Bancaire ont connu une stagnation, en dépit de la poursuite de la croissance de l'activité des sociétés étrangères.

En France, l'activité d'UFB LOCABAIL dans le domaine de l'équipement professionnel a diminué (- 9 %). Cette baisse d'activité traduit la volonté de la société de préserver ses marges dans un climat de concurrence intense et de croissance plus ralentie de l'investissement des entreprises, notamment des PME-PMI. L'activité d'affacturage a poursuivi son développement rapide, le montant global des factures acquises progressant de 24 %.

Le montant des crédits distribués par Cetelem et Cofica a faiblement crû (+ 1 %), prolongeant ainsi la tendance de l'année 1989. La suppression

des avantages fiscaux liés au régime de la location avec option d'achat a pénalisé l'activité de Cofica. En contrepartie, les comptes permanents, notamment la Carte Aurore et le Compte Budget Automobile, produit développé par Cofica depuis le mois de juin, ont réalisé des progressions plus fortes que les produits classiques.

Crédits distribués en milliards de francs



UCB a connu une année fort difficile. Pour les financements acquéreurs, secteur où UCB a choisi de ne pas suivre, dans la mesure du possible, les politiques tarifaires extrêmement agressives menées par certains établissements et de limiter ses interventions dans les secteurs jugés trop risqués, l'activité a fortement diminué (- 31 %). L'activité de financements professionnels est stable (à périmètre équivalent) pour des raisons d'environnement analogues à celles qui ont pesé sur UFB LOCABAIL ; l'activité de crédits aux promoteurs a continué de progresser sensiblement (+ 16 %), en dépit d'une politique de sélection et de division des risques particulièrement stricte.

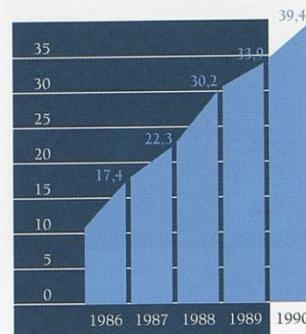
Le développement de l'activité des filiales étrangères,

sans être aussi important que ces dernières années, a été très significatif (+ 25 %). Ces sociétés réalisent désormais le quart de l'activité du Groupe dans le domaine de la distribution de crédits. Le ralentissement économique au Royaume-Uni a pesé sur UFB Humberclyde et sur UCB Group, qui ont néanmoins réalisé un volume d'activité important dans ce contexte difficile. Les premiers résultats commerciaux des sociétés italiennes et espagnoles, qui pour la plupart ont démarré leurs activités en 1989, sont très satisfaisants, tout particulièrement dans le domaine du crédit immobilier.

Les investissements immobiliers réalisés par Klépierre, la nouvelle société issue du regroupement des activités de location simple de Locabail Immobilier et d'UCB Pierre, se sont élevés à 852 millions de francs.

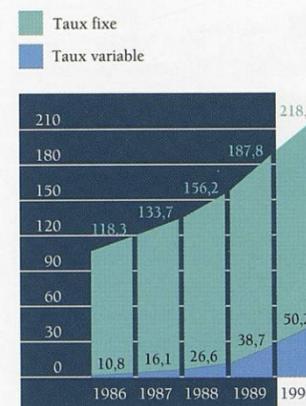
Après un début d'année difficile, du fait de la concurrence nouvelle des PEP et des Sicav de capitalisation qui a entraîné la disparition du monopole des assureurs sur les produits de capitalisation,

Epargne gérée
au 31 décembre, en milliards de francs



le montant des primes émises par Cardif dans le cadre de son activité d'assurance a recommencé à croître à partir du second semestre. Sur l'ensemble de l'année, il est légèrement inférieur au niveau de 1989 (- 8 %). Le montant des provisions techniques s'élevait en fin d'année à 30 milliards de francs, soit 16 % de plus qu'à fin 1989.

Encours gérés
au 31 décembre, en milliards de francs



L'épargne gérée par Cortal a continué de progresser fortement. Elle atteignait 8,3 milliards de francs à fin 1990, soit une progression de 19 % en un an. Cortal a désormais un portefeuille de 58 000 clients actifs et le nombre de comptes Optimal ouverts dépasse 25 000.

Les sociétés de la Compagnie Bancaire géraient en fin d'année 39 milliards de francs d'épargne, soit 16 % de plus qu'à fin 1989.

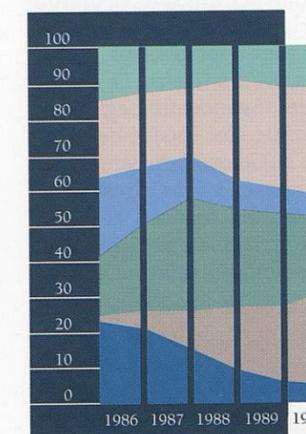
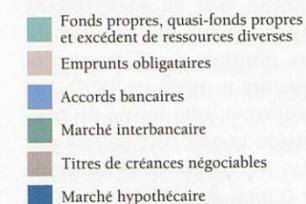
Le chiffre d'affaires réalisé par la Sinvim dans le cadre de ses opérations de promotion immobilière a nettement diminué (- 39 %) après avoir atteint un niveau exceptionnellement élevé en 1989 du fait de la vente de plusieurs opérations importantes en immobilier de bureaux. Les opérations nouvelles retenues dans l'année sont cependant supérieures à celles de 1989.

Le refinancement de la Compagnie Bancaire

Pour financer un encours de crédit qui s'élevait fin 1990 à 203 milliards de francs, la Compagnie Bancaire a mené en 1990 une politique de refinancement qui s'inscrit dans la continuité : à ses filiales de crédit, elle assure des ressources au meilleur coût en centralisant leurs besoins, tandis que celles-là concentrent leur activité sur la distribution et la gestion des prêts. La politique de refinancement se fonde sur des règles strictes d'adossement des emplois et des ressources en durée, en taux et en devises afin de contrôler de très près les risques de liquidité, de transformation et de change.

Le développement européen, principalement en Grande-Bretagne mais aussi en Espagne et en Italie, a entraîné un recours accru aux financements en devises. L'encours de crédit a ainsi progressé de 70 % en 1990, passant de 24,7 à plus de 41,9 milliards en équivalent francs,

Structure du refinancement
en pourcentage



soit 21 % de l'encours total. En France, avec la poursuite du développement des crédits à taux variables proposés par Cetelem et UCB, l'encours à taux variable a atteint 22 % de l'encours total en francs à fin 1990.

Pour satisfaire les besoins du Groupe, la Compagnie Bancaire, qui ne collecte pas de dépôts, emprunte des fonds sur les marchés. Elle tire parti de la variété des instruments financiers existants pour lever ses ressources au meilleur coût.

La Compagnie Bancaire et ses filiales ont émis au total en 1990 trente-cinq emprunts obligataires et placements privés, à taux fixe ou variable, en francs, en euro-francs, en yens, en francs luxembourgeois, en dollars, en livres sterling et en écus. 10,1 milliards de francs ont été émis en francs et en euro-francs, dont 1,5 à taux variable et 3,1 libellés en euro-francs. L'équivalent de 6,4 milliards de francs a été émis en autres devises, dont une opération de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) d'un montant de 0,4 milliard d'équivalent francs destinés au renforcement des fonds propres et au financement de l'activité d'UCB Group, filiale d'UCB en Grande-Bretagne.

La Compagnie Bancaire a également commencé à émettre, en novembre, dans le cadre d'un programme d'émission de Medium Term Notes (obligations à moyen terme émises à la demande) en devises dont l'encours atteint 0,8 milliard d'équivalent francs en fin d'année, principalement en livres sterling, écus et dollars canadiens.

D'autre part, le développement du marché de contrats Pibor a permis à la Compagnie Bancaire de se procurer plus de 3 milliards de francs de garanties de taux nouvelles à un an et moins par transformation de ses emprunts obligataires référencés sur le Pibor 3 mois.

Parallèlement, la Compagnie Bancaire a développé les recours au marché monétaire, notamment par émission de titres de créance négociables. Le marché monétaire a permis de satisfaire plus des trois-quarts des besoins en francs et en devises.

L'utilisation des swaps de devises et de taux a permis de profiter des opportunités de marché tout en garantissant l'adossement des ressources aux emplois. La Compagnie Bancaire a initié en 1990 une position à long terme de couverture contre une hausse des taux à hauteur de 3 milliards de francs, fondée sur des instruments à terme et optionnels, et symétrique des risques commerciaux encourus par ses filiales. Le recours à ces instruments a également permis aux filiales de crédit de la Compagnie Bancaire de proposer à leur clientèle de nouveaux produits et d'assurer un meilleur refinancement des produits existants.

La mise en place et la renégociation de lignes de liquidité avec les banques ont été poursuivies. Elles ont abouti notamment à la négociation de garanties de prise ferme de titres négociables, et d'accords de financement en

francs, pour un montant de 2,4 milliards de francs, et de lignes revolving multi-devises et accords de financement en devises, pour un montant de 7,3 milliards d'équivalent francs. En Espagne, dans un contexte de contrôle des changes, la Compagnie Bancaire a négocié et garanti pour ses filiales des emprunts et des garanties de liquidité pour un montant atteignant l'équivalent de 1,8 milliard de francs à fin 1990.

Enfin, le Cetelem a procédé en 1990 à la titrisation de prêts personnels à hauteur de 1 milliard de francs. Cette opération a permis d'alléger les besoins de financement du Groupe, tout en dégagant des fonds propres pour les développements futurs de l'activité.

Le résultat net consolidé du Groupe a été de 1 498 millions de francs. Il comprend 19 millions de francs d'éléments hors exploitation correspondant notamment à l'amortissement des écarts d'acquisition positifs et à une reprise partielle sur les provisions pour impôt futur antérieurement constituées, en particulier au titre des opérations de crédit-bail: cette reprise résulte de la baisse de 37 à 34 % du taux d'impôt sur les sociétés à compter de 1991. Le résultat net d'exploitation consolidé du Groupe s'établit donc à 1 479 millions de francs, en baisse de 11 % par rapport à 1989.

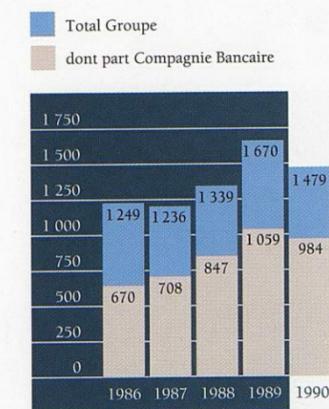
Les résultats du Groupe

Cette évolution est la conséquence de la diminution de la rentabilité des activités de crédit à moyen et long terme en France, due à la persistance depuis plusieurs années d'une concurrence exacerbée sur le prix des crédits et de taux d'intérêt élevés sur le marché de l'argent, ce qui a eu pour effet de diminuer les marges des crédits de ce type distribués depuis trois ans. De

plus, les sociétés de crédit ont fait face à une dégradation de leurs risques liée au ralentissement économique et à la mise en place de la loi sur le surendettement, qui a entraîné une hausse brutale du montant des créances impayées et des changements dans le comportement des emprunteurs. Par ailleurs, le poids des investissements des sociétés du Groupe à l'étranger a été très important. Les activités du Groupe se situant hors du domaine du crédit ont enregistré des croissances de leur résultat. Cela a notamment été le cas sur le marché de la promotion immobilière où le niveau élevé des livraisons de programmes a permis une forte augmentation du résultat.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, après déduction de la part du bénéfice revenant aux actionnaires minoritaires, a été de 998 millions de francs ; le résultat net

Résultat net d'exploitation consolidé
en millions de francs

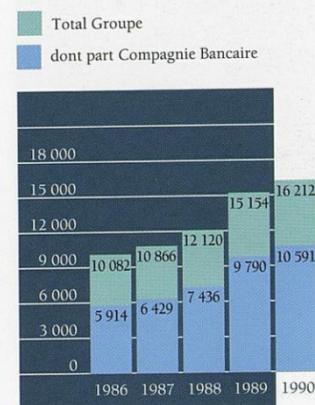


d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire a diminué de 7 %, s'établissant à 984 millions de francs, soit 46,7 francs par action.

Après affectation des résultats, les fonds propres du Groupe atteignent 16 212 millions de francs dont 10 591 millions de francs reviennent à la Compagnie Bancaire. Leur rentabilité a été de 9,9 % sans prendre en compte l'incidence des plus-values latentes sur le patrimoine immobilier et le portefeuille-titres.

A fin 1990, l'encours de prêts de la Compagnie Bancaire à

Fonds propres consolidés
au 31 décembre, après répartition,
en millions de francs

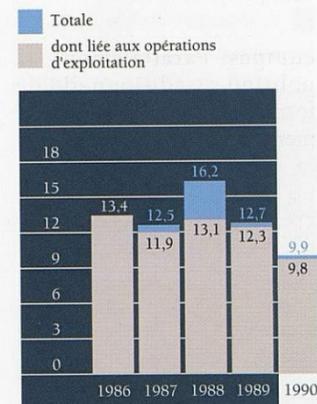


ses filiales ou à leur clientèle était de 141 milliards de francs. Le profit net, après imputation des frais de gestion et provision de l'impôt, réalisé sur ces opérations a été de 160 millions de francs. Les revenus, nets d'impôt, du portefeuille-titres ont été de

225 millions de francs. Les plus-values sur titres se sont élevées à 21 millions de francs.

Le Directoire, conformément à sa politique traditionnelle, propose de maintenir à 10 francs, plus 5 francs d'avoir fiscal correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor, le dividende versé à chaque action Compagnie Bancaire. Les dividendes versés au titre de 1990 seraient ainsi de 204 millions de francs. Le Directoire propose, de plus, d'offrir aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions.

Rentabilité des fonds propres
en pourcentage



La politique de personnel

Dans le contexte de très vive concurrence qui règne depuis plusieurs années, l'amélioration de l'efficacité des organisations et la maîtrise rigoureuse des frais de personnel sont des préoccupations constantes. Cela s'est traduit en 1990 par une baisse des effectifs du Groupe en France (- 2 %), liée notamment à l'aménagement des organisations d'UCB. Dans le même temps, pour satisfaire des besoins spécifiques, notamment commerciaux, informatiques et financiers, plus de 700 personnes y ont été recrutées. A l'étranger, le démarrage rapide des filiales espagnoles et italiennes et la poursuite de la croissance vive d'UCB Group ont conduit à une forte augmentation des effectifs. Ceux-ci en fin d'année, soit 18 % de l'effectif total.

Pour les frais de personnel, la première préoccupation est de maintenir à un niveau raisonnable l'évolution de la masse salariale et de contrôler

les engagements dans le financement de certaines prestations à caractère social. La politique d'augmentations individuelles a pour objectif d'éviter les automatismes de progression des salaires, hormis l'application des décisions prises au niveau de la profession. Elle est donc fondée sur la compétence, les résultats et les responsabilités de chacun.

S'adapter à un environnement en mutation constante et rendre les équipes performantes exigent avant tout un management efficace. C'est la raison pour laquelle la politique de formation s'est orientée vers la formation de l'encadrement à la gestion des équipes. Parallèlement, la politique traditionnelle de formation technique et commerciale s'est poursuivie. Au total, les dépenses de formation ont représenté en 1990 près de 6 % de la masse salariale, ce qui classe la Compagnie Bancaire dans les premiers rangs de la profession bancaire.

Participant ensemble au développement des activités, les salariés de la Compagnie Bancaire sont associés aux bénéfices résultant de l'effort commun. En France, ils ont reçu un montant de 142 millions de francs, représentant 9 % des salaires versés, au titre de la participation et de l'intéressement aux résultats de 1989. En application de l'autorisation votée par l'assemblée des actionnaires de 1988, le Directoire a attribué 190 300 options de souscription d'actions Compagnie Bancaire à des salariés dont la contribution à l'activité ou aux résultats a été reconnue exceptionnelle. Chaque option permet de souscrire une action Compagnie Bancaire à un prix de 347 francs. Les principales filiales ont procédé à des attributions analogues.

Les
perspectives
de la
Compagnie
Bancaire

La Compagnie Bancaire aborde les années à venir avec confiance. En effet, l'année 1990 a été marquée d'éléments positifs. En France, se sont manifestés plusieurs signes d'un assainissement de la concurrence bancaire et d'une égalisation des conditions d'exercice des métiers de crédit, venant ainsi conforter la conviction que la Compagnie Bancaire exprime depuis plusieurs années.

Ainsi, dans le domaine du crédit, la réforme de la loi sur l'usure a permis d'établir des barèmes plus conformes aux prix de revient des diverses catégories de crédit. Dans le domaine de l'épargne bancaire, les produits non soumis aux mécanismes de marché sont en recul au profit de

ceux sur lesquels la concurrence s'exerce, tels les Sicav et le PEP. De ce fait, la part des ressources des banques à des coûts de marché a augmenté, effaçant ainsi une partie du handicap structurel de la Compagnie Bancaire.

Celle-ci restera toutefois confrontée dans les prochaines années à un environnement économique moins porteuse, la concurrence bancaire devrait rester âpre, les marges de tous les intervenants continuer de se réduire et les risques de crédit persister. La Compagnie Bancaire devra une nouvelle fois faire la preuve de ses capacités d'adaptation pour traverser cette période avec succès.

Elle dispose pour cela d'atouts majeurs : la force de son approche commerciale au travers de partenaires toujours plus nombreux, la performance de ses produits, la technicité de ses méthodes, la dispersion de ses risques et surtout les capacités d'adaptation de ses équipes.

Sa stratégie pour réussir reste fidèle à ses choix fondamentaux et repose sur des principes simples :

- poursuivre sa politique d'innovation dans ses métiers de base pour développer des produits et services adaptés aux attentes de sa clientèle et moins sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt ;
- perfectionner les méthodes de maîtrise du risque ;
- se renforcer dans les métiers de l'épargne et de l'immobilier moins sensibles aux écarts de coût des ressources ;
- limiter ses coûts d'intermédiation ;
- poursuivre son développement à l'étranger en réussissant le démarrage des filiales les plus récentes et en assurant la croissance des autres.

Introduction
aux
résolutions

La distribution

La distribution proposée fixe le montant du dividende par action à 10 francs plus 5 francs d'avoir fiscal correspondant à l'impôt déjà payé au Trésor. Elle est conforme à la politique traditionnelle de la société.

Le Directoire propose de donner à chaque actionnaire la possibilité de recevoir son dividende 1990 en actions. Ce mode de perception ne modifie le revenu imposable ni des personnes physiques ni des personnes morales et il présente deux avantages :

- il évite le supplément de charge fiscale lié à la distribution de dividendes en espèces ;
 - il permet une augmentation progressive des fonds propres de la société.
- Les actionnaires qui souhaiteront recevoir leurs dividendes en espèces pourront en obtenir le paiement avant la fin du premier trimestre, comme les années antérieures.

Les options
attribuées aux
salariés

La résolution votée le 22 mars 1988 par laquelle l'assemblée des actionnaires autorisait l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés de la société et de ses filiales don-

nait au Directoire le pouvoir de fixer les périodes au cours desquelles ces options pourraient être exercées.

Les aménagements de la loi sur les sociétés intervenus depuis la première attribution d'options de la Compagnie Bancaire précisent que l'assemblée des actionnaires fixe le délai pendant lequel les options doivent être exercées. En vue d'une stricte conformité à cette disposition, il est proposé à votre assemblée de fixer à huit ans la durée d'exercice des options attribuées en application de la résolution du 22 mars 1988.

*Rapports
du Conseil
et des
Commissaires*

Rapport
des
Commissaires
aux
comptes

Rapport
général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 22 mars 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Compagnie Bancaire, tels qu'ils sont présentés pages 4 à 7 et 15 à 16 du document annexe ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi ;

relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1990.

I. Opinion
sur les comptes
annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Vérifications
et informations
spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 18 février 1991

Cabinet Robert Mazars
Robert Mazars - José Marette

H. S. D. Castel Jacquet
Ernst & Young International
Antoine Bracchi

Rapport
sur les comptes
consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 22 mars 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Compagnie Bancaire, tels qu'ils sont présentés pages 60 à 63 et établis conformément aux principes décrits dans les notes annexes aux états financiers pages 64 à 70 ;

- la vérification du rapport sur la gestion du Groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1990.

I. Opinion
sur les comptes
consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Rapport
spécial

Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous informons que le Président de votre Conseil de surveillance ne nous a donné avis d'aucune convention visée à l'article 143 de cette loi.

Paris, le 18 février 1991

Cabinet Robert Mazars
Robert Mazars - José Marette

H. S. D. Castel Jacquet
Ernst & Young International
Antoine Bracchi

II. Vérifications
spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Paris, le 18 février 1991

Cabinet Robert Mazars
Robert Mazars - José Marette

H. S. D. Castel Jacquet
Ernst & Young International
Antoine Bracchi

Observations
du
Conseil
de
surveillance

Le Directoire vous a présenté son rapport et expliqué les raisons de la baisse du bénéfice en 1990, comme celles qui fondent sa confiance dans l'avenir du Groupe

Le Conseil de surveillance partage l'analyse faite par le Directoire. Il approuve sa confiance et sa détermination. Dès les premiers signes des difficultés, le Directoire a pris les mesures appropriées pour que votre société traverse au mieux cette période et préserve les intérêts de ses actionnaires, la motivation de ses collaborateurs et ses capacités de développement.

En 1990, André Lévy-Lang, président du Directoire de la Compagnie Bancaire, a été nommé à la présidence du Directoire de la Compagnie Financière de Paribas. Hommage rendu à la qualité de sa gestion à la Compagnie Bancaire, mais aussi signe de la force des liens qui unissent les deux entreprises depuis 1973, cette nomination n'affecte en rien l'autonomie, qui reste entière, de la Compagnie Bancaire.

François Henrot, Directeur général adjoint depuis mars 1988, a été nommé membre du Directoire et Directeur général le 31 mai 1990. C'est lui qui aujourd'hui assure la conduite de la gestion du Groupe.

Un renouvellement profond de l'équipe dirigeante du Groupe va intervenir en 1991. Bertrand de Bardies, président de Cardif et de Cortal, Pierre Boucher, président de Cetelem et de Cofica, et Henri Charrière, président d'UCB vont prendre, à l'issue de l'assemblée générale, une retraite prévue de longue date. Ils seront remplacés au Comité directeur par Paul Villemagne, Bernard Müller et Didier Browne, respectivement Directeur général de Cardif, de Cetelem et d'UCB dont ils vont désormais assumer la présidence.

Pour souligner l'importance stratégique du secteur de l'épargne, dans lequel le Groupe peut et doit acquérir une position aussi forte que celle qu'il occupe dans les secteurs de crédit, le Directoire a décidé de regrouper au sein d'un nouveau holding les participations que la Compagnie Bancaire détient aujourd'hui dans

Cardif et dans Cortal. La responsabilité de ce secteur d'activité est confiée à Bernard Auberger qui rejoint le Groupe et lui apporte son expérience acquise à la Société Générale puis à la direction générale de la Caisse Nationale de Crédit Agricole. Il assumera désormais la présidence du holding de coordination et celle de Cortal, et sera membre du Comité directeur.

Le Conseil de surveillance exprime sa gratitude à ceux qui quittent leurs fonctions pour leur contribution au développement et à la prospérité du Groupe, et sa confiance dans ceux qui prennent leur relève.

Au sein du Conseil de surveillance, Pierre Bazy, atteint par la limite d'âge dans ses fonctions chez Messieurs Worms, n'a pas souhaité voir renouveler son mandat. C'est un vieil ami du Groupe qui s'éloigne ; il sera remplacé

par Nicholas Clive-Worms qui marque ainsi l'attachement de sa maison pour une entreprise dont elle a été l'un des fondateurs. Nous voulons enfin rendre hommage à la mémoire du vice-président et doyen, le gouverneur Jacques Brunet, décédé le 15 décembre 1990. Témoin de l'histoire de notre Groupe depuis ses premiers débuts, il en avait suivi avec sympathie les développements et l'avait dès l'origine aidé de ses conseils. Par la suite, il avait volontiers accepté de nous rejoindre, faisant bénéficier notre maison de son grand prestige personnel et de son expérience incomparable dans le domaine bancaire. C'est un ami difficilement remplaçable dont nous saluons le départ.

Résolutions

Résolutions
de la
compétence
de
l'assemblée
ordinaire

Première résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1990.

L'assemblée des actionnaires approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1990 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance. Elle prend acte du rapport général des commissaires aux comptes et en accepte les conclusions.

L'assemblée approuve les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1990 tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution

Cette résolution a pour objet l'affectation du bénéfice de l'exercice 1990 présenté par le Directoire et de fixer le dividende à 10 francs par action (soit 15 francs avec l'avoir fiscal).

Il est proposé d'offrir aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement de leur dividende en actions à un prix égal à 90 % de la moyenne des cours des 20 bourses précédant l'assemblée.

L'assemblée des actionnaires affecte le bénéfice de l'exercice 1990 soit 405 870 213 francs selon la proposition du Directoire.

Le dividende versé à chaque action y ayant droit sera de 10 francs. Compte-tenu d'un avoir fiscal de 5 francs, du fait de l'impôt déjà payé au Trésor, ce dividende procurera à chaque action un revenu global de 15 francs. Le total des dividendes à verser au titre de l'exercice 1990 est ainsi fixé à 204 054 510 francs.

L'assemblée affecte le solde du bénéfice de 1990, soit 201 815 703 francs, et le report à nouveau disponible, soit 994 813 francs, de la façon suivante :

249 090 francs à la réserve légale ;

126 500 000 francs au fonds de prévoyance ;

706 457 francs à la réserve provenant de provisions pour investissements libérées ;

74 613 099 francs à la réserve provenant de plus-values à long terme ;

741 870 francs au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 26 mars 1991.

L'assemblée décide, en application de l'article 66 des statuts, d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende de l'exercice 1990. Chaque actionnaire

devra exercer son option sur la totalité du dividende attaché aux actions qu'il possède.

Le prix d'émission des actions nouvelles à remettre en paiement des dividendes sur option de l'actionnaire sera égal aux neuf dixièmes, arrondis s'il y a lieu au franc immédiatement supérieur, de la moyenne, diminuée du montant net du dividende soit 10 francs, des premiers cours de l'action Compagnie Bancaire cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la présente assemblée.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra à son choix soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

Les actions ainsi émises en paiement des dividendes 1990 porteront jouissance du 1^{er} janvier 1991.

La période d'exercice de l'option débutera le 26 mars ; elle s'achèvera le 23 avril 1991 inclus. Les déclarations d'option seront reçues par les établissements habilités à payer les dividendes. Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant le 24 avril

1991 recevra ses dividendes en espèces le 14 mai 1991.

Les actionnaires pourront se faire payer leurs dividendes en espèces par l'intermédiaire du teneur de leur compte dès le 26 mars 1991 et jusqu'au 23 avril 1991, à la condition d'avoir, préalablement à ce règlement mais postérieurement à la présente assemblée, renoncé irrévocablement à exercer leur droit d'opter pour un paiement en actions.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Directoire pour déterminer et publier le prix d'émission des actions, assurer l'exécution des présentes décisions, en précisant les modalités d'application, constater l'augmentation de capital qui en résultera, imputer sur les réserves disponibles les frais de ladite augmentation et apporter les modifications corrélatives à l'article 6 des statuts relatif au capital social.

Il est rappelé :

– que le dividende par action distribué au titre de chacun des exercices 1987 à 1989 a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs ;

– que, par suite de l'émission d'actions nouvelles qui ont été soit libérées par capitalisation de réserves et attribuées gratuitement aux actionnaires en 1987 et 1989, soit souscrites en numéraire au prix de 420 francs chacune en 1989, soit souscrites par exercice

d'options consenties à des salariés du Groupe, le montant total des dividendes distribués s'est élevé à :

140 870 580 francs pour 1987,

140 885 080 francs pour 1988,

et 203 805 420 francs pour 1989 ;

– que 24 909 actions nouvelles ont été créées en 1990 par l'exercice d'options de souscription consenties à des salariés.

Troisième résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver le rapport des commissaires aux comptes sur d'éventuelles conventions particulières.

L'assemblée des actionnaires prend acte du rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes en application de l'article 145 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Quatrième et cinquième résolutions

Ces résolutions ont pour objet de renouveler pour six ans les mandats de membre du Conseil de surveillance de M. Jacques de Fouchier et M. Hubert de Saint-Amand.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Jacques de Fouchier, président d'honneur. Ce mandat prendra fin en 1997, à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires renouvelle le mandat de membre du Conseil de surveillance de M. Hubert de Saint-Amand. Ce mandat prendra fin en 1997, à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Sixième résolution

Cette résolutions a pour objet de nommer membre du Conseil de surveillance M. Nicholas Clive-Worms pour une durée de six ans.

L'assemblée des actionnaires nomme membre du Conseil de surveillance M. Nicholas Clive-Worms, en remplacement de M. Pierre Bazy, dont le mandat vient à expiration. Le mandat de M. Clive-Worms prendra fin en 1997, à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1996.

Septième résolution

Cette résolution a pour objet de renouveler, en des termes identiques, l'autorisation donnée au Directoire en 1990 d'effectuer en bourse des opérations de régularisation des cours de l'action de la société et d'ajuster les prix maximum d'achat et minimum de vente des actions.

L'assemblée des actionnaires renouvelle l'autorisation donnée au Directoire de procéder à des achats et à des ventes en bourse d'actions de la société, en vue de régulariser les cours, dans les conditions et selon les modalités fixées par les articles 217-2 à 217-9 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le nombre maximum de ses actions que la Compagnie Bancaire pourra détenir est fixé à 10 % du nombre des titres représentant le capital social.

Le prix maximum d'achat est fixé à 900 francs et le prix minimum de revente à 300 francs par action. Ces prix seront ajustés en cas de détachement d'un droit d'attribution ou de souscription. L'autorisation d'acheter et de vendre des actions est donnée au Directoire pour une période de dix-huit mois.

La présente autorisation se substitue à celle de même objet donnée par l'assemblée du 19 mars 1990.

Résolutions de la compétence de l'assemblée extraordinaire

Huitième résolution

Cette résolution a pour objet de fixer le délai d'exercice des options de souscription ou d'achat attribuées en application de la dixième résolution de l'assemblée du 22 mars 1988.

L'assemblée des actionnaires fixe à huit ans le délai d'exercice des options de souscription ou d'achat attribuées en application de la dixième résolution de l'assemblée du 22 mars 1988.

Neuvième résolution

Cette résolution a pour objet, en cas d'augmentation de capital par incorporation des réserves, de permettre la vente des droits d'attribution formant rompus au bénéfice de leurs titulaires.

L'assemblée des actionnaires décide, selon l'article 180 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,

qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par le Directoire en application des pouvoirs reçus de l'assemblée du 19 mars 1990 les droits d'attribution formant rompus, qui subsisteront après l'attribution à chaque actionnaire des titres nouveaux lui revenant par l'exercice de ses droits, feront l'objet d'un règlement en espèces : les actions nouvelles correspondant aux droits formant rompus seront vendues et le produit net de leur vente sera alloué aux titulaires de ces droits, au prorata de ces derniers, au plus tard trente jours après l'inscription à leur compte du nombre entier d'actions nouvelles attribuées. Les droits d'attribution ne seront donc pas eux-mêmes négociables.

Dixième résolution

Cette résolution a pour objet de permettre d'accomplir toutes les formalités relatives à l'assemblée.

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

*Synthèse
financière
de la
Compagnie
Bancaire*

Politique de gestion financière

Actif et résultats consolidés du Groupe de la Compagnie Bancaire

Les secteurs d'activité du Groupe

La prépondérance de la distribution de crédit dans les activités du Groupe se traduit dans le bilan consolidé par le poids de l'encours de crédit dans les actifs. A fin décembre 1990, cet encours s'élevait à 203 milliards de francs sur un total de bilan de 252.

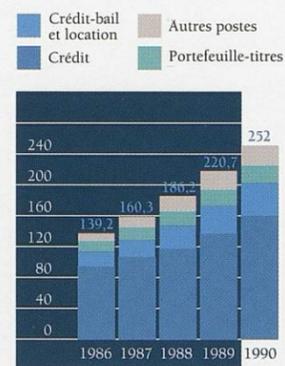
Plus que l'encours au bilan, le Groupe s'attache à suivre une notion d'encours géré plus représentative de son poids économique. Celle-ci comprend, outre les crédits portés par les sociétés du Groupe, ceux gérés pour le compte de sociétés développées dans le cadre d'accords de partenariat et ne disposant pas de moyens propres. A fin décembre 1990, l'encours géré se montait à 219 milliards de francs.

Ces concours à l'économie sont constitués en majeure partie de crédits – crédits classiques et comptes permanents – mais également de crédits-bail et de locations de biens mobiliers ou immobiliers.

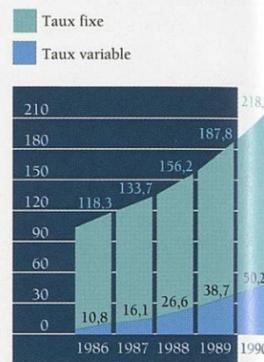
Les crédits et crédits-bail restent principalement constitués d'opérations à taux fixe. Celles-ci représentaient, fin 1990, 77 % de l'encours. Toutefois, la volonté des sociétés du Groupe de réduire leur sensibilité à la hausse des taux et l'attrait nouveau de la clientèle entraînent depuis quatre ans une croissance plus rapide des crédits à taux variable.

Les opérations réalisées à l'étranger ont poursuivi leur fort développement en 1990. La part de leur encours dans le total des concours du Groupe atteignait 20 % en fin d'année.

Structure de l'actif consolidé au 31 décembre, en milliards de francs



Structure de l'encours géré au 31 décembre, en milliards de francs



Les opérations de crédit en cours se répartissent ainsi entre les trois principaux secteurs : 18 % pour le financement des petites et moyennes entreprises, 22 % pour le crédit à la consommation ou à l'équipement des particuliers, 60 % pour les financements immobiliers. La structure de l'encours diffère de celle des opérations nouvelles mises en place en 1990 (respectivement 22 %, 38 %, 40 % pour les trois mêmes secteurs) en raison de la durée moyenne de ces opérations : 2 ans pour le Cetelem ; 4,5 ans pour UFB LOCABAIL ; 14,5 ans pour UCB.

L'épargne collectée par Cardif sur des produits d'assurance ou de capitalisation figure au bilan, pour un montant de 29,5 milliards de francs, en

provisions techniques de compagnies d'assurances. Ses emplois sont constitués principalement par des obligations et, pour le solde, par des placements en actions ou en immeubles et par des prêts.

Par ailleurs, Cardif et Cortal assurent la distribution et la gestion de Sicav et de fonds communs de placement dont les capitaux gérés, soit 9,9 milliards de francs, appartiennent à la clientèle et ne sont donc pas repris dans le bilan consolidé du Groupe.

Au total, l'épargne gérée par les sociétés du Groupe s'élevait à 39,4 milliards de francs au 31 décembre 1990.

Les résultats du Groupe et de la Compagnie Bancaire

Le résultat consolidé du Groupe et la part de ce résultat qui revient à la Compagnie Bancaire et qui constitue son bénéfice consolidé peuvent être analysés selon les secteurs d'activité. Ainsi apparaissent les contributions de chacun des secteurs au bénéfice global.

La Compagnie Bancaire possède des parts différentes dans le capital de ses principales filiales. Il en résulte que celles-ci ont un poids relatif différent selon que l'on analyse :

- le bénéfice consolidé du Groupe, auquel toutes ces sociétés concourent pour le montant intégral de leur contribution,
- le bénéfice consolidé de la Compagnie Bancaire, pour le calcul duquel la contribution de chaque société est pondérée par le taux de participation, directe et indirecte, de la Compagnie Bancaire dans le capital de ladite société.

L'analyse des contributions aux résultats d'exploitation consolidés de 1990 aboutit aux résultats suivants :

	Total Groupe	Part de la Compagnie Bancaire
UFB LOCABAIL et filiales	10 %	10 %
Cetelem et filiales	32 %	36 %
UCB et filiales	-5 %	0 %
Klépierre et filiales	24 %	13 %
Sinvim et filiales	10 %	7 %
Cardif et filiales	10 %	9 %
Compagnie Bancaire et divers	19 %	25 %

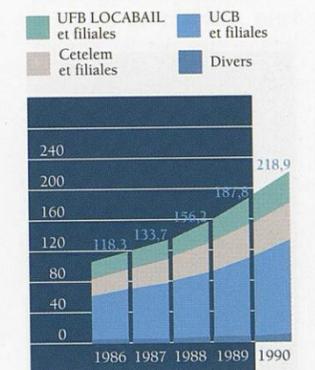
On peut noter en examinant les évolutions récentes :

- la progression de la contribution bénéficiaire de Cetelem et de ses filiales ;

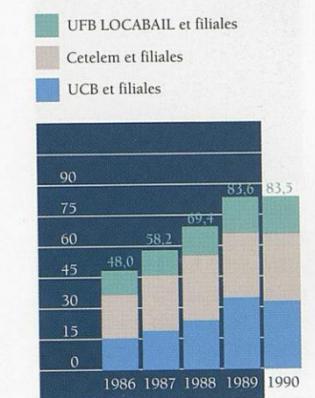
- la diminution de la contribution d'UFB Locabail et de ses filiales ;
- la contribution d'UCB et de ses filiales qui devient négative en 1990, la concurrence exacerbée constatée sur le marché du crédit immobilier depuis trois ans s'ajoutant aux effets des remboursements anticipés et des renégociations de crédits de 1987 et 1988 ;
- une fluctuation de la contribution de Sinvim et de ses filiales ainsi que de celle de la Compagnie Bancaire et des activités diverses, lesquelles ont toutefois connu ces dernières années des niveaux élevés.

La contribution de la Compagnie Bancaire est constituée par le profit

Encours de crédit par sociétés au 31 décembre, en milliards de francs



Crédits distribués par sociétés en milliards de francs



Les méthodes de maîtrise du risque

Le métier de prêteur ne consiste pas seulement à distribuer du crédit, mais aussi à recouvrer les capitaux prêtés. Les établissements de crédit doivent donc maîtriser le risque de défaut qui s'attache à leurs créances, c'est-à-dire sélectionner pour limiter les impayés et les traiter lorsqu'ils apparaissent.

La sélection est un des éléments du savoir-faire traditionnel du Groupe, mais elle a été rendue plus efficace par le développement de techniques statistiques qui permettent de noter les caractéristiques d'une demande de crédit par référence aux caractéristiques et au déroulement des dossiers antérieurs, et d'apprécier la probabilité d'une défaillance du postulant. De même, contribuent à la diffusion du savoir-faire les systèmes-experts qui visent à reproduire le processus d'analyse des risques

d'un expert du secteur concerné. Parce qu'ils améliorent le discernement, ces instruments permettent de prendre des risques réfléchis dans la distribution de crédits à des catégories élargies de clientèle. La sélection ainsi effectuée, en élevant la qualité des créances acquises, est la première garantie contre le risque de défaut.

Mais les méthodes statistiques, aussi efficaces soient-elles, n'éliminent pas complètement le risque. Il peut donc être nécessaire de le limiter, notamment lorsque l'importance ou la durée de l'opération l'exigent, par la prise de garanties : hypothèques sur les biens immobiliers financés, nantissement des matériels ou cautions pour les crédits aux entreprises, propriété du bien mis à disposition dans le cas des crédits-bail.

Le risque d'impayé, lorsqu'il apparaît, doit être traité sans retard. Les sociétés du Groupe ont mis en place des services de recouvrement amiable ou de gestion après-vente qui opèrent des interventions personnalisées auprès des débiteurs, aussitôt après la phase des relances automatiques, et régularisent

rapidement la plupart des dossiers traités : au Cetelem ou à UFB LOCABAIL, plus de la moitié des dossiers ayant connu un incident de paiement sont régularisés à l'amiable dans les trente jours qui suivent leur prise en charge par ces services. Deux ou trois mois plus tard, près de 95 % des dossiers ont repris un cours normal et seulement 5 % seront transmis aux services contentieux. Une action prompte et personnalisée, outre qu'elle est plus efficace, préserve mieux la relation entre le prêteur et l'emprunteur et limite les frais administratifs qui s'attachent aux procédures contentieuses. Celles-ci ne sont donc engagées qu'en dernier ressort. A ce stade, le recouvrement est devenu incertain et la créance est généralement provisionnée.

Avec l'entrée en vigueur de la loi Neiertz sur le surendettement des ménages, chacune des sociétés concernées a mis en place une cellule centralisée pour traiter l'ensemble des dossiers déposés devant les commissions de conciliation. Le rôle de ces cellules est de négocier les plans de règlement, d'accompagner leur mise en place et d'acquiescer une meilleure connaissance du comportement des emprunteurs concernés. Les dossiers entrant dans ce cadre suivent les règles générales de provisionnement définies par les sociétés.

Analyse de la charge du risque

La défaillance de l'emprunteur entraîne dans les comptes du prêteur :

- une dotation aux provisions pour créances douteuses lorsque cette défaillance est probable,
- l'enregistrement d'une perte, lorsque cette défaillance devient certaine ou quasi-certaine pour tout ou partie du prêt.

Un établissement de crédit peut et doit constituer des provisions pour créances douteuses dès que le risque d'insolvabilité de certains clients devient manifeste. Cette procédure permet une répartition convenable de la charge du risque dans le temps. Les méthodes de provisionnement varient selon les sociétés et les types de crédit. De façon générale, les provisions sont constituées lorsque les dossiers deviennent contentieux mais l'opportunité et le montant de la provision sont déterminés au cas par cas, après considération des sûretés éventuelles.

Dans le Groupe, la charge globale du risque a augmenté plus rapidement que les encours depuis le début des années 1980. Après s'être infléchie en 1988 et 1989, la croissance a repris en 1990. La charge moyenne du risque représente 1,0 % de l'en-

cours de crédit et l'encours des créances impayées atteint, en France, 5,9 % de l'encours total.

La charge du risque diffère selon les secteurs d'activité ; ses évolutions résultent :

- de l'effet de la conjoncture économique sur la situation de la clientèle de particuliers ou d'entreprises et sur la valeur des gages;
- de l'évolution du cadre réglementaire et législatif qui peut modifier les procédures de recouvrement et leur durée, comme la mise en place en 1990 de la loi sur le surendettement des ménages;
- du développement de nouveaux crédits à plus forte marge mais à risque plus élevé;
- du perfectionnement des techniques d'analyse du risque et de l'efficacité accrue des services de recouvrement. Cette efficacité se traduit également par la diminution relative du coût de ces services par rapport à l'encours de crédit.

L'année 1990 a vu une accélération de la croissance du taux d'impayés à trente jours et de la charge du risque d'UFB LOCABAIL et de ses filiales sur les activités de crédit à moyen terme. La charge du risque de l'activité d'affacturage, qui était tombée à des niveaux très bas en 1988 et 1989, a également augmenté en 1990 pour rejoindre le taux généralement constaté dans la profession. Ces évolutions sont en grande partie la conséquence de la dégradation de la qualité de la

clientèle due notamment à l'affaiblissement de la conjoncture économique qui a été particulièrement sensible dans les secteurs des transports et des travaux publics. Dans une conjoncture britannique difficile, la charge du risque d'UFB Humberclyde a sensiblement augmenté en 1990; cette évolution est principalement imputable à l'activité de financements d'immobilier commercial à taux variable qui a été affectée par le niveau élevé des taux d'intérêt. Dans les autres secteurs d'activité, les risques ont été maîtrisés et sont restés au même niveau qu'en 1989.

La mise en application de la loi sur le surendettement a déclenché, chez Cetelem et Cofica, un afflux de dossiers aux services recouvrement et contentieux, ce qui a engendré un lourd surcroît de travail pour les équipes. Pour près de la moitié d'entre eux, ces dossiers étaient sans retard de paiement lors du dépôt en commission départementale. Des mesures ont été rapidement prises pour les traiter dans une structure spécifique et améliorer ainsi leur gestion. L'afflux massif de ces dossiers a provoqué la croissance de la charge du risque observée en 1990. Sur les autres dossiers, les mesures prises en 1989, notamment la mise en place de nouveaux outils de sélection des risques et l'accélération du traitement des impayés, ont permis de maintenir le risque au niveau très bas atteint en 1989.

Après avoir légèrement augmenté en 1989, la charge du risque constatée à l'UCB a progressé de façon significative en 1990. Cette évolution, particulièrement sensible pour les crédits accordés aux particuliers, s'explique notamment par le développement des financements de travaux, plus risqués, et par une dégradation du comportement des emprunteurs sur les dossiers acceptés depuis 1988. Par ailleurs, l'allongement des procédures de recouvrement et l'impact de la loi Neiertz ont entraîné un accroissement de l'encours des impayés. Les règles de sélection des crédits distribués aux promoteurs et le faible montant moyen des opérations ont, depuis plusieurs années, permis de stabiliser à un niveau modéré la charge du risque rapportée aux encours, en dépit d'un développement rapide de l'activité et d'une conjoncture immobilière moins porteuse. Enfin, dans un environnement économique difficile, la filiale britannique, UCB Group, a enregistré une croissance des impayés qui a entraîné une augmentation de la charge du risque. La qualité de la sélection et des hypothèques prises ont néanmoins permis de maintenir cette charge à un niveau satisfaisant après le niveau historiquement bas atteint en 1989.

Les ressources

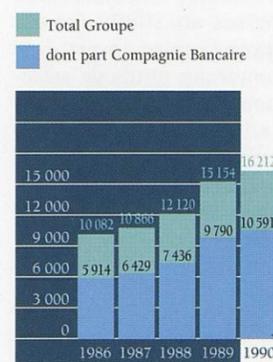
Les fonds propres

Les fonds propres du Groupe ont augmenté de 13 % par an en moyenne depuis 5 ans et atteignent à présent 16 milliards de francs (plus-values latentes non comprises).

L'augmentation de ces fonds propres résulte principalement de la mise en réserve d'une fraction importante des bénéficiaires, afin d'autofinancer la croissance. Toutefois l'importance du développement que la Compagnie Bancaire poursuit à l'étranger depuis quelques années, par acquisitions ou créations, l'a conduite à augmenter également ses fonds propres par apports extérieurs en numéraire : elle a obtenu de ses actionnaires en 1989 un apport de 1,2 milliard de francs.

Le montant des fonds propres permet, à la Compagnie Bancaire, de respecter largement les contraintes que constituent les

Fonds propres consolidés au 31 décembre, après répartition, en millions de francs



différents ratios de solvabilité. Au 30 juin 1990, le ratio réglementaire de couverture des risques s'établissait à 9,7 % ; hors les titres subordonnés en place (3,9 milliards de francs) il eût été de 7,4 % ; le ratio Cooke, calculé selon les règles qui seront en vigueur à partir du 31 décembre 1992, a été estimé au 31 décembre 1990 à 10,2 %, et hors titres subordonnés à 7,9 %. Par ailleurs les sociétés du Groupe ont sur la clientèle des engagements très divisés qui leur permettent de satisfaire très largement aux normes de division des risques.

Malgré l'importance de ses fonds propres, le Groupe s'astreint à leur assurer une forte rentabilité, afin de satisfaire ses actionnaires et de défendre son rang sur les marchés de capitaux, notamment étrangers, où les agents sont particulièrement attentifs à la qualité des intervenants. Le poids relatif et la rentabilité de ses fonds propres situent le Groupe de la Compagnie Bancaire dans la partie haute du classement des établissements financiers et bancaires internationaux et lui permettent d'obtenir des agences spécialisées des notes élevées pour ses émissions :

Émission	Moody's	Standard & Poor's	ADEF
Long terme	Aa2	AA	AA2
Court terme	P1	A1+	T1

Le Groupe a investi une partie des fonds propres dont il dispose dans un patrimoine immobilier parmi lequel il faut compter les principaux immeubles de bureaux qu'il occupe. La valeur comptable de ce patrimoine immobilier est de 4,3 milliards de francs ; sa valeur réelle peut être estimée à 12,8 milliards de francs. Ce patrimoine, par les revenus qu'il procure et les plus-values qu'il est susceptible d'engendrer, assure aux fonds propres une bonne rentabilité qui n'apparaît pas complètement dans les comptes et contribue à leur protection contre la dépréciation monétaire.

Bien qu'elles se soient principalement développées par autofinancement, les sociétés cotées du Groupe autres que Klépierre, que son régime fiscal de Sicomi soumet à une règle particulière, ont appliqué depuis leur introduction en Bourse une politique de distribution qui vise à faire croître le revenu de leurs actionnaires elles versent chaque année un dividende et procèdent périodiquement, selon l'évolution de leurs résultats et en fonction de l'érosion monétaire, à des distributions gratuites d'actions libérées par capitalisation de réserves.

La politique de refinancement : couverture en liquidité

Ne collectant pas de dépôts auprès du public, la Compagnie Bancaire se procure une part importante de ses ressources sur les marchés. Son premier objectif est donc de préserver son Groupe de tous les risques, et notamment de celui d'une crise de liquidité, susceptibles de troubler le fonctionnement régulier de ces marchés. Les encours sont donc le plus souvent couverts en liquidité jusqu'à leur extinction par la mise en place de ressources de même durée et de même profil d'amortissement.

La plupart des encours de crédit à court terme, notamment les financements sur découvert autorisé, présentent un caractère permanent malgré leur amortissement rapide. Ils sont ainsi refinancés par des ressources de durée plus longue que leur maturité apparente : emprunts obligataires à taux variable, qui fournissent à la fois une couverture en liquidité et une ressource indexée, ou ressources à un an qui sont empruntées régulièrement pour constituer un encours de

financements à taux moyenné sur une année à un instant donné et qui présentent un caractère plus durable que des emprunts à court terme.

Les ressources effectivement mises en place sont complétées par des ressources potentielles, les garanties de liquidité négociées auprès des banques : stand-by, pools, MOFF (Multiple Option Financing Facility), RUF (Revolving Underwriting Facility), NUF (Notes Underwriting Facility ou garantie de prise ferme de titres de créances négociables), ... Le Groupe s'oblige en effet à disposer à tout moment des moyens de financer pendant au moins six mois sans aucun recours aux marchés un encours de crédit supposé maintenu constant par un flux d'opérations nouvelles équivalent à l'amortissement des opérations en cours.

La Compagnie Bancaire effectuée de façon très régulière plusieurs mesures de la liquidité de la trésorerie du Groupe :

- le ratio prudentiel de ressources permanentes, instauré par la Banque de France, prévoit qu'un établissement de crédit doit disposer de fonds propres ou de ressources ayant une durée résiduelle supérieure à 5 ans à hauteur de 60 % de ses emplois à plus de 5 ans. La Compagnie Bancaire satisfait largement ce ratio (138 % fin 1990).

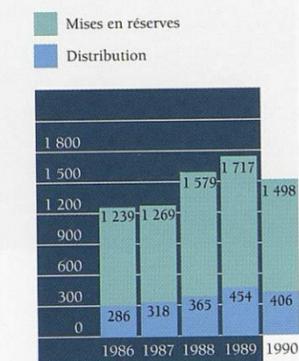
- le coefficient de liquidité à six mois, qui compare à l'encours consolidé le total des ressources d'une durée résiduelle supérieure à six mois, est le principal indicateur de gestion de la Compagnie Bancaire. La politique de couverture précédemment décrite correspond à un ratio en permanence supérieur ou égal à 100 %. Fin 1990, ce ratio était de 101 %.

- le coefficient réglementaire de liquidité à un mois s'établit pour chacune des sociétés du Groupe nettement au-dessus du minimum de 100 % imposé par la Commission Bancaire : 289 % pour la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1990.

La politique de refinancement : couverture en taux et en devises

Le deuxième objectif de la politique de refinancement suivie par la Compagnie Bancaire consiste à

Affectation du résultat net en millions de francs



préserver sa capacité bénéficiaire des fluctuations de taux d'intérêt et de taux de change.

Un établissement de crédit qui prêterait à long terme et à taux fixe et se refinancerait à court terme ou à taux variable s'exposerait à un risque à la hausse des taux. En effet, lors du renouvellement du prix de ses ressources, ce prix pourrait avoir augmenté, ce qui réduirait la marge. Une hausse de taux se traduirait également par une diminution de la valeur actualisée de ses actifs. Cette diminution engendrerait des pertes si l'établissement devait vendre quelques-uns de ses actifs pour faire face à une crise de liquidité.

Le Groupe choisit, par prudence, de protéger la marge de ses opérations de crédit contre des variations futures du coût de ses ressources. Toutefois, le plafond que la loi impose dans de nombreux cas aux pénalités exigibles d'un emprunteur en cas de remboursement anticipé du crédit ne permet pas de réaliser une couverture en taux parfaite et symétrique. Aussi, le

Groupe équilibre en taux les encours de crédit et ceux des ressources qui les refinancent selon des modalités adaptées au taux (fixe, révisable, indexé) de ces crédits et à leur profil d'amortissement probable.

Cette politique de couverture en taux conduit à refinancer les emplois à taux fixe par des ressources à taux fixe de même durée financière, les crédits à taux référencé soit par des ressources à taux fixe de courte durée dont l'échéance coïncide avec celle de la révision du taux du crédit, soit le plus souvent par des emprunts obligataires à taux variable, ayant dans la mesure du possible la même référence d'indexation, qui fournissent également la couverture en liquidité.

La politique d'adossement, alliée à la part prépondérante des emplois soit forfaités, soit indexés et refinancés par emprunts obligataires, a pour conséquence que la couverture en liquidité est en grande partie assurée dès lors que celle en taux est réalisée. Cependant, l'utilisation des nouveaux instruments financiers et en particulier des swaps, qui dissocient la liquidité et la garantie

de taux, ainsi que le développement des encours indexés, qui ne peuvent pas toujours être refinancés par des ressources absolument identiques, distendent ce lien entre couverture en liquidité et couverture en taux.

Les sociétés du Groupe se déchargent de leur risque de taux sur la Compagnie Bancaire. Celle-ci gère le risque résiduel qui, malgré la politique de couverture, peut résulter de l'impossibilité de trouver des refinancements parfaitement adéquats aux besoins nés de l'activité. Une gestion active du risque de taux requiert une mesure permanente du "gap de taux", c'est-à-dire de l'écart entre les emplois et les ressources à taux fixe. Elle suppose également que soient mesurées la valeur actuelle nette du bilan consolidé et la sensibilité de cette valeur au niveau et à l'ouverture de la gamme des taux d'intérêt. Ces informations permet-

tent de gérer le risque de taux résiduel et son éventuelle couverture par les nouveaux instruments financiers.

Le risque de change apparaît lorsqu'un crédit libellé dans une devise est financé dans une autre, ce qui expose l'établissement de crédit à une contraction de sa marge bénéficiaire en cas d'évolution défavorable du taux de change entre ces devises. Le Groupe se couvre contre ce risque en adossant ses encours à des ressources libellées dans la même devise, grâce à un usage intensif des swaps. Cette politique de couverture en devises s'ajoute à celles de couverture en liquidité et en taux.

La structure des ressources

La structure des ressources nécessaires à la Compagnie Bancaire est largement déterminée par

celle des prêts distribués par ses filiales et par sa politique de couverture en liquidité, en taux et en devises. Le souci de la diversification des ressources et celui de leur collecte au moindre coût conduisent la Compagnie Bancaire à intervenir sur tous les marchés de capitaux français et étrangers et à négocier des accords avec différents partenaires bancaires.

Dans la plupart des cas, le refinancement des opérations de crédit est assuré de façon centralisée par la Compagnie Bancaire qui tire avantage de l'importance de ses interventions et de la qualité de sa signature. Les filiales peuvent néanmoins emprunter elles-mêmes sur les marchés pour satisfaire une partie de leurs besoins, ces opérations étant conduites par la Compagnie Bancaire. La diversité des signatures permet d'élargir la gamme des instruments utilisés : billets de trésorerie, bons des sociétés financières...

Les emprunts obligataires, émis en francs ou en devises, représentent une part importante (31,4 %) des ressources du Groupe. Largement développés en période de contrôle quantitatif du crédit pour leur caractère désencadrant, ils sont désormais la principale ressource à moyen et

long terme, en francs et surtout en devises, face à un marché monétaire dont le compartiment long est réduit en France et inexistant à l'étranger. L'encours d'emprunts obligataires à taux variable s'est accru au rythme rapide du développement des crédits indexés qu'il refinance. Enfin, les titres obligataires constituent des instruments élaborés : obligations à bon de développement des crédits indexés qu'il refinance. Enfin, les titres obligataires constituent des instruments élaborés : obligations à bon de développement des crédits indexés qu'il refinance. Enfin, les titres obligataires constituent des instruments élaborés : obligations à bon de développement des crédits indexés qu'il refinance.

La Compagnie Bancaire intervient largement sur le marché monétaire, par tous les types de papier (pensions, B.O.N., T.C.N., ...) et pour toutes les durées. Elle privilégie cependant les titres de créances négociables, en particulier les

certificats de dépôt, pour les durées supérieures à deux ans sur lesquelles la préférence des investisseurs va aux instruments négociables. Les ressources monétaires représentent 47,2 % du total, dont 26,5 % de titres de créances négociables. Une partie de ces interventions est faite dans le cadre d'accords de financement, notamment par tirages sur les MOFF ou les NUF négociées avec des banques françaises et étrangères.

Le souci de diversifier ses ressources et de se garantir face à d'éventuels troubles du fonctionnement des marchés conduit la Compagnie Bancaire à négocier des accords bancaires permanents. Certains accords donnent effectivement lieu à des emprunts. D'autres correspondent à des ressources qui restent généralement non utilisées mais auxquelles la Compagnie Bancaire peut recourir à tout moment. Ces différents accords manifestent les relations étroites que la Compagnie Bancaire en-

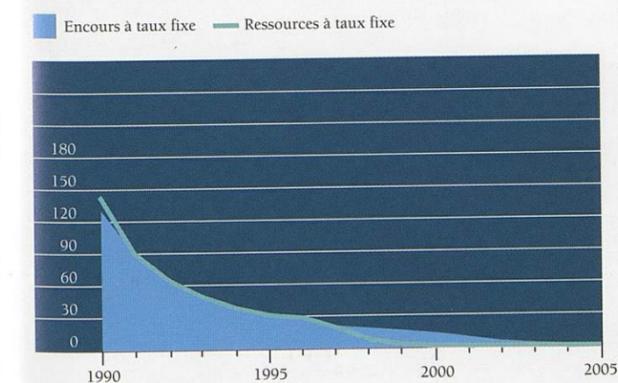
tretient avec ses différents partenaires financiers, et notamment avec les principales banques des places de Paris et de Londres.

Bien que n'étant pas à proprement parler une ressource, la titrisation de créances, par la diminution de l'actif qu'elle entraîne, limite les besoins de financement des sociétés du Groupe. A ce titre, cette opération répond à la volonté de la Compagnie Bancaire de diversifier ses sources de financement; par ailleurs, elle peut aussi constituer un moyen d'améliorer les ratios de solvabilité.

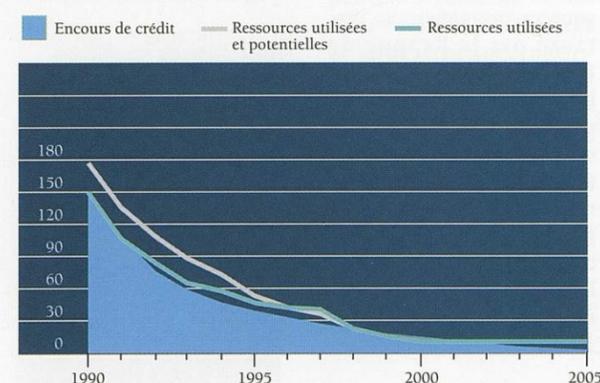
De plus en plus la Compagnie Bancaire utilise les nouveaux instruments financiers, en complément des financements traditionnels, pour adapter les ressources disponibles aux besoins, pour s'assurer une couverture plus adéquate, pour abaisser ses coûts de refinancement ou pour développer de nou-

veaux produits destinés à la clientèle, mais elle ne le fait jamais de façon spéculative. Les swaps de taux permettent de transformer des ressources à taux fixe en ressources à taux variable, les swaps de devises de refinancer sur les marchés internationaux de capitaux des emplois en francs ou en sterlings, les FRA d'arbitrer entre le MATIF et le marché monétaire pour lever sans risque mais à moindre coût une partie des ressources recherchées, les caps de limiter les conséquences des variations de taux d'intérêt, notamment pour les ressources refinançant les prêts à taux plafonné consentis à la clientèle.

Sensibilité aux fluctuations de taux en milliards de francs



Couverture en liquidité en milliards de francs



Structure du refinancement de l'encours consolidé

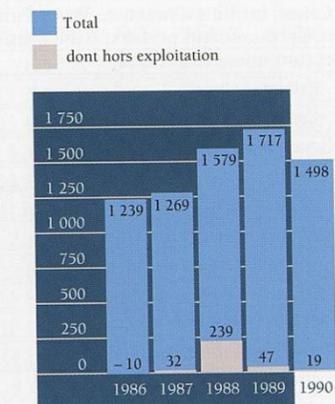
en %	1986	1987	1988	1989	1990
Fonds propres, quasi fonds propres et excédent de ressources diverses	13	11,5	9,6	11,5	11,2
Emprunts obligataires	20,8	19,6	28	28,7	31,4
Accords bancaires	15,5	10,5	7,7	6,5	5,4
Marché interbancaire	24,9	32,3	26,9	26,3	20,7
Titres de créances négociables	4,1	10,9	18,3	20,5	26,5
Marché hypothécaire	21,7	15,2	9,5	6,5	4,8

Comptes
consolidés

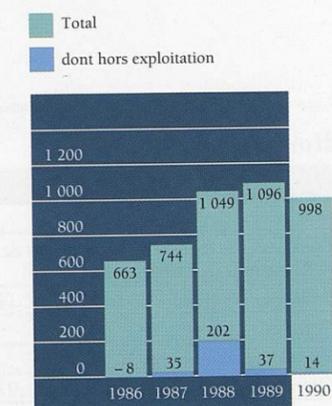
Le résultat net consolidé de l'ensemble du Groupe, déterminé après imputation des charges et provisions ainsi que de l'impôt, s'établit en 1990 à 1 498 millions de francs, dont 19 de résultat hors exploitation.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, établi après déduction de la part du bénéfice des filiales qui revient aux actionnaires minoritaires est de 998 millions de francs, dont 14 de résultat hors exploitation.

Résultat net consolidé du Groupe
en millions de francs



Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire
en millions de francs



Bilans consolidés du groupe de la Compagnie Bancaire

Actif	1986	1987	1988	1989	1990
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières	8 224	7 940	9 779	11 139	10 664
Comptes à vue	1 872	1 466	2 971	1 566	1 591
Comptes et prêts à échéance	6 352	6 474	6 808	9 573	9 073
Concours à la clientèle	112 403	127 526	146 604	174 713	202 667
Crédits	92 079	103 013	114 936	134 075	156 349
Immobiliers	60 205	66 406	75 149	92 070	111 205
A l'équipement des entreprises	9 106	8 589	8 237	8 057	7 634
A l'équipement des ménages	22 768	28 018	31 550	33 948	37 510
Crédits-bails et locations	18 179	21 874	28 667	37 588	42 922
Matériels donnés en crédit-bail	12 358	14 899	19 573	26 554	27 197
Matériels donnés en location	1 187	1 455	1 678	2 003	2 439
Immeubles donnés en crédit-bail	2 095	2 549	3 130	4 093	5 653
Immeubles donnés en location	2 539	2 971	4 286	4 938	7 633
Participation à des opérations de promotion immobilière	1 383	1 485	1 405	1 204	1 557
Prêts participatifs	82	70	88	35	-
Affecturage	680	1 084	1 508	1 811	1 839
Comptes de régularisation et débiteurs divers	4 514	6 106	7 349	11 298	11 783
Titres de participation et de placement	12 846	17 212	20 877	21 702	24 890
Obligations	6 707	11 136	13 757	12 494	14 477
Actions ou parts de sociétés	1 218	1 782	2 001	2 694	2 934
Sicav, FCP et FCC	4 921	4 294	5 119	6 514	7 479
Immobilisations	1 211	1 516	1 625	1 845	1 989
Total de l'actif	139 198	160 300	186 234	220 697	251 993

Hors bilan

Engagements reçus	1986	1987	1988	1989	1990
(en millions de francs)					
Engagements reçus d'établissements de crédit et d'institutions financières	22 025	28 207	36 731	39 712	46 513
Engagements d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
Titres vendus à réméré	ND	151	874	2 239	22
Opérations de change	ND	ND	ND	ND	17 180
Swaps et autres instruments financiers à terme	ND	9 610	16 781	25 194	50 653

(cinq derniers exercices, en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)

Passif	1986	1987	1988	1989	1990
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	70 783	75 400	63 260	70 617	64 785
Comptes à vue	180	125	543	656	858
Comptes et emprunts à échéance	70 603	75 275	62 717	69 961	63 927
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	22 845	35 497	52 987	66 030	83 877
Comptes à vue	969	1 364	1 534	1 622	1 438
Comptes et emprunts à échéance	5 228	14 621	27 030	36 188	50 287
Certificats de dépôt et bons de caisse	3 889	11 613	22 832	32 837	46 594
Billets de trésorerie et bons des sociétés financières	835	2 344	3 131	2 067	2 928
Autres	504	664	1 067	1 284	765
Fonds de répartition CFEC	3 975	3 354	3 077	2 841	2 657
Provisions techniques des compagnies d'assurance	12 673	16 158	21 346	25 379	29 495
Comptes de régularisation et créditeurs divers	12 642	14 152	14 771	17 219	22 580
Emprunts obligataires	22 566	24 105	39 104	47 739	60 110
Emprunts subordonnés	-	-	3 712	3 658	4 179
Titres subordonnés remboursables	-	-	2 500	2 500	2 800
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	1 212	1 158	1 379
Emprunts et titres participatifs	280	280	280	280	250
Fonds propres	10 082	10 866	12 120	15 154	16 212
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	4 168	4 437	4 684	5 364	5 621
Part de la Compagnie Bancaire	5 914	6 429	7 436	9 790	10 591
Total du passif	139 198	160 300	186 234	220 697	251 993

Engagements donnés	1986	1987	1988	1989	1990
(en millions de francs)					
Engagements donnés à des établissements de crédit et à des institutions financières	239	609	1 125	651	1 122
Engagements en faveur de la clientèle	21 278	21 533	31 547	34 681	31 902
Titres achetés à réméré	ND	-	-	-	-
Opérations de change	ND	ND	ND	ND	15 179
Swaps et autres instruments financiers à terme	ND	9 343	14 341	24 797	53 075

Résultats consolidés du groupe de la Compagnie Bancaire

	1986	1987	1988	1989	1990
Produits, nets de charges, des opérations commerciales	7 032	7 560	7 871	9 049	10 091
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 135	+ 167	+ 395	+ 291	+ 310
- Charges d'exploitation	- 4 969	- 5 749	- 6 375	- 7 021	- 8 257
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	+ 2	+ 28	+ 31	+ 63	+ 67
Résultat brut d'exploitation du Groupe	2 200	2 006	1 922	2 382	2 211
- Impôt	- 951	- 770	- 583	- 712	- 732
Résultat net d'exploitation du Groupe	1 249	1 236	1 339	1 670	1 479
- Part des tiers associés dans les filiales	- 579	- 528	- 492	- 611	- 495
Part de la Compagnie Bancaire	670	708	847	1 059	984
Résultat brut hors exploitation du Groupe	11	44	246	74	44
- Impôt	- 21	- 12	- 7	- 27	- 25
Résultat net hors exploitation du Groupe	- 10	32	239	47	19
- Part des tiers associés dans les filiales	+ 2	+ 3	- 37	- 10	- 5
Part de la Compagnie Bancaire	- 8	35	202	37	14
Résultat net total du Groupe	1 239	1 268	1 579	1 717	1 498
- Part des tiers associés dans les filiales	- 577	- 525	- 530	- 621	- 500
Part de la Compagnie Bancaire	662	743	1 049	1 096	998

Contribution des secteurs à la formation du résultat net d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire

	1986	1987	1988	1989	1990
(en millions de francs)					
UFB LOCABAIL et filiales	159	174	209	223	94
Cetelem et filiales	227	248	300	359	352
UCB et filiales	100	53	13	54	2
Klépierre et filiales	49	71	82	93	132
Sinvim et filiales	3	17	20	46	65
Cardif et filiales	48	70	65	85	89
Compagnie Bancaire et divers	84	75	158	199	250
Résultat net d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire	670	708	847	1 059	984

(en millions de francs)

Détail des produits et charges de 1990

	Charges	Produits
Résultat d'exploitation		
Produits et charges des opérations commerciales	26 079	36 170
Opérations bancaires traitées avec la clientèle	4 289	24 790
Intérêts et commissions sur les crédits		20 622
Immobiliers		13 158
A l'équipement des entreprises		1 279
A l'équipement des ménages		6 185
Intérêts des comptes de la clientèle, des certificats de dépôt et assimilés	4 289	
Loyers nets des immeubles et matériels en crédit-bail		4 168
Immeubles		754
Matériels		3 414
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	20 090	6 852
Intérêts et commissions versés	14 056	
Intérêts et charges des emprunts obligataires et assimilés	6 034	
Intérêts et commissions perçus		6 852
Opérations d'assurance	1 472	2 114
Produits des placements externes		1 939
Produits techniques		175
Intérêts crédités aux provisions techniques	1 472	
Autres opérations ou activités courantes	228	2 415
Produits des opérations de promotion immobilière		389
Produits des opérations de location simple		966
Produits des prestations de services		518
Produits accessoires, pertes et profits divers	228	542
Revenus du portefeuille-titres		311
Revenus d'obligations		145
Revenus d'actions ou de parts de sociétés		166
Charges d'exploitation	8 257	
Frais généraux	5 790	
Frais de personnel	2 760	
Impôts et taxes	387	
Autres frais généraux	2 643	
Dotations aux comptes d'amortissements	216	
Pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques	2 062	
Mouvements sur autres provisions pour pertes et charges	81	
Participation et intéressement des salariés	108	
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		67

Résultat hors exploitation

Mouvements des provisions sur titres	9	4
Plus ou moins-values sur cessions de titres de participation ou immobilisations	72	122
Ecarts d'acquisition	64	
Pertes et profits divers		63

Notes

sur

les comptes

consolidés

La Compagnie Bancaire établit et publie deux séries de comptes consolidés qui se distinguent par le champ de la consolidation.

La première série, publiée depuis 1973, concerne toutes les sociétés dont la Compagnie Bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales, assume la responsabilité et la direction, qui sont intégrées globalement, ainsi que quelques sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable, qui sont mises en équivalence. La définition du Groupe ne fait pas référence à l'importance des participations mais à l'unité de commandement, à la communauté des moyens de gestion et à la centralisation de la politique financière. En 1990, 101 sociétés ont été consolidées (contre 94 en 1989), dont 81 ont été intégrées globalement (contre 77), 2 intégrées proportionnellement au pourcentage d'intérêt du Groupe (contre 2), et 18 mises en équivalence (contre 15). Les comptes présentés pages 60 à 63 ressortent de cette première série.

La seconde série correspond à l'application du règlement n° 85-12 arrêté le 27 novembre 1985 par le Comité de la Réglementation Bancaire. Ses spécificités et les comptes auxquels elle aboutit sont exposés pages 71 et 72.

. 1 .

Les sociétés consolidées

Pourcentage de contrôle par le Groupe et pourcentage d'intérêt de la Compagnie Bancaire dans les principales sociétés consolidées par intégration globale.

Société	% contrôle	% intérêt
Compagnie Bancaire	100	100
UFB LOCABAIL	70	70
Cetelem	75	75
Cofica	100	75
UCB	45	45
CFEC	100	45
UCB Locabail Immobilier	100	45
Klépierre	48	44
Sinvim	42	42
Ségécé	99	42
Cardif SA	63	61
Cardif Vie	100	61
Foncière CB	100	67
Kléber Portefeuille Financière Kléber	100	99
UFB	83	63
Humberclyde plc		
UCB Group plc	100	62

Les autres sociétés du Groupe consolidées sont :

– les sociétés intégrées globalement : ACFI Etudes actuarielles, Arval, Aurore Assurance, Banque Financière Cardif, Capem, Cardif Bancaire Transaction, Cardif Gestion, Cardim, Carnégi et Cie, CB Pierre, Cetebail, Cetelem Expansion, Cetelem Nederland BV, Clariance, Cofiplus, CB UK, Compagnie Bancaire US, Cortal, Cybele Re, Fimestic, Firem, GIE Groupement Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire GAM CB, GIE Groupement d'Etudes et de Prestations du Groupe de la Compagnie Bancaire GEP CB, Gerfonds, Gestion Bail, Gestion Croissance, Hélios RD, Hélios Vie, Klébail, Klécinq, Klérim et Cie, Klétrois, Loca et Cie, Locabail Energie, Locabail International Finance, Locabail UK, Logibail et Cie, Matradelme, Neuilly Contentieux, Neuilly Gestion, Presbourg Etoile et Cie, Savelme Socappa et Cie, SC Bourse, Secmarne, Sinvim et Cie, Sinvim Construction, Socappa, Société de Gestion, Sofrali, Solorec, Solveg, Soservi, UCB Bail, UCB Credicasa, UCB Socabail Immobilier, UCI Grupo, UFB Asset Finance, UFB España Grupo, UFB Group, UFB Kredit Bank, UFB Locabail (Deutschland), UFB Systema Leasing, Union Européenne d'Assurance, Urba Gestion ;

. 2 .

Les principes et méthodes de consolidation

a) Date d'arrêt des comptes

La plupart des sociétés intégrées clôturent leur exercice le 31 décembre. Les comptes des autres sociétés ont été consolidés à leur date de clôture ou, lorsque cela était possible, sur la base d'une situation à une date plus proche du 31 décembre, le décalage ne dépassant jamais trois mois. Dans ce cas, il est tenu compte des opérations significatives intervenues jusqu'au 31 décembre.

b) Activités d'assurance et de promotion immobilière

– les sociétés intégrées proportionnellement : Le Chêne RD, Le Chêne Vie ;
– les sociétés mises en équivalence : Cofidis, Covefi, Domi Equipement, Facet, Fedebail, Fimaser, Finama, Findomes-tic, Fructivie, Lafayette Finance, Lecard BV, Marfina, Norbail, Novacredit, Orix Credit Corporation, SIS Croissance, Sté Paiements Pass, Soravie.

Les activités d'assurance et de promotion immobilière ont été consolidées sur la base de situations provisoires. L'écart entre le résultat provisoire et le résultat définitif est appréhendé dans le résultat consolidé de l'année suivante.

c) Conversion monétaire

Les postes des bilans des filiales et succursales étrangères sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre. Les postes des comptes de résultat sont convertis depuis 1988 sur la base du cours moyen annuel, à l'exception des succursales des compagnies d'assurances converties au cours du 31 décembre. La différence de conversion qui en résulte modifie les fonds propres.

d) Titres de sociétés consolidées

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur en consolidation de titres de sociétés consolidées constitue une survaleur positive ou négative inscrite au bilan dans les comptes de régularisation actif ou passif.

Lorsque l'écart est positif, il est généralement amorti sur 5 ans. Les écarts dégagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'Humberclyde Investments Limited et de Soravie sont amortis sur 20 ans.

Le montant total net de ces écarts est de 526 MF à fin 1990.

Lorsque l'écart est négatif, il est maintenu au passif du bilan dans un compte de régularisation. Le montant total de ces écarts est de 125 MF.

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata du nombre total de titres détenus.

e) Résultats financiers des sociétés de crédit-bail

Les résultats des sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont les résultats établis en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération de crédit-bail à un rendement constant des capitaux engagés.

Pour les sociétés de crédit-bail mobilier il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir et intervient très généralement en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé.

Cette procédure diffère de celle qui est retenue dans les comptes sociaux où le produit de la vente des matériels est enregistré au moment de son encaissement effectif en fin de contrat.

f) Traitement de l'impôt

Les différences temporaires résultant de l'inclusion de certaines pertes ou charges et de certains profits ou produits dans le résultat comptable et le résultat fiscal sur des périodes comptables différentes donnent lieu au calcul d'un impôt différé.

Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du profit réalisé, les provisions pour impôts constituées dans les comptes sociaux sont retraitées pour prendre en compte les effets des différences temporaires résultant, d'une part, de la situation de chaque société et, d'autre part, des écritures de consolidation.

Le principal ajustement provient du calcul d'un impôt différé sur la fraction du résultat financier des sociétés de crédit-bail excédant le résultat social (calculé sur des bases fiscales).

Une provision pour impôt futur est constituée pour l'ensemble des sociétés de crédit-bail du Groupe. Elle est calculée à hauteur de 50 % de son montant théorique depuis le 31 décembre 1989 en application des dispositions de la Commission Bancaire. Par exception, chez Cofica, dont l'activité de location avec option d'achat est en diminution sensible à la suite d'une modification de la réglementation de ce produit, la prudence a conduit à maintenir une provision au taux de 100 %.

Lors du changement de méthode de 1989, la provision existant au 1er janvier 1989 a été réduite de 1 256 MF à 751 MF par transfert aux réserves.

Au 31 décembre 1990, la limitation à 50 % de la provision pour impôt futur, dans les sociétés de crédit-bail où cette règle s'applique, se traduit par une différence de provisions par rapport à un calcul à 100 % de 633 MF.

La charge d'impôt est déterminée suivant la méthode du report variable et prend en compte les évolutions des taux d'impôt applicables localement (34% en France au 1er janvier 1991).

La provision pour impôt futur existant à fin 1989 a été ajustée en raison de la baisse du taux de l'impôt à 34 % à compter de 1991. Cet ajustement, d'un montant de 80 MF, contribue au résultat hors exploitation.

En outre, une provision est constituée pour les impôts qui seront dus par les sociétés consolidées, au titre des dividendes qu'elles sont appelées à verser à leurs actionnaires ou à recevoir d'autres sociétés du Groupe.

A l'exception des créances résultant du report en arrière des déficits fiscaux ("carry-back"), dont l'UCB a bénéficié pour une partie de son déficit de 1990 pour un montant total de 13 MF, aucun actif d'impôt différé,

conséquence de différence temporaire ou de report déficitaire, n'est porté au bilan s'il n'est compensé par un passif d'impôt différé.

g) Provisions non affectées à la couverture de risques spécifiques

Les provisions d'origine fiscale ou réglementaire et qui ne couvrent pas de risques spécifiques sont considérées comme ayant le caractère de réserves. Les dotations correspondantes sont, lors de la consolidation, ajoutées aux résultats; les reprises en sont déduites.

h) Fonds propres

Les fonds propres des différentes sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

Le bilan étant présenté après répartition, les fonds propres incluent les résultats d'exploitation et les résultats hors exploitation de l'exercice sous déduction des dividendes qui seront versés à des tiers.

Evolution des fonds propres consolidés (après répartition) en MF

	Total Groupe	Part Cie Bancaire
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1989	15 154	9 790
• augmentations de capital, entrées dans le périmètre, évolution des détentions de titres internes	- 44	+ 5
• affectation des résultats de 1990		
résultat de l'exercice	+ 1 498	+ 998
- dividendes versés aux tiers	- 406	- 209
• autres éléments	+ 10	+ 7
Fonds propres consolidés au 31 décembre 1990	16 212	10 591

3.

Le bilan consolidé

a) Concours à la clientèle

Les montants des crédits en cours incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Les participations à des opérations de promotion immobilière sont constituées par la mise de fonds dans des sociétés de construction de logements, de bureaux ou de centres commerciaux.

b) Titres

Les titres de transaction, c'est-à-dire les valeurs mobilières destinées à être détenues moins de 6 mois, ont été évalués au cours du marché et non au coût d'acquisition.

Il n'a pas été fait usage de la faculté donnée aux établissements de crédit par l'instruction 87.06 de la Commission Bancaire d'immobiliser une partie du portefeuille d'obligations et de ne pas constituer de provisions pour les moins-values potentielles correspondantes. Les obligations ont été évaluées au plus bas de leur prix de revient et de leur valeur boursière, à l'exception de celles possédées par les compagnies d'assurance auxquelles la réglementation impose de retenir soit

la valeur d'acquisition lorsque celle-ci n'excède pas la valeur de remboursement, soit cette valeur de remboursement.

Les titres de participation sont constitués pour l'essentiel par 6,4 % des titres de la Compagnie Financière de Paribas, dont la valeur d'inventaire est de 1 590 MF.

c) Etablissements de crédit et institutions financières

Au passif, sont regroupées dans ce poste les ressources que le Groupe se procure auprès des banques et des organismes de réescompte, celles qu'il collecte sur les marchés monétaire et hypothécaire et celles qu'il emprunte sur le marché des devises.

A l'actif, les titres de créance négociables acquis sur les marchés sont enregistrés à leur valeur nominale lorsque les intérêts sont précomptés, à leur prix d'achat lorsque les intérêts sont payés à terme échu.

d) Titres subordonnés à durée indéterminée

Ce poste comprend les deux émissions de titres subordonnés à durée indéterminée effectuées par le Groupe, l'une par la Compagnie Bancaire pour un montant de 200 M\$ en juillet 1988, l'autre par UCB Group pour un montant de 36 M£ en décembre 1990.

Sur le produit (200 M\$) de son émission de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé 56 M\$ à titre d'intérêts payés d'avance pour

la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts. La première est considérée comme un accroissement des intérêts payés d'avance; elle est déterminée comme étant égale aux intérêts produits chaque semestre, au taux de 4,322 %, par le montant capitalisé des intérêts payés d'avance. Cette première part ne pèse pas sur le compte de résultat. La seconde part est enregistrée comme une charge de la période.

Le taux de 4,322 % par semestre est tel que la valeur capitalisée des intérêts payés d'avance soit de 200 M\$ au terme de la quinzième année.

4.

Le hors-bilan

Les opérations sur instruments financiers à terme, constituées principalement de swaps de taux d'intérêt et/ou de devises, accessoirement de F.R.A., d'options sur taux d'intérêt et de contrats MATIF, ont toutes été engagées en vue de couvrir les effets de fluctuations de prix ou de taux d'intérêt.

.5.

Les engagements sociaux

Les engagements sociaux, définis pour les sociétés françaises par l'Accord de Groupe de la Compagnie Bancaire sont constitués des indemnités de fin de carrière, des régimes de retraite temporaire et du régime de retraite à prestations définies des cadres de direction. Ces engagements sont couverts par des contrats auprès d'une compagnie d'assurance. Ils sont évalués, avec le concours d'un cabinet d'études actuarielles, sur la base des droits acquis en fin d'exercice corrigés statistiquement pour prendre en compte une évolution des salaires égale à l'inflation estimée à 3%, les probabilités générales relatives à la mortalité et celles observées au sein du Groupe pour la rotation du personnel et l'exercice des droits pour les régimes optionnels. Les droits ainsi calculés sont actualisés au taux de 6% à l'exception de ceux qui ouvrent le bénéfice d'une rente de longue durée pour lesquels la réglementation impose un taux de 4,5%.

Le total des engagements ainsi déterminé représentait au 31 décembre 1990 une valeur actuelle de 525 MF. A cette date, le cumul des provisions techniques constituées chez l'assureur était de 508 MF.

Chez les principales filiales étrangères, UCB Group et UFB Humberclyde, les engagements sociaux, évalués à 5,6 M£ sont couverts par des contrats auprès d'une compagnie d'assurance ou d'un fonds de pension.

.6.

Le compte de résultats consolidés

1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle

a) Intérêts et commissions sur les crédits

Cette rubrique inclut toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les perceptions forfaitaires pour frais de dossier, les indemnités de résiliation, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé.

En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers, ainsi que les quote-parts d'in-

térêts et commissions revenant à d'autres établissements au titre de leurs participations ou de leurs interventions dans les opérations de crédit du Groupe.

Les frais de dossiers sur les crédits à la consommation, dont la loi imposait la perception en une seule fois à la mise en place du prêt, sont étalés sur la durée du crédit. Dans le cas des crédits permanents, ces frais, prélevés annuellement, sont étalés par douzièmes.

Les commissions incluent celles qui sont perçues en cas de titrisation.

b) Loyers des immeubles et des matériels donnés en crédit-bail

Ces loyers sont enregistrés hors taxes.

Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés par les Sicomi qui correspondent à la prise en charge par les locataires d'une partie des investissements effectués. Il en est de même des remboursements de charges locatives par les occupants, qui sont traités comme une atténuation des dépenses générales de gestion.

2. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires

a) Intérêts et commissions versés

Figurent sous cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux organismes bancaires, soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement.

b) Intérêts et charges des emprunts obligataires et assimilés

Tous les frais liés à l'émission d'obligations ainsi que les primes payées en cas de rachat pour amortissement anticipé sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais sont assimilés aux intérêts des emprunts.

Au montant des intérêts est ajouté celui des dotations annuelles à l'amortissement des primes de remboursement pour ceux des emprunts qui ont été assortis de ce complément de rémunération.

La comptabilisation des intérêts des titres subordonnés à durée indéterminée est décrite ci-dessus au paragraphe 3.d.

c) Intérêts et commissions perçus

Ces perceptions correspondent aux rémunérations encaissées par le Groupe au titre des concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires.

3. Opérations d'assurance

Cette rubrique regroupe tous les revenus provenant des activités d'assurance, entre autres :

- les produits que constitue la fraction des primes perçues, dénommée "chargement", qui est destinée à assurer la couverture des frais de gestion;
- les revenus financiers relatifs aux titres de placement.

4. Autres opérations ou activités courantes

a) Produits des opérations de promotion immobilière

Ces produits sont constitués par les marges réalisées sur les livraisons d'immeubles en promotion directe, par les quote-parts des résultats des sociétés de construction et par les intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés.

b) Produits des opérations de location simple

Cette rubrique reprend :

- les loyers perçus qui sont comptabilisés hors-taxes; en sont déduits les amortissements aux taux habituellement pratiqués pour chaque catégorie de biens concernés;
- les plus ou moins-values réalisées lors de cessions de biens donnés en location simple. En 1990, y est notamment comptabilisée la plus-value dégagée par le Groupe (293 MF) lors de la vente de parts de la société immobilière propriétaire du centre commercial de Belle Epine.

c) Produits des prestations de services

Ces produits sont composés des honoraires de gestion immobilière et des honoraires d'études.

d) Produits accessoires et profits et pertes divers

Les produits accessoires incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurances qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit.

Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

5. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres comprennent les plus-values et les moins-values sur cessions de titres de placement.

Ont été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées et ceux concernant les titres détenus en emploi des provisions techniques des activités d'assurance que l'on retrouve en 6.3.

6. Charges d'exploitation

a) Charges de personnel

Ces charges comprennent les appointements, les charges sociales, les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés, ainsi que les charges destinées à la couverture des engagements sociaux et les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe.

La participation et l'intéressement des salariés font l'objet d'une rubrique distincte.

b) Autres frais généraux

Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des charges d'exploitation. Elles sont comprises dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

c) Dotations aux comptes d'amortissement

Les dotations d'amortissement faites au titre d'investissements autres que les immobilisations d'exploitation s'appliquent aux frais d'établissement ou aux frais des augmentations de capital. Les uns et les autres sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

d) Participation et intéressement des salariés

Il s'agit des sommes relatives à l'exercice, attribuées aux salariés du Groupe au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et du régime facultatif d'intéressement prévus par l'ordonnance du 21 octobre 1986.

7. Intégration fiscale

En application des dispositions de la loi de finances pour 1988, cinq groupes d'intégration fiscale ont été constitués :

– Compagnie Bancaire, Cortal, Gerfonds, Kléber Portefeuille, Financière Kléber, Klécinq ;

– Cardif SA, Cardif Vie, Banque Financière Cardif, Hélios RD, Hélios Vie, Firem, ACFI Etudes Actuarielles, Cardif Gestion, Carsix, Carhuit ;

– UCB, CFEC, UCB Bail ;

– Cetelem, Cofica ;

– UFB LOCABAIL, Socappa.

Il a également été constitué, en application de la législation allemande, un groupe de même nature avec les filiales d'UFB LOCABAIL :

– UFB LOCABAIL Deutschland, UFB Kredit Bank, UFB Systema Leasing.

Pour chacun de ces groupes, l'impôt est calculé globalement, sur la somme algébrique des résultats, bénéficiaires ou déficitaires, des sociétés intégrées.

La législation fiscale britannique offre la possibilité d'imputer les déficits fiscaux d'UFB Humberclyde et d'UFB Asset Finance sur le bénéfice fiscal d'UCB Group. Il en résulte une économie d'impôt qui profite au Groupe.

8. Résultats hors exploitation

Ces résultats sont ceux des opérations qui ne ressortent pas de l'activité courante des sociétés du Groupe : plus ou moins-values réalisées à l'occasion de cessions d'éléments d'actif (titres de participation ou immobilisations), amortissement des écarts d'acquisition ou des différences de première consolidation, pertes et profits divers dont l'incidence de la baisse du taux de l'impôt sur le montant de la provision pour impôt futur.

Consolidation selon les normes de la réglementation bancaire

Bilan consolidé du groupe de la Compagnie Bancaire

Norme de la réglementation bancaire

(en milliers de francs)

Actif	Passif
Caisse, Instituts d'émission, T.P., C.C.P. 136 581	Instituts d'émission, T.P., C.C.P. –
Etablissements de crédit 4 418 329	Etablissements de crédit 37 814 255
Comptes ordinaires 1 376 084	Comptes ordinaires 820 463
Prêts et comptes à terme 3 042 245	Emprunts et comptes à terme 36 993 792
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme et créances négociables sur les marchés 3 629 916	Valeurs données en pension ou vendues ferme 39 141 955
Crédits à la clientèle 148 753 424	Comptes créditeurs de la clientèle 8 772 799
Créances commerciales 1 714 264	Comptes ordinaires 4 931 721
Crédits à court terme 24 569 947	Comptes à terme 1 183 951
Crédits à moyen terme 31 886 203	Comptes d'épargne à régime spécial 2 657 127
Crédits à long terme 90 583 010	Bons de caisse et créances négociables sur les marchés 50 330 964
Comptes débiteurs de la clientèle 14 250 128	Comptes exigibles après encaissement 2 331 504
Opérations de crédit-bail 31 995 285	Comptes de régularisation et divers 16 990 194
Chèques et effets à l'encaissement 2 318 124	Opérations sur titres 898 486
Comptes de régularisation et divers 6 947 351	Obligations 48 971 741
Opérations sur titres 306 425	Emprunts subordonnés 4 428 744
Titres de placement 1 499 774	Titres participatifs –
Titres de participation 1 928 007	Fonds propres 16 155 858
Participations non financières mises en équivalence 1 683 273	Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences de première consolidation, différences sur mises en équivalence 12 715 867
Participations financières mises en équivalence 491 179	Part du Groupe 7 653 828
Prêts participatifs 102	Part des intérêts minoritaires 5 062 039
Immobilisations 7 478 602	Capital 2 040 545
	Report à nouveau 995
	Bénéfice consolidé de l'exercice 1 398 451
	Part du Groupe 973 010
	Part des intérêts minoritaires 425 441
Total de l'actif 225 836 500	Total du passif 225 836 500

Hors bilan

Cautions, avals, autres garanties donnés d'ordre d'établissements de crédit	665 184
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	3 809 592
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	25 826 994
Cautions, avals, autres garanties donnés d'ordre de la clientèle	6 048 703

La réglementation n° 85-12 du Comité de la Réglementation Bancaire retient de ne consolider sous la forme d'intégration globale que les seuls comptes des entreprises à caractère financier. Celles n'ayant pas ce caractère doivent éventuellement être prises en compte sur la base de la méthode de mise en équivalence ; il s'agit notamment des compagnies d'assurance (même si elles sont spécialisées dans les produits d'épargne), des sociétés de promotion immobilière, etc.

Ceci a pour conséquence de minimiser l'importance du rôle de ces sociétés alors qu'elles contribuent à l'activité et au résultat du Groupe. Par ailleurs, les mêmes principes comptables explicités pages 64 à 70 ont été appliqués. La mise en équivalence concerne les sociétés sui-

Résultats consolidés du groupe de la Compagnie Bancaire

Norme de la réglementation bancaire (en milliers de francs)

	Charges	Produits
vantes, pour lesquelles est affiché le pourcentage de contrôle par le Groupe :		
CAPEM 90 %		
CARDIF VIE 100 %		
CARDIM 100 %		
COFIDIS 15 %		
COVEFI 15 %		
CYBELE RE 100 %		
DOMI		
EQUIPEMENT 35 %		
FACET 38 %		
FEDEBAIL 33 %		
FIMASER 40 %		
FINAMA 49 %		
FINDOMESTIC 35 %		
FRUCTIVIE 30 %		
HELIOS 100 %		
HELIOS RD 100 %		
LAFAYETTE		
FINANCE 49 %		
LECARD BV 40 %		
LE CHENE RD 40 %		
LE CHENE VIE 40 %		
MARFINA 35 %		
NORBAIL 33 %		
NOVACREDIT 38 %		
ORIX CREDIT CORPORATION 20 %		
PRESBOURG		
ETOILE ET CIE 100 %		
SINVIM 42 %		
SIS CROISSANCE 48 %		
SOFRALI 100 %		
SOLVEG 100 %		
SORAVIE 10 %		
STE PAIEMENT		
PASS 40 %		
UNION EUROPEENNE D'ASSURANCES 66 %		
URBA GESTION 100 %		
+ Produits d'exploitation bancaires		42 646 096
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires		811 207
Produits sur opérations avec la clientèle		22 531 574
Produits des opérations de crédit-bail		12 824 039
Produits des opérations diverses		6 224 225
Produits du portefeuille-titres		255 051
- Charges d'exploitation bancaire	33 195 240	
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 561 829	
Charges sur opérations avec la clientèle	4 336 180	
Charges sur opérations de crédit-bail	8 654 809	
Charges sur emprunts obligataires et participatifs	5 090 171	
Autres charges d'exploitation bancaire	6 552 251	
= Produit net bancaire		9 450 856
- Charges de personnel	2 666 772	
- Impôts et taxes	199 776	
- Charges générales d'exploitation	2 296 193	
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 410 301	
Autres charges générales d'exploitation	885 892	
+ Produits accessoires		626 526
= Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions		4 914 641
- Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	2 129 800	
- Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	1 101 918	
= Résultat d'exploitation		1 682 923
+ Produits exceptionnels		462 198
+ Reprises de provisions hors exploitation		59 956
- Charges exceptionnelles	227 703	
- Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	45 210	
- Participation des salariés	110 474	
- Impôt sur les sociétés	607 971	
+ Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		239 151
+ Résultat sur opérations en capital	54 419	
= Bénéfice de l'exercice		1 398 451
Part du Groupe		973 010
Part des intérêts minoritaires		425 441

Compléments

financiers

1 9 9 0

Résultats consolidés du groupe de la Compagnie Bancaire

Norme de la réglementation bancaire (en milliers de francs)

	Charges	Produits
vantes, pour lesquelles est affiché le pourcentage de contrôle par le Groupe :		
CAPEM 90 %		
CARDIF VIE 100 %		
CARDIM 100 %		
COFIDIS 15 %		
COVEFI 15 %		
CYBELE RE 100 %		
DOMI		
EQUIPEMENT 35 %		
FACET 38 %		
FEDEBAIL 33 %		
FIMASER 40 %		
FINAMA 49 %		
FINDOMESTIC 35 %		
FRUCTIVIE 30 %		
HELIOS 100 %		
HELIOS RD 100 %		
LAFAYETTE		
FINANCE 49 %		
LECARD BV 40 %		
LE CHENE RD 40 %		
LE CHENE VIE 40 %		
MARFINA 35 %		
NORBAIL 33 %		
NOVACREDIT 38 %		
ORIX CREDIT CORPORATION 20 %		
PRESBOURG		
ETOILE ET CIE 100 %		
SINVIM 42 %		
SIS CROISSANCE 48 %		
SOFRALI 100 %		
SOLVEG 100 %		
SORAVIE 10 %		
STE PAIEMENT		
PASS 40 %		
UNION EUROPEENNE D'ASSURANCES 66 %		
URBA GESTION 100 %		
+ Produits d'exploitation bancaires		42 646 096
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires		811 207
Produits sur opérations avec la clientèle		22 531 574
Produits des opérations de crédit-bail		12 824 039
Produits des opérations diverses		6 224 225
Produits du portefeuille-titres		255 051
- Charges d'exploitation bancaire	33 195 240	
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 561 829	
Charges sur opérations avec la clientèle	4 336 180	
Charges sur opérations de crédit-bail	8 654 809	
Charges sur emprunts obligataires et participatifs	5 090 171	
Autres charges d'exploitation bancaire	6 552 251	
= Produit net bancaire		9 450 856
- Charges de personnel	2 666 772	
- Impôts et taxes	199 776	
- Charges générales d'exploitation	2 296 193	
Travaux, fournitures et services extérieurs	1 410 301	
Autres charges générales d'exploitation	885 892	
+ Produits accessoires		626 526
= Résultat d'exploitation avant amortissements et provisions		4 914 641
- Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	2 129 800	
- Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	1 101 918	
= Résultat d'exploitation		1 682 923
+ Produits exceptionnels		462 198
+ Reprises de provisions hors exploitation		59 956
- Charges exceptionnelles	227 703	
- Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	45 210	
- Participation des salariés	110 474	
- Impôt sur les sociétés	607 971	
+ Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		239 151
+ Résultat sur opérations en capital		54 419
= Bénéfice de l'exercice		1 398 451
Part du Groupe		973 010
Part des intérêts minoritaires		425 441

Photographies reproduites
avec l'aimable autorisation de

Charlie Abad, La Photothèque

BSIP

Chito, ANA

Yuri Dojc, The Image Bank

H. Martin, VLOO

Pictor International

Poupinet, VLOO

Rick Rusing, Rick Rusing Photography

VLOO

Photographies thématiques

Olivier Cuvelette

Design

HERITAGE Creative Partners

Edition et impression

Kossuth SA, Paris

MME BLANCHET ANNIE
SINVIM 5 KLE 395
75503



COMPAGNIE BANCAIRE



FAITS ET

CHIFFRES

1 9 9 0



COMPAGNIE BANCAIRE

16 511 33

Financement de l'équipement
des particuliers

CETELEM
COFICA
FIMESTIC
FINDOMESTIC
LEGARD
ORIX CREDIT CORP.
FIMASER

Financement de l'équipement
des entreprises

UFB LOCABAIL
UFB HUMBERCLYDE
UFB LOCABAIL
(DEUTSCHLAND)
UFB ESPAÑA
UFB ACE LEASING
UFB LEASING ITALIA
LOCAPOR

Financements
immobiliers

UCB
UCB GROUP
UCB SOCABAL
IMMOBILIARE
UCB CREDICASA
U.C.I.

COMPAGNIE BANCAIRE

Assurance-vie
et épargne

CARDIF CORTAL
CARDIF ITALIA
CARDIF BELGIQUE
CARDIF ESPAÑA

Investissements
immobiliers

FONCIERE
DE LA COMPAGNIE
BANCAIRE
SOLVEG
KLÉPIERRE

Promotion immobilière

SINVIM
SÉGECÉ
SDS
SINDUSA
DS IBERICA

Sociétés cotées en bourse

La Compagnie Bancaire est le premier groupe européen spécialisé dans les services financiers. Constitué de sociétés autonomes organisées en six secteurs d'activité, il est structuré en fédération autour de la

Compagnie Bancaire. A partir d'une matière première unique, l'argent, ses filiales exercent un métier commun: fournir à une clientèle nombreuse une gamme de produits financiers de qualité.

Les sociétés chef de file de chaque métier sont cotées en Bourse dès que leur taille et leur rentabilité le permettent. Les présidents des principales d'entre elles constituent autour du président et du directeur général de la Compagnie Bancaire le Comité directeur de celle-ci. La Compagnie Bancaire, société holding à direction collégiale, anime la structure fédérale: elle

coordonne l'activité des sociétés, responsables de leur développement et de leurs résultats, les appuie dans leur développement, favorise les synergies entre les métiers et assure la cohérence de la stratégie d'ensemble. Cette organisation décentralisée autorise une grande souplesse et une réactivité indispensables à l'efficacité commerciale. La spécialisation par marché permet en effet aux sociétés d'offrir à leurs clients de nouveaux produits et services anticipant les évolutions des marchés. L'utilisation intensive et rationnelle des technologies de l'information dans la distribution et la gestion des crédits

ou des placements financiers facilite la croissance des sociétés. Elle permet d'une part de commercialiser les produits sans supporter les coûts d'un réseau étendu d'agences, en nouant des relations de partenariat avec des distributeurs, et d'autre part de maîtriser les risques inhérents aux métiers du crédit grâce aux techniques de scoring ou de systèmes experts. Ces savoir-faire, qui résultent d'une approche industrielle des services financiers, ont pu être transposés en grande partie dans les autres pays européens, où la Compagnie Bancaire est aujourd'hui présente de manière significative.

La Compagnie Bancaire fournit à ses filiales, par l'intermédiaire d'un GIE de moyens, les services communs pour lesquels la centralisation permet de disposer de compétences rares ou de réaliser des économies d'échelle, tels que le refinancement. Ne collectant pas de dépôts, la Compagnie

Bancaire doit en effet se procurer au prix du marché l'argent que les sociétés de crédit du Groupe prêtent à leurs clients. En période de taux élevés, cette particularité constitue en France un handicap structurel qui pèse sur l'activité commerciale des sociétés du Groupe. Il se réduit cependant au fur et à mesure que la part des ressources des banques à des prix de marché augmente et qu'elles prennent conscience de la nécessité d'améliorer leurs marges bénéficiaires pour satisfaire aux exigences des ratios prudentiels. Pour sa part, la Compagnie Bancaire les respecte largement grâce à un niveau élevé de fonds propres. Solidité financière, professionnalisme des équipes et qualité des produits. C'est sur ces fondements que repose la stratégie de développement de la Compagnie Bancaire.

La Compagnie Bancaire

Les responsables de la Compagnie Bancaire

Conseil de surveillance

Jacques de Fouchier	Président d'honneur
Michel François-Poncet	Président
Jean-Yves Haberer	Président honoraire

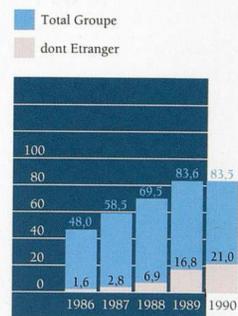
Comité directeur

André Lévy-Lang	Président du Directoire
François Henrot	Directeur général
Bernard Auberger	Président de Cortal
Jean-Marie Bossuat	Président d'UFB LOCABAIL
Didier Browne	Président d'UCB
Jacques Lesigne	Secrétaire général de la Compagnie Bancaire
Bernard Müller	Président de Cetelem
Philippe Rousselle	Président de la Sinvim et de la Ségécé
Paul Villemagne	Président de Cardif

Le premier groupe européen spécialisé de services financiers :

219 milliards de francs d'encours gérés.
83 milliards de francs de crédits distribués.
8 milliards de francs de factures acquises dans l'affacturage.
1,4 milliard de francs de chiffre d'affaires dans l'immobilier.
39 milliards de francs d'épargne gérée.

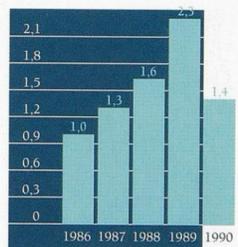
Crédits distribués en milliards de francs



Une large présence en Europe

Plus de vingt implantations hors de France.
Elles contribuent à hauteur de 25 % à la distribution de crédits et de 3 % au résultat.

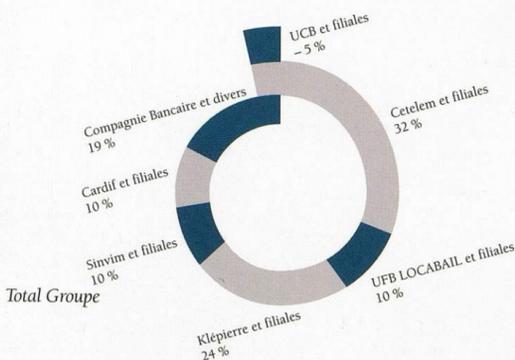
Chiffre d'affaires dans l'immobilier en milliards de francs



Une situation financière solide

16 milliards de fonds propres.
Un ratio de solvabilité, dit Cooke, estimé à 10,2 %.
1 498 millions de francs de résultat net consolidé.

Contribution des sociétés



Encours gérés au 31 décembre, en milliards de francs



Un partenaire des professionnels

Des relations étroites depuis l'origine avec plusieurs dizaines de milliers de partenaires dans la distribution, la vente de matériels ou d'automobiles, les professions immobilières, la banque et l'assurance.

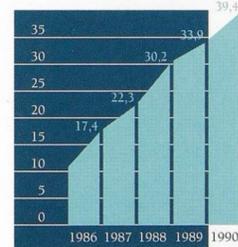
Un acteur important sur les marchés financiers

La Compagnie Bancaire et ses principales filiales sont cotées à la Bourse de Paris.

La Compagnie Bancaire est cotée à la Bourse de Londres depuis 1973 et à celle de Bruxelles depuis 1990.

Elle a émis en 1990 16,5 milliards de francs d'emprunts obligataires dont l'équivalent de 6,4 milliards de francs en devises.

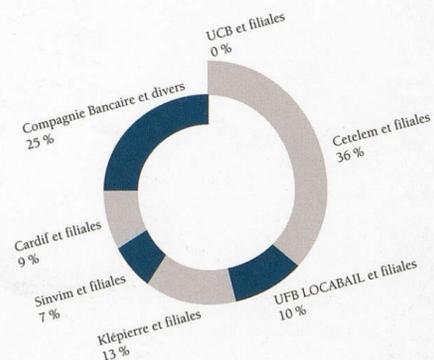
Epargne gérée au 31 décembre, en milliards de francs



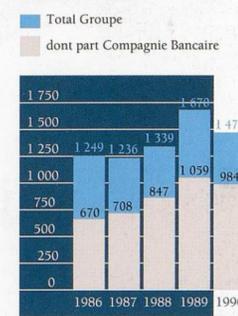
Des hommes et des femmes qui font la force du Groupe

9 055 personnes dont 1 614 à l'étranger.
Un budget formation de 6 % de la masse salariale.
34 % de cadres.

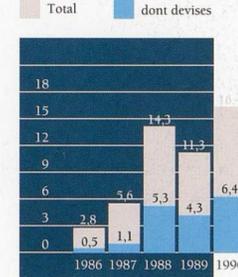
au résultat net d'exploitation



Résultat net d'exploitation consolidé en millions de francs



Montant annuel des émissions obligataires et assimilées en milliards de francs



La Compagnie Bancaire est le premier groupe européen spécialisé dans les services financiers. Constitué de sociétés autonomes organisées en six secteurs d'activité, il est structuré en fédération autour de la

Compagnie Bancaire. A partir d'une matière première unique, l'argent, ses filiales exercent un métier commun: fournir à une clientèle nombreuse une gamme de produits financiers de qualité.

Les sociétés chef de file de chaque métier sont cotées en Bourse dès que leur taille et leur rentabilité le permettent. Les présidents des principales d'entre elles

constituent autour du président et du directeur général de la Compagnie Bancaire le Comité directeur de celle-ci. La Compagnie Bancaire, société holding à direction collégiale, anime la structure fédérale: elle

coordonne l'activité des sociétés, responsables de leur développement et de leurs résultats, les appuie dans leur développement, favorise les synergies entre les métiers et assure la cohérence de la stratégie d'ensemble. Cette organisation décentralisée autorise une grande souplesse et une réactivité indispensables à l'efficacité commerciale. La spécialisation par marché permet en effet aux sociétés d'offrir à leurs clients de nouveaux produits et services anticipant les évolutions des marchés. L'utilisation intensive et rationnelle des technologies de l'information dans la distribution et la gestion des crédits

ou des placements financiers facilite la croissance des sociétés. Elle permet d'une part de commercialiser les produits sans supporter les coûts d'un réseau étendu d'agences, en nouant des relations de partenariat avec des distributeurs, et d'autre part de maîtriser les risques inhérents aux métiers du crédit grâce aux techniques de scoring ou de systèmes experts. Ces savoir-faire, qui résultent d'une approche industrielle des services financiers, ont pu être transposés en grande partie dans les autres pays européens, où la Compagnie Bancaire est aujourd'hui présente de manière significative.

La Compagnie Bancaire fournit à ses filiales, par l'intermédiaire d'un GIE de moyens, les services communs pour lesquels la centralisation permet de disposer de compétences rares ou de réaliser des économies d'échelle, tels que le refinancement. Ne collectant pas de dépôts, la Compagnie

Bancaire doit en effet se procurer au prix du marché l'argent que les sociétés de crédit du Groupe prêtent à leurs clients. En période de taux élevés, cette particularité constitue en France un handicap structurel qui pèse sur l'activité commerciale des sociétés du Groupe. Il se réduit cependant au fur et à mesure que la part des ressources des banques à des prix de marché augmente et qu'elles prennent conscience de la nécessité d'améliorer leurs marges bénéficiaires pour satisfaire aux exigences des ratios prudentiels. Pour sa part, la Compagnie Bancaire respecte largement grâce à un niveau élevé de fonds propres. Solidité financière, professionnalisme des équipes et qualité des produits. C'est sur ces fondements que repose la stratégie de développement de la Compagnie Bancaire.

Les responsables de la Compagnie Bancaire

Conseil de surveillance

Jacques de Fouchier	Président d'honneur
Michel François-Poncet	Président
Jean-Yves Haberer	Président honoraire

Comité directeur

André Lévy-Lang	Président du Directoire
François Henrot	Directeur général
Bernard Auberger	Président de Cortal
Jean-Marie Bossuat	Président d'UFB LOCABAIL
Didier Browne	Président d'UCB
Jacques Lesigne	Secrétaire général de la Compagnie Bancaire
Bernard Müller	Président de Cetelem
Philippe Rousselle	Président de la Sinvim et de la Ségécé
Paul Villemagne	Président de Cardif

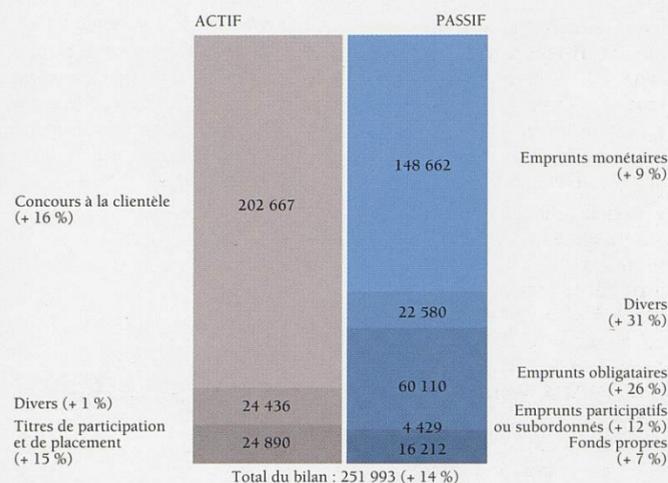
Bloc - notes
de
l'actionnaire

Le résultat net consolidé du Groupe a été en 1990 de 1 498 millions de francs. Compte tenu de 19 millions de francs correspondant à des éléments hors exploitation, le résultat net d'exploitation consolidé du Groupe s'établit à 1 479 millions de francs, soit 11 % de moins que l'année précédente. Cette baisse est liée au fléchissement de la contribution des activités de crédit à moyen et long terme, dont la rentabilité a été affectée par la vive concurrence qui règne depuis 1987 et par une augmentation du coût du risque.

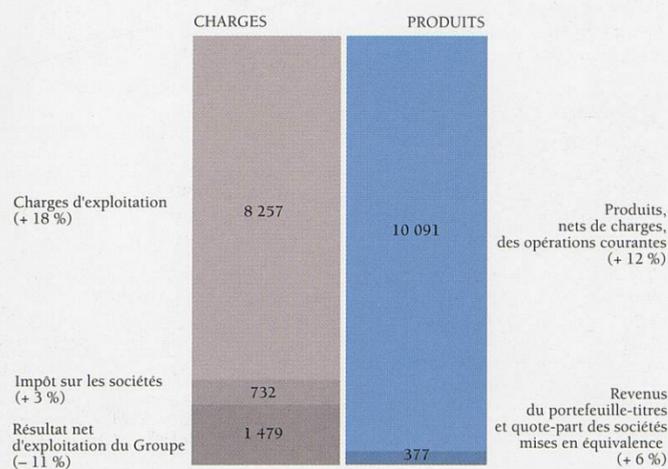
Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, après déduction de la part du bénéfice revenant aux actionnaires minoritaires des filiales, a été de 998 millions de francs ; le résultat net d'exploitation consolidé de la Compagnie Bancaire a diminué de 7 %, s'établissant à 984 millions de francs, soit 46,7 francs par action.

Après affectation des résultats, les fonds propres du Groupe atteignent 16 212 millions de francs dont 10 591 millions de francs reviennent à la Compagnie Bancaire, soit 503 francs

Bilan simplifié
(au 31.12.1990)



Compte de résultats simplifié
(exercice 1990)



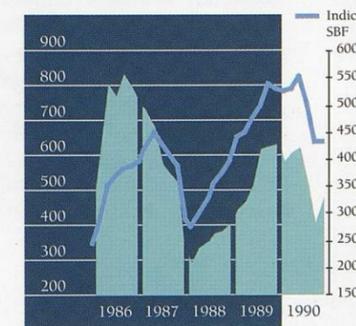
par action. Leur rentabilité a été de 9,9 % sans prendre en compte l'incidence des plus-values latentes sur le patrimoine immobilier et le portefeuille-titres.

Le cours de l'action Compagnie Bancaire a connu une évolution comparable à celle des indices boursiers. Après une forte baisse, suivie d'une reprise sensible, le cours de l'action a baissé de 32 % sur l'ensemble de l'année, tandis que l'indice général SBF reculait de 25 % et le CAC 40 de 24 %.

Aux cours de fin d'année, la capitalisation boursière de la Compagnie Bancaire représente plus de 9 fois le résultat net d'exploitation consolidé de l'année et est inférieure à sa valeur nette comptable. Le marché du titre Compagnie Bancaire a été animé, le volume de transactions quotidiennes ayant été en moyenne de 28 000, soit plus que celui des années précédentes.

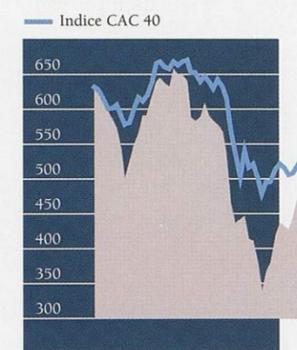
En fin d'année, le capital de la Compagnie Bancaire était détenu à 47,9 % par la Compagnie Financière de Paribas (47,4 % des droits de vote), à 2,1 % par le Crédit Foncier de France, à 2,0 % par GPA Vie (groupe MM. Worms et Cie) et à 1,4 % par le Crédit Lyonnais qui constituent les actionnaires connus les plus importants. Le solde des actions, soit 46,62 %, était réparti entre 25 000 actionnaires environ.

Cours de l'action
Compagnie Bancaire
moyennes bimestrielles, en francs

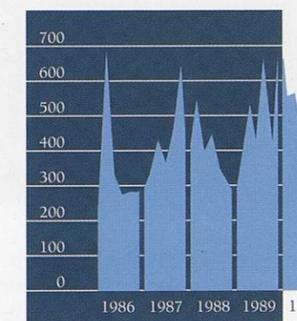


Le Directoire a décidé de proposer à l'assemblée des actionnaires d'offrir la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions. Si cette proposition est adoptée, l'option sera exercable entre le 26 mars et le 23 avril inclus. Sans option à cette date, les dividendes seront payés en numéraire. Le paiement en numéraire aura lieu le 14 mai 1991.

Cours de l'action
Compagnie Bancaire en 1990
moyennes hebdomadaires, en francs

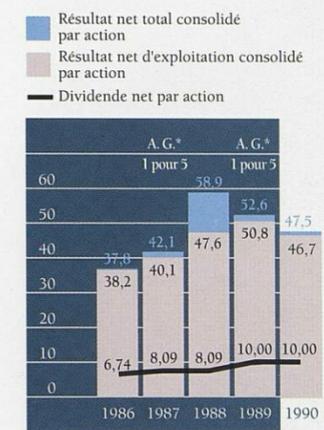


Nombre de transactions
mensuelles
moyennes bimestrielles, en milliers



Toutefois, les actionnaires qui le souhaitent pourront se faire régler leurs dividendes en espèces à partir du 26 mars 1991 à la condition d'avoir préalablement à ce règlement renoncé irrévocablement à exercer leur droit d'opter pour un paiement en actions.

Résultats et distribution
de la Compagnie Bancaire



Éléments ajustés, en francs
* A. G. : attribution gratuite d'actions

Avec l'approbation du Conseil de surveillance, le Directoire de la Compagnie Bancaire a décidé une nouvelle émission d'actions libérées par capitalisation de réserves, conformément à la politique de distribution appliquée depuis 25 ans. Les actions nouvelles, créées avec jouissance du 1^{er} janvier 1991, seront attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour dix anciennes.

Données financières par action*	1987	1988	1989	1990
Nombre d'actions retenu pour le calcul	14 268 302	14 394 852	20 858 260	21 048 510
Cours : PH-PB (en F)	958-247	433-249	710-407	662-325
Cours au 31/12 (en F)	270	433	632	440
Résultat net d'exploitation consolidé (en F)	40	48	51	47
Rapport cours/bénéfice au 31/12	6,6	8,9	12,4	9,4
Dividende (en F)	8,1	8,1	10,0	10,0

*Données ajustées : la Compagnie Bancaire verse chaque année un dividende fixe de 10 F plus 5 F d'avoir fiscal, mais procède régulièrement à des attributions gratuites d'actions, en fonction de ses résultats et de l'inflation. Les résultats par action ont été ajustés en fonction de ces attributions.

La
Compagnie
Bancaire
en
Europe

Dans son développement à l'étranger, la Compagnie Bancaire utilise les atouts que lui confèrent sa structure décentralisée et sa spécialisation dans les métiers des services financiers. Dans chaque pays, l'approche des différents marchés est faite par les sociétés compétentes qui créent ainsi leurs propres implantations.

La décentralisation se prête bien à un développement sur des "niches" de marché et permet à la Compagnie Bancaire de conclure des accords avec des partenaires locaux de premier plan.

- Financement des entreprises
- Financement des particuliers
- ▲ Financements immobiliers
- + Promotion immobilière
- ◆ Assurance-vie et épargne



Le choix des structures adoptées, création (avec ou sans partenaires) ou acquisition, reflète le pragmatisme qui caractérise l'évolution du Groupe depuis ses débuts. La Compagnie Bancaire, qui bénéficie

de réglementations ne sera pas complète. Entamé en 1984, l'essaimage européen s'est accéléré en 1988 et 1989 et la Compagnie Bancaire dispose maintenant de plus de vingt implantations en Europe.

de la signature dont la qualité est reconnue par les agences internationales de notation, assure le refinancement des filiales étrangères.

L'ensemble de ces réalisations permet à la Compagnie Bancaire d'assurer sa présence en Europe. Elle peut ainsi bénéficier, dans chaque pays, des avantages compétitifs qui subsisteront tant que l'harmonisa-

tion des réglementations ne sera pas complète. En 1990, les filiales européennes de la Compagnie Bancaire ont distribué 25 % des crédits nouveaux et leurs bénéfices ont contribué pour près de 4 % aux résultats du Groupe.

Les
métiers
de la
Compagnie
Bancaire

Financement de l'équipement des entreprises :



UFB LOCABAIL

Fondée en 1950, UFB LOCABAIL propose un ensemble de solutions financières et de services nationaux ou transnationaux pour l'équipement et la gestion des entreprises, dans tous les secteurs de l'économie.

En millions de francs	1990	1990/1989
Crédits distribués en France (équipement professionnel)	13 269	- 9 %
Factures acquises en France (affacturage)	6 321	+ 24 %
Encours géré, fin d'année, en France	29 877,9	+ 4 %
Effectifs en France, en nombre	1 043	- 12
Crédits distribués à l'étranger	5 249	+ 66 %
Factures acquises à l'étranger	1 668	+ 2 %
Encours géré, fin d'année, à l'étranger	10 227	+ 31 %
Effectifs à l'étranger, en nombre	415	+ 17
Résultat net d'exploitation consolidé, part de l'UFB LOCABAIL	162,1	- 51 %

Elle répond aux besoins de sa clientèle constituée essentiellement de petites et moyennes entreprises par :

- des contrats de crédit, de crédit-bail et de location financière pour le moyen terme,
- des services d'affacturage et un compte de gestion de trésorerie rémunéré pour le court terme.

Elle est le partenaire de plus de 15 000 vendeurs de matériel. Internationale depuis 1985, elle dispose de six implantations en Europe, dont UFB Humberclyde, société britannique acquise en août 1989.



CETELEM

Financement de l'équipement des particuliers :

Créé en 1953, le groupe Cetelem est le premier spécialiste européen du crédit aux particuliers. Il finance les achats des ménages par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 25 000 commerçants ou directement dans ses agences. Il propose des financements à tempérament, des prêts personnels et la carte Aurore, carte de crédit aux particuliers personnalisée aux couleurs de l'émetteur. Celle-ci compte plus de 3 millions de porteurs et est acceptée dans 100 000 points de

vente. Cetelem mène depuis plusieurs années une politique active d'association et a créé, avec de grands groupes de la

distribution, des établissements de crédit et des compagnies d'assurance, des sociétés communes en France et à l'étranger.

En millions de francs	1990	1990/1989
Crédits distribués en France	20 362	+ 5 %
Encours géré, fin d'année, en France	31 019	+ 13 %
Effectifs en France, en nombre	1 760	+ 30
Crédits distribués à l'étranger	659	+ 41 %
Encours géré, fin d'année, à l'étranger	602	+ 62 %
Effectifs à l'étranger, en nombre	161	+ 42
Résultat net d'exploitation consolidé, part de Cetelem	506,0	+ 3 %

COFICA

Cofica est en France la première société de crédit automobile indépendante des constructeurs. Elle finance sur le lieu de vente, grâce au Compte Budget Automobile, à des formules de crédit, de location avec option d'achat, de location longue

durée et à la carte Aurore, les ventes de plus de 8 000 concessionnaires et agents agréés de toutes marques avec lesquels elle entretient des relations de partenariat. Elle propose également des produits de financement de bateaux et de caravanes. Elle est la principale filiale de Cetelem.

En millions de francs	1990	1990/1989
Crédits distribués	10 796	- 6 %
Encours géré, fin d'année	15 590	+ 4 %
Résultat net financier	232,4	+ 9 %
Effectifs, en nombre	634	+ 2

Financements immobiliers

UCB

Créée en 1951, l'UCB (Union de Crédit pour le Bâtiment) est spécialisée dans la distribution du crédit immobilier. Elle propose une large gamme de financements aux particuliers et aux entreprises: crédits pour l'acquisition, la construction ou la rénovation de logements et de locaux d'activité.

Elle entretient des relations de partenariat avec plus de 30 000 professionnels de l'immobilier et finance également leurs réalisations: crédits pour la promotion immobilière et la rénovation.

L'UCB est implantée dans plusieurs pays d'Europe. Sa filiale la plus importante, UCB Group, se situe en Grande-Bretagne.

En millions de francs	1990	1990/1989
Crédits distribués en France	18 022	- 16 %
Encours géré, fin d'année, en France	88 408	+ 9 %
Effectifs en France, en nombre	1 859	- 208
Crédits distribués à l'étranger	15 080	+ 14 %
Encours géré, fin d'année, à l'étranger	33 880	+ 75 %
Effectifs à l'étranger, en nombre	1 026	+ 341
Résultat net d'exploitation consolidé, part de l'UCB	- 45,6	NS

COFICA





Assurance-vie et épargne

CARDIF

Créé en 1973, Cardif est un des principaux groupes privés d'assurance-vie et de capitalisation.

Il propose aux particuliers des contrats d'épargne ou de placement, des plans de prévoyance, ainsi que des contrats destinés aux emprunteurs des établissements de crédit.

Il propose aux entreprises et à

leurs salariés des contrats couvrant les charges de retraite future, des régimes de prévoyance collective et des plans d'épargne.

Ces produits sont distribués soit par l'intermédiaire des sociétés de la Compagnie Bancaire, d'autres banques ou de courtiers, soit directement. Cardif a établi des succursales dans trois pays d'Europe.

En millions de francs	1990	1990/1989
Primes émises	5 871	- 5 %
Provisions techniques, fin d'année	29 869	+ 17 %
Résultat net d'exploitation consolidé, part de Cardif	148,1	+ 14 %
Effectifs, en nombre	437	+ 63

CORTAL

Créée en 1983, Cortal est une banque spécialisée dans les placements financiers. Elle propose à un large public d'épargnants un éventail de produits financiers assortis d'un service d'information et de

conseil, dont le compte-chèque Optimal, qui offre aux particuliers la rémunération de leurs dépôts à vue. Elle a été la première en Europe à privilégier les techniques de marketing direct pour la distribution de ses produits.

Promotion immobilière

SINVIM

Créée en 1961, la Sinvim est une des premières sociétés de promotion immobilière françaises.

Elle réalise des opérations d'aménagement avec leurs équipements, des logements, des bureaux, des locaux d'activité, des surfaces commerciales et des espaces de loisirs.

Promoteur généraliste, la Sinvim intervient le plus souvent en direct en région parisienne et en partenariat avec des promoteurs locaux ou spécialisés en province et à l'étranger.

La Sinvim est également implantée en Espagne et en Italie.

En millions de francs	1990	1990/1989
Chiffre d'affaires traité	1 891	- 31 %
Chiffre d'affaires, part de la Sinvim	1 400	- 39 %
Résultat net consolidé, part de la Sinvim	165,3	+ 40 %
Effectifs, en nombre	167	+ 4



SÉGÉCÉ

Filiale de la Sinvim et créée en 1956, la Ségécé est un des principaux opérateurs français dans le secteur des centres commerciaux. Elle met à la disposition des collectivités locales et des organismes

publics ou privés une gamme complète de prestations: études, maîtrise d'ouvrage, commercialisation, gestion et animation d'équipements commerciaux et d'ensembles multifonctionnels.

La Ségécé est implantée en Italie.

Investissements immobiliers

KLÉPIERRE

Issue en 1990 de la redistribution des activités de Locabail Immobilier, Klépierre est une société foncière spécialisée dans l'immobilier d'entreprise. Son patrimoine, estimé à plus de 6 milliards de francs,

est constitué pour l'essentiel de bureaux (70 %) et de centres commerciaux (20 %). Les immeubles de bureaux représentent à eux seuls 3,7 milliards de francs et sont situés, pour le plus grand nombre, à Paris et en région parisienne.

En millions de francs	1990	1990/1989
Investissements	852	NS
Valeur estimée du patrimoine	6 100	+ 16 %
Bénéfice net	555,4	NS
Effectifs, en nombre	60	0

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Par l'intermédiaire de la Foncière de la Compagnie Bancaire, les sociétés du Groupe sont propriétaires de plus des deux tiers des locaux d'exploitation qu'elles occupent.

SOLVEG

La Solveg gère un patrimoine immobilier appartenant à des sociétés de la Compagnie Bancaire ou à des investisseurs extérieurs.



Les
sociétés
de la
Compagnie
Bancaire

COMPAGNIE BANCAIRE
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

CARDIF
2, rue de la Trinité - 75009 Paris
Tél. (1) 47 38 83 00

CETELEM
89, avenue Charles-de-Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 85 85

COFICA
5, rue du Commandant-Pilot - 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. (1) 47 38 85 85

CORTAL
23, avenue de Neuilly - 75116 Paris
Tél. (1) 47 38 93 00

FONCIÈRE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

KLÉPIERRE
25, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 40 67 67 67

SÉGÉCÉ
37, rue La Pérouse - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SINVIM
5, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

SOLVEG
8, rue Galilée - 75116 Paris
Tél. (1) 45 25 25 25

UCB
25, avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. (1) 40 67 01 01

UFB LOCABAIL
43, quai de Grenelle - 75015 Paris
Tél. (1) 45 71 60 60

Compléments

financiers

1 9 9 0



COMPAGNIE BANCAIRE

Comptes

de la

Compagnie

Bancaire

Le résultat net 1990 de la Compagnie Bancaire provient :

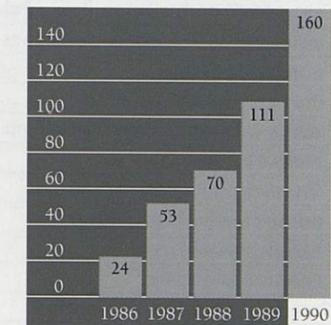
- pour 225 millions de francs des revenus de son portefeuille-titres ;

- pour 160 millions de francs du produit de ses opérations bancaires ;

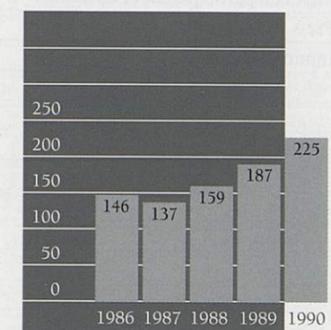
- pour 21 millions de francs de résultat net hors exploitation d'opérations sur titres.

Ce profit a été déterminé après déduction de toutes les charges, en particulier après provision de l'impôt.

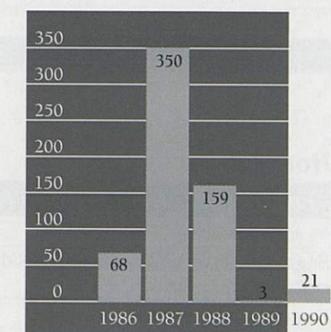
Produit net des opérations bancaires en millions de francs



Revenu net du portefeuille-titres en millions de francs



Résultat hors exploitation en millions de francs



Résultats de la Compagnie Bancaire

Débit

Charges d'exploitation bancaire	19 969 923
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	5 522 083
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	3 808 365
Valeurs données en pension ou vendues ferme	1 696 130
Bons du Trésor et créances négociables sur les marchés	-
Commissions	17 588
Charges sur opérations avec la clientèle	4 185 547
Intérêts sur emprunts obligataires	3 320 816
Intérêts sur emprunts participatifs ou subordonnés	181 854
Autres charges d'exploitation bancaire	6 759 623
Charges de personnel	40 199
Impôts et taxes	13 340
Charges générales d'exploitation	49 889
Travaux, fournitures et services extérieurs	29 688
Autres charges générales d'exploitation	20 201
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements	4 750
Des primes de remboursement	3 915
Des immobilisations	835
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions d'exploitation	36 998
Provisions pour créances douteuses	4 122
Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	26 875
Autres provisions d'exploitation	6 001
Créances irrécupérables couvertes par des provisions	16 300
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs	31 606
Moins-values sur réalisations de titres	9 284
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation	29 786
Provision pour investissement	1 184
Provision pour contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1990)	5 841
Autres provisions hors exploitation	22 761
Contribution nette au fonds de péréquation du Groupe	10 699
Participation (1990)	6 156
Intéressement	4 543
Provisions pour impôt	131 795
Impôt sur les sociétés (hors plus-values)	123 577
Impôt sur les plus-values	8 218

Plus-values nettes 21 475

Bénéfice net de l'exercice (hors plus-values) 384 395

Total du débit ⁽¹⁾ 20 750 439

(1) dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement : 1 384

(en milliers de francs, exercice 1990)

Crédit

Produits d'exploitation bancaire	20 339 863
Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	13 544 553
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	6 414 704
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	7 125 017
Bons du Trésor et créances négociables sur les marchés	4 781
Commissions	51
Produits des opérations avec la clientèle	366 616
Crédits à la clientèle	271 344
Comptes débiteurs de la clientèle	95 272
Créances douteuses ou litigieuses	-
Produits des opérations diverses	6 428 694
Produits du portefeuille-titres	296 601
Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères	182 589
Sociétés du Groupe	182 583
Autres sociétés	6
Dividendes de sicomi	62 990
Sociétés du Groupe	62 410
Autres sociétés	580
Dividendes soumis au régime fiscal général	15 255
Sociétés du Groupe	11 434
Autres sociétés	3 821
Revenus d'obligations et autres revenus	35 767
Plus-values sur cessions de titres de placement	5
Produits accessoires	799
Reprises de provisions d'exploitation devenues disponibles	35 178
Provisions pour créances douteuses	120
Provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	23 870
Reprises des autres provisions d'exploitation	11 188
Reprises de provisions d'exploitation utilisées	17 177
Reprises de provisions pour créances douteuses	16 300
Reprises des autres provisions d'exploitation	877
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs	21 957
Plus-values sur réalisations de titres de participation et de filiales	22 877
Reprises de provisions hors exploitation	15 982
Sur contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1989)	6 261
Pour investissement au titre de l'exercice 1984	706
Autres provisions	9 015

Total du crédit 20 750 439

Bilans résumés de la Compagnie Bancaire

Actif	1986	1987	1988	1989	1990
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	226	107	146	55	59
Etablissements de crédit et institutions financières	19 387	24 807	36 441	49 789	62 276
Comptes ordinaires	783	1 182	2 097	420	729
Prêts et comptes à terme	18 604	23 625	34 344	49 369	61 547
Bons du Trésor, pensions, achats fermes et créances négociables sur les marchés	41 400	51 975	56 577	69 413	77 861
Crédits à la clientèle	258	1 293	1 549	1 740	3 593
Créances commerciales	-	-	-	-	-
Autres crédits à court terme	48	804	996	923	1 123
Crédits à moyen terme	210	489	553	817	2 320
Crédits à long terme	-	-	-	-	150
Comptes débiteurs de la clientèle	501	809	644	1 065	1 480
Valeurs à l'encaissement	48	6	8	8	2
Comptes de régularisation et divers	379	1 034	1 763	2 534	3 927
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Opérations de transaction sur titres	25	177	5	4	79
Titres de placement	34	106	24	24	44
Titres de participation et de filiales	2 452	3 080	4 262	4 631	4 681
Prêts participatifs	74	545	537	539	504
Immobilisations	165	164	171	175	177
Total de l'actif	64 949	84 103	102 127	129 977	154 683

Hors bilan

Engagements reçus	1986	1987	1988	1989	1990
Engagements reçus d'établissements de crédit et d'institutions financières	-	3 000	2 000	1 500	1 500
Engagements d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
Swaps et autres instruments financiers à terme	-	8 768	20 798	43 849	72 884

(cinq derniers exercices, en millions de francs, au 31 décembre, avant répartition)

Passif	1986	1987	1988	1989	1990
Etablissements de crédit et institutions financières	29 054	34 262	30 482	33 886	30 828
Comptes ordinaires	1 274	252	919	681	534
Emprunts et comptes à terme	27 780	34 010	29 563	33 205	30 294
Valeurs données en pension ou vendues ferme	14 156	19 213	16 013	19 973	19 633
Comptes créditeurs de la clientèle	1 103	1 185	1 550	1 616	2 102
Sociétés, entrepreneurs individuels	421	607	840	625	793
Particuliers	282	273	246	237	245
Divers	400	305	464	754	516
Bons de caisse et créances négociables sur les marchés	3 181	10 928	23 116	33 342	48 527
Comptes de régularisation, provisions et divers	3 247	3 929	4 890	6 240	9 297
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Opérations de transaction sur titres	170	203	120	35	86
Obligations	10 727	10 647	19 550	27 162	36 958
Obligations convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	2 212	2 158	2 026
Titres subordonnés remboursables	-	-	1 000	1 000	1 000
Titres subordonnés à durée indéterminée	-	-	1 212	1 158	1 026
Ecart de réévaluation (réserve réglementée)	49	49	49	48	48
Réserves	1 850	1 737	2 348	3 177	3 279
Capital	1 173	1 409	1 409	2 038	2 041
Report à nouveau	1	1	1	1	1
Plus ou moins-values nettes à long terme ou exonérées de l'exercice	68	350	159	3	21
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	170	190	228	298	384
Total du passif	64 949	84 103	102 127	129 977	154 683

Engagements donnés	1986	1987	1988	1989	1990
Engagements donnés à des établissements de crédit et des institutions financières	3 347	3 168	2 492	3 595	4 582
Engagements en faveur de la clientèle	4 511	5 071	5 785	6 960	6 960
Swaps et autres instruments financiers à terme	-	8 494	20 665	46 523	80 794

Comptes de résultats résumés de la Compagnie Bancaire

Débit	1986	1987	1988	1989	1990
Charges d'exploitation bancaire	5 916	7 073	9 302	13 376	19 979
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 991	4 418	4 560	4 738	5 522
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	2 474	2 996	3 088	3 292	3 808
Valeurs données en pension ou vendues ferme	1 509	1 409	1 454	1 427	1 696
Commissions	8	13	18	19	18
Charges sur opérations avec la clientèle	267	752	1 607	2 631	4 186
Intérêts sur emprunts obligataires	1 480	1 431	1 749	2 469	3 321
Intérêts sur emprunts participatifs ou subordonnés	—	—	90	192	182
Autres charges d'exploitation bancaire	178	472	1 296	3 346	6 768
Charges de personnel	31	30	34	38	40
Impôts et taxes	10	8	10	10	13
Charges générales d'exploitation	45	38	51	59	50
Travaux, fournitures et services extérieurs	22	20	32	31	30
Autres charges générales d'exploitation	23	18	19	28	20
Dotations de l'exercice aux amortissements	3	3	4	5	5
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	55	324	—	8	1
Charges exceptionnelles	86	82	64	16	32
Dotations de l'exercice aux provisions hors exploitation	33	5	17	9	30
Participation des salariés et intéressement	18	8	3	8	11
Impôt sur les sociétés	89	2	40	114	132
Plus ou moins-values nettes	68	350	159	3	21
Bénéfice net (hors plus ou moins-values)	170	190	228	298	384
Total du débit	6 524	8 113	9 912	13 944	20 698

(cinq derniers exercices, en millions de francs)

Crédit	1986	1987	1988	1989	1990
Produits d'exploitation bancaire	6 401	7 457	9 688	13 920	20 636
Produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires	5 738	6 544	7 925	10 194	13 545
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	1 884	2 088	2 807	4 259	6 415
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme, bons du Trésor, créances négociables	3 854	4 456	5 118	5 935	7 130
Commissions	—	—	—	—	—
Produits des opérations avec la clientèle	68	99	180	192	366
Crédits à la clientèle	20	77	119	144	271
Comptes débiteurs de la clientèle	48	22	61	48	95
Produits des opérations diverses	406	641	1 375	3 289	6 429
Produits du portefeuille-titres	189	173	208	245	296
Dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères	119	98	110	152	182
Dividendes de sicomi	39	41	54	56	63
Dividendes soumis au régime fiscal général	10	20	27	17	15
Revenus d'obligations et autres revenus	21	14	17	20	36
Produits accessoires	6	9	3	1	1
Excédent des provisions d'exploitation reprises sur les provisions constituées	—	—	133	—	—
Produits exceptionnels	102	632	82	14	45
Reprises des provisions hors exploitation	15	15	6	9	16
Total du crédit	6 524	8 113	9 912	13 944	20 698

Titres de filiales et de participation

(en francs, au 31 décembre 1990)

	Nombre de titres détenus	% du capital	Valeur d'inventaire
Filiales			
Sociétés françaises			
Klécinq	2 826 820	99,93	884 261 323
Kléber Portefeuille	2 826 411	50,00	847 923 313
UCB	2 936 229	34,47	490 825 389
UFB LOCABAIL	3 433 895	65,79	412 795 425
Klépierre	1 165 436	33,14	378 681 864
Cardif S.A.	1 549 428	50,68	364 623 273
Cetelem	4 264 968	67,44	330 646 102
Financière Kléber	985 498	98,55	107 678 464
CB Pierre	1 424 999	95,00	142 499 900
Sinvim	631 794	34,88	96 566 744
Cortal	1 163 998	97,00	98 416 031
Cortal bons de souscription	74 095	-	754 280
Secmarne	96 955	57,00	18 868 602
SIS Croissance S.A.	44 999	51,84	4 499 900
Autres filiales françaises			6 210 797
Sociétés étrangères			
C B UK	13 717 051	27,84	298 996 645
Fimestic	54 000	15,00	28 458 900
Union de Creditos Inmobiliarios	800 000	50,00	21 476 350
UCB Credicasa	304 000	16,00	14 367 696
UFB España	200 000	20,00	10 696 700
UCB Socabail Immobiliare	150 000	15,00	6 877 120
UFB Leasing Italia	140 000	14,00	6 363 000
Autres filiales étrangères			4 041 647
Participations			
Sociétés françaises			
Avenir Participation	170 185	10,01	20 522 750
Sociétés immobilières (SCI et SAI)			1 506 900
Autres participations françaises			5 089 626
Sociétés étrangères			
Dreyfus	360 000	0,72	25 792 020
Corporación Financiera Hispamer	100 000	1,00	34 184 279
Findomestic	25 000	5,00	12 383 079
UFB Ace Leasing	3 000	10,00	4 887 488
Autres participations étrangères			705
Total du portefeuille			4 600 896 312

Les participations dans la Foncière de la Compagnie Bancaire (125,6 MF), sociétés propriétaires d'immeubles affectés à l'usage du Groupe, ainsi que celle dans Logibail (14,4 MF), société propriétaire d'immeubles loués à des tiers, ne figurent pas dans le portefeuille de participations mais sont comprises dans les immobilisations.

Renseignements sur les filiales et participations

(en milliers de francs)

	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (1)	Montants des cautions et avals fournis par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Filiales : 50 % au moins du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
Filiales françaises	3 216 071	42 925 896	3 472 805	181 433
Filiales étrangères	102	-	743 705	-
Participations : 10 à 50 % du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
Dans les compagnies françaises	989 594	45 892 922	915 785	102 228
Dans les sociétés étrangères	396 064	272 920	645 799	-

(1) Y compris les refinancements par pension ou escompte.

Participations prises au cours de l'exercice

(article 356 de la loi sur les sociétés commerciales)

(en francs)

Acquisitions ou souscriptions effectuées au cours de l'exercice ayant eu pour effet d'assurer une participation égale ou supérieure à 10 % du capital des sociétés concernées.

18,00 % du capital UFB Factoring Italia avec 36 000 actions	1 646 640
51,84 % du capital SIS Croissance avec 44 999 actions	4 999 900
99,76 % du capital KLE 23 avec 2 494 actions	249 400

Résultats financiers de la Compagnie Bancaire

(au cours des cinq derniers exercices, articles 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des informations	1986	1987	1988	1989	1990
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers de francs)	1 173 505,1	1 408 705,8	1 408 850,8	2 038 054,2	2 040 545,1
Nombre d'actions émises	11 735 051	14 087 058	14 088 508	20 380 542	20 405 451
Résultat global des opérations effectives (en milliers de francs)					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 405 950	7 461 708	9 691 449	13 921 317	19 180 211
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	315 256	150 484	308 960	430 309	535 983
Impôts sur les bénéfices	74 131	1 997	39 945	112 690	123 577
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	170 277	190 126	228 638	298 190	384 395
Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées	67 663	413 514	210 439	2 684	21 475
Montant des bénéfices distribués	117 351	140 871	140 885	203 805	204 054
Dividende versé à chaque action (en francs)					
Avoir fiscal non compris	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Avoir fiscal compris	15,00	15,00	15,00	15,00	15,00
Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (1) (en francs)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	13,77	8,41	15,10	15,23	19,59
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	9,72	10,77	12,84	14,30	18,26
Dividende par action ajustée					
Avoir fiscal non compris	6,74	8,08	8,08	10,00	10,00
Avoir fiscal compris	10,10	12,12	12,12	15,00	15,00
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre (2)	36	29	24	24	22
Montant de la masse salariale (en milliers de francs)	18 207	18 895	23 003	24 985	26 614
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers de francs)	12 616	9 710	11 166	13 341	13 584

(1) Les opérations financières de nature à affecter le capital social et à rendre nécessaire un ajustement des résultats par action sont détaillées en bas de page.

(2) Sont seuls dénombrés les salariés qui constituent le personnel propre de la Compagnie Bancaire. Celle-ci supporte également une partie de la rémunération de salariés d'autres sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire.

Opérations de nature à affecter le capital social

Attributions gratuites d'actions libérées par capitalisation de réserves

La Compagnie Bancaire a émis et attribué gratuitement à ses actionnaires des actions libérées par capitalisations de sommes prélevées sur les réserves :

2 347 415 en 1987, attribuées à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes,

3 381 940 en 1989, attribuées à raison d'une action nouvelle pour cinq anciennes.

Emissions d'actions souscrites en numéraire

La Compagnie Bancaire a émis des actions qui ont été souscrites en espèces :

1 303 079 en 1986 au prix de 600 francs chacune,

2 818 283 en 1989 au prix de 420 francs chacune.

Attributions et exercices d'options

La Compagnie Bancaire attribue périodiquement aux salariés des sociétés de son Groupe des options leur donnant droit à la souscription d'actions. De 1986 à 1989,

elle a ainsi attribué à ses salariés 415 250 options de souscription. En 1990, elle leur en a de nouveau attribué 190 300.

Ces options ont donné lieu à l'émission de 7 333 en 1986, de 4 592 en 1987, de 1 450 en 1988, de 91 811 en 1989 et de 24 909 en 1990.

La levée des options en cours entraînerait l'émission de 643 109 actions supplémentaires.

Notes sur les comptes 1990 de la Compagnie Bancaire

Les comptes de la Compagnie Bancaire ont été établis conformément aux dispositions du règlement comptable applicable aux banques.

Les notes annexées aux états financiers précisent les principes comptables et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement du bilan et du compte de résultat.

. a .

Conversion des opérations libellées en devises

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement n° 89.01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en francs au taux de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges courus en monnaies étrangères sont convertis en francs au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

Les gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

Les reports ou déports constatés lors de la conclusion des contrats de change à terme sont appréhendés en résultat prorata temporis.

La contrevaletur en francs des postes d'actif et de passif en devises s'élevait respectivement à 40 390 MF et 36 782 MF à la clôture de l'exercice.

. b .

Provisions non affectées à la couverture de risques spécifiques

La provision pour investissement et la provision pour risques forfaitaires ne couvrent pas de risques spécifiques et peuvent être considérées comme ayant le caractère de réserves. A l'arrêté des comptes de 1990 leur montant s'élevait à 23,9 MF.

. c .

Titres de placement et de transaction

En application du règlement 88.03 du Comité de la Réglementation Bancaire, les valeurs mobilières destinées à être détenues moins de 6 mois ont été évaluées au cours du marché.

. d .

Titres de participation et de filiales

Les titres de participation et de filiales consolidées, inscrites ou non à la cote officielle, acquis avant le 31 décembre 1976, sont comptabilisés à leur valeur d'utilité, telle qu'elle a été établie lors de la réévaluation intervenue en 1978.

Les titres acquis postérieurement au 31 décembre 1976 sont portés au bilan à leur prix de revient.

A la clôture de l'exercice, il a été procédé à une estimation des titres de participation sur la base des éléments d'appréciation généralement admis. Si la valeur estimée était inférieure à la valeur comptable nette, une provision pour dépréciation a été constituée à hauteur de l'écart constaté.

.e.

Immobilisations

Les immobilisations sont principalement constituées par les titres de la Foncière de la Compagnie Bancaire, société propriétaire des immeubles d'exploitation du Groupe.

.f.

Engagements sociaux

Les engagements sociaux, définis par l'Accord de Groupe de la Compagnie Bancaire sont constitués des indemnités de fin de carrières, des régimes de retraite temporaire et du régime de retraite à prestations définies des cadres de direction. Ces engagements sont couverts par des contrats auprès d'une compagnie d'assurance. Ils sont évalués, avec le concours d'un cabinet d'études actuarielles, sur la base des droits acquis en fin d'exercice corrigés statistiquement pour prendre en compte une évolution des salaires égale à l'inflation estimée à 3%, les probabilités générales relatives à la mortalité et celles observées au sein du Groupe pour la rotation du personnel ainsi que l'exercice des droits pour les régimes optionnels. Les droits ainsi calculés sont actualisés au taux de 6% à l'exception de ceux qui ouvrent le bénéfice d'une rente de longue durée pour lesquels la réglementation impose un taux de 4,5%.

.g.

Intérêts des titres subordonnés à durée indéterminée

Sur le produit (200 M\$) de son émission de titres subordonnés à durée indéterminée de juillet 1988, la Compagnie Bancaire a prélevé et versé aux souscripteurs 56 M\$ à titre d'intérêts payés d'avance pour la période qui débutera au terme de la quinzième année. Ces intérêts sont enregistrés dans un compte de régularisation à l'actif du bilan.

Au terme de chaque semestre, les intérêts dus aux porteurs des titres sont partagés en deux parts : la première, proportionnelle aux 144 M\$ effectivement disponibles, est enregistrée comme une charge de la période; la seconde, proportionnelle aux 56 M\$ versés dès la souscription, est considérée comme un accroissement de ces intérêts payés d'avance et ne pèse pas sur le résultat de la période.

Structure du refinancement (durée restant à courir)

(en millions de francs)	inférieure ou égale à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts sur le marché	48 985	37 854	3 404
Emprunts obligataires	4 555	18 191	14 211
Emprunts subordonnés	-	-	2 026
Autres emprunts	5 567	2 629	400

.h.

Opérations sur instruments financiers à terme

Ces opérations, constituées pour l'essentiel de swaps de taux d'intérêt et/ou de devises, accessoirement de F.R.A., d'options sur taux d'intérêt et de contrats MATIF, ont toutes été engagées en vue de couvrir les effets de fluctuations de prix ou de taux d'intérêt.

Les opérations à terme en devises non encore dénouées à la clôture de l'exercice, s'élevaient à 49 194 MF dont 26 830 MF au titre d'opérations de couverture de change, toutes réalisées de gré à gré.

.i.

Intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale constitué en 1988 entre la Compagnie Bancaire, Cortal, Gerfonds, Kléber Portefeuille, Financière Kléber et Klécinq n'a pas été modifié. L'impôt est calculé globalement sur la somme algébrique des résultats bénéficiaires ou déficitaires des sociétés intégrées en application des dispositions réglementaires.

Comptes consolidés de l'UFB LOCABAIL

Bilans consolidés des cinq derniers exercices

Actif	1986	1987	1988	1989	1990
Caisse, Instituts d'émission, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières	3 860	3 432	2 994	3 258	2 518
Concours à la clientèle	20 584	22 627	25 506	32 488	35 960
Crédits à l'équipement	8 858	8 365	8 089	8 949	9 431
Matériels donnés en crédit-bail	10 458	12 342	14 985	20 161	22 900
Matériels donnés en location	963	1 301	1 578	1 939	2 222
Affacturage	305	619	854	1 439	1 407
Prêts participatifs	239	-	-	-	-
Chèques et effets à l'encaissement	2 190	2 501	2 466	3 058	3 992
Comptes de régularisation et divers	528	869	914	1 068	1 164
Titres de participation et de placement	161	94	172	302	473
Immobilisations	211	210	607	640	84
Total de l'actif	27 773	29 733	32 659	40 814	44 191

Résultats consolidés des cinq derniers exercices

	1986	1987	1988	1989	1990
<i>(en millions de francs)</i>					
Produits, nets de charges, des opérations commerciales	1 218	1 254	1 277	1 430	1 543
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 16	-	+ 14	+ 12	+ 16
- Charges d'exploitation	- 743	- 770	- 813	- 1 021	- 1 400
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	+ 2	+ 3	+ 4	+ 5	+ 21
Résultat brut d'exploitation	493	487	482	426	180
- Impôt	- 237	- 221	- 174	- 90	- 4
Résultat net d'exploitation	256	266	308	336	176
- Part des tiers associés dans les filiales	+ 3	- 1	- 2	- 8	- 14
Part de l'UFB LOCABAIL	259	265	306	328	162
Résultat net hors exploitation	- 2	15	125	2	21
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	+ 8	+ 8
Part de l'UFB LOCABAIL	- 2	15	125	10	29
Résultat net total	254	281	433	338	197
- Part des tiers associés dans les filiales	+ 3	- 1	- 2	-	- 6
Part de l'UFB LOCABAIL	257	280	431	338	191

(en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)

Passif	1986	1987	1988	1989	1990
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	17 841	19 293	22 375	28 338	31 051
Comptes d'entreprises, particuliers et divers	411	525	668	1 014	771
Comptes exigibles après encaissement	2 175	2 728	1 763	2 335	3 375
Comptes de régularisation et divers	1 865	2 198	2 190	2 479	2 787
Emprunts obligataires	3 244	2 844	2 750	2 672	2 481
Emprunts participatifs	430	130	133	133	103
Fonds propres	1 807	2 015	2 780	3 803	3 623
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	10	22	7	316	346
Part de l'UFB LOCABAIL	1 797	1 993	2 773	3 487	3 277
Total du passif	27 773	29 733	32 659	40 814	44 191

Compte d'exploitation consolidé de l'exercice 1990

	Charges	Produits
<i>(en millions de francs)</i>		
Produits et charges des opérations commerciales	3 489	5 032
Opérations bancaires traitées avec la clientèle	31	4 236
Intérêts et commissions sur les crédits		1 443
Intérêts comptes clientèle, certificats de dépôt et assimilés	31	
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail		2 793
Autres opérations ou activités courantes	55	376
Produits des opérations de location simple		277
Prestations de services, accessoires et divers	55	99
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	3 403	420
Revenus du portefeuille-titres		16
Charges d'exploitation	1 400	
Frais généraux	914	
Charges de personnel	449	
Impôts et taxes	44	
Autres frais généraux	421	
Dotations aux comptes d'amortissements	19	
Pertes et dotations aux provisions pour risques et charges	457	
Participation et intéressement des salariés	10	
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		21
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	180	
Total	5 069	5 069

Comptes consolidés de Cetelem

Bilans consolidés des cinq derniers exercices

Actif	1986	1987	1988	1989	1990
Caisse, Instituts d'émission, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières	2 020	2 194	2 149	2 168	1 665
Concours à la clientèle	24 255	30 313	35 905	39 512	41 646
Crédits à l'équipement des ménages	22 668	27 937	31 449	33 853	37 397
Matériels donnés en crédit-bail	1 363	2 240	4 375	5 586	4 023
Matériels et immeubles donnés en location	224	136	81	73	226
Comptes de régularisation et divers	519	590	966	749	692
Titres de participation et de placement	127	210	304	378	820
Immobilisations	278	286	472	516	128
Total de l'actif	27 199	33 593	39 796	43 323	44 951

Résultats consolidés des cinq derniers exercices

(en millions de francs)	1986	1987	1988	1989	1990
Produits, nets de charges, des opérations commerciales	2 304	2 614	3 053	3 251	3 502
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 16	+ 9	+ 11	+ 9	+ 18
- Charges d'exploitation	- 1 678	- 2 025	- 2 401	- 2 452	- 2 791
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	+ 24	+ 27	+ 33	+ 54
Résultat brut d'exploitation	642	622	690	841	783
- Impôt	- 294	- 252	- 283	- 353	- 283
Résultat net d'exploitation	348	370	407	488	500
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	+ 2	+ 4	+ 6
Part de Cetelem	348	370	409	492	506
Résultat net hors exploitation	- 1	1	12	11	35
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	-	-
Part de Cetelem	- 1	1	12	11	35
Résultat net total	347	371	419	499	535
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	+ 2	+ 4	+ 6
Part de Cetelem	347	371	421	503	541

(en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)

Passif	1986	1987	1988	1989	1990
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	20 374	25 528	29 911	32 856	33 033
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	49	241	446	319	537
Comptes de régularisation et divers	1 091	1 272	1 186	1 522	1 758
Emprunts obligataires	3 807	4 349	5 027	4 957	5 357
Emprunts subordonnés (TSR)	-	-	500	500	800
Fonds propres	1 878	2 203	2 726	3 169	3 466
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	1	2	7	23	17
Part de Cetelem	1 877	2 201	2 719	3 146	3 449
Total du passif	27 199	33 593	39 796	43 323	44 951

Compte d'exploitation consolidé de l'exercice 1990

(en millions de francs)	Charges	Produits
Produits et charges des opérations commerciales	4 274	7 776
Opérations bancaires traitées avec la clientèle	29	6 899
Intérêts et commissions sur les crédits	-	6 181
Intérêts comptes clientèle, certificats de dépôt et assimilés	29	-
Loyers nets des matériels donnés en crédit-bail	-	718
Autres opérations ou activités courantes	55	374
Produits des opérations de location simple	-	51
Prestations de services, accessoires et divers	55	323
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	4 190	503
Revenus du portefeuille-titres	-	18
Charges d'exploitation	2 791	-
Frais généraux	2 040	-
Charges de personnel	770	-
Impôts et taxes	126	-
Autres frais généraux	1 143	-
Dotations aux comptes d'amortissements	24	-
Pertes et dotations aux provisions pour risques et charges	684	-
Participation et intéressement des salariés	43	-
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	54
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	783	-
Total	7 848	7 848

Comptes consolidés de l'Union de Crédit pour le Bâtiment

Bilans consolidés des cinq derniers exercices

Actif	1986	1987	1988	1989	1990
Caisse, Instituts d'émission, comptes courants postaux, établissements de crédit et institutions financières	4 556	3 006	4 157	2 281	4 480
Concours à la clientèle	61 355	67 916	77 290	94 793	116 264
Immobiliers	59 893	66 234	75 018	91 039	109 351
A l'équipement	89	71	57	49	51
Crédits-bails et locations	737	865	1 381	3 004	6 310
Matériels donnés en crédit-bail	454	246	138	806	680
Immeubles donnés en crédit-bail	193	552	1 092	1 977	5 610
Immeubles donnés en location	90	67	151	221	20
Participation à des opérations de promotion immobilière	385	345	350	329	122
Prêts participatifs	-	26	55	-	-
Affecturage	251	375	429	372	430
Titres de participation et de placement	137	133	150	162	418
Immobilisations	354	393	442	443	263
Total de l'actif	67 251	72 538	83 394	99 404	124 018

Résultats consolidés des cinq derniers exercices

	1986	1987	1988	1989	1990
(en millions de francs)					
Produits, nets de charges, des opérations commerciales	2 298	2 225	2 072	2 541	2 974
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 31	+ 27	+ 28	+ 26	+ 27
- Charges d'exploitation	- 1 752	- 1 951	- 2 079	- 2 416	- 2 980
+ Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	+ 21
Résultat brut d'exploitation	577	301	21	151	42
- Impôt	- 256	- 136	+ 12	- 61	- 71
Résultat net d'exploitation	321	165	33	90	- 29
- Part des tiers associés dans les filiales	- 3	- 5	- 14	- 22	- 17
Part de l'UCB	318	160	19	68	- 46
Résultat net hors exploitation	-	58	12	1	24
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	-	-
Part de l'UCB	-	58	12	1	24
Résultat net total	321	223	45	91	- 5
- Part des tiers associés dans les filiales	- 3	- 5	- 14	- 22	- 17
Part de l'UCB	318	218	31	69	- 22

(en millions de francs, au 31 décembre, après répartition)

Passif	1986	1987	1988	1989	1990
Instituts d'émission, établissements de crédit et institutions financières	51 856	55 334	59 566	74 841	96 253
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	4 366	4 057	4 384	3 923	3 194
Comptes à vue et à échéance, bons des sociétés financières	391	703	1 307	1 082	537
Fonds de répartition CFEC	3 975	3 354	3 077	2 841	2 657
Comptes de régularisation et divers	3 084	2 891	2 705	2 483	3 473
Emprunts obligataires	5 048	7 222	12 476	13 654	16 199
Emprunts subordonnés (TSR)	-	-	1 000	1 000	1 353
Emprunts participatifs	150	150	150	150	150
Fonds propres	2 747	2 884	3 113	3 353	3 396
Part des tiers dans les fonds propres des filiales	34	51	83	338	349
Part de l'UCB	2 713	2 833	3 030	3 015	3 047
Total du passif	67 251	72 538	83 394	99 404	124 018

Compte d'exploitation consolidé de l'exercice 1990

	Charges	Produits
(en millions de francs)		
Produits et charges des opérations commerciales	11 610	14 584
Opérations bancaires traitées avec la clientèle	16	13 710
Intérêts et commissions sur les crédits	-	13 052
Intérêts comptes clientèle, certificats de dépôt et assimilés	16	-
Loyers nets des immeubles et matériels donnés en crédit-bail	-	658
Autres opérations ou activités courantes	55	235
Produits des opérations de promotion immobilière	-	119
Prestations de services, accessoires et divers	55	116
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	11 539	639
Revenus du portefeuille-titres	-	27
Charges d'exploitation	2 980	-
Frais généraux	1 935	-
Charges de personnel	962	-
Impôts et taxes	120	-
Autres frais généraux	853	-
Dotations aux comptes d'amortissements	58	-
Pertes et dotations aux provisions pour risques	955	-
Mouvements sur autres provisions pour pertes et charges	17	-
Participation et intéressement des salariés	15	-
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	21
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	42	-
Total	14 632	14 632



COMPAGNIE BANCAIRE